

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance

p 6

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Numéros	Titres	Page
2017-086	Élections sénatoriales – Désignation de 5 délégués supplémentaires et 11 suppléants	P 6
2017-087	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal	P 15
2017-088	Délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Extension	P 21
2017-089	Transfert de compétences usages numériques	P 27
2017-090	Réhabilitation du Café Charbon déclaré d'intérêt communautaire – Transfert de la convention de mandat et PV de mise à disposition du bien à Nevers Agglomération	P 29

ÉDUCATION

2017-091	Rentrée scolaire de septembre 2017 ; projet d'organisation des temps scolaires et périscolaires	P 32
-----------------	---	------

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2017-092	Décision modificative n°4	P.57
2017-093	Prestation de conseil du comptable public – non-versement d'une indemnité de conseil	P 57
2017-094	Taxe Locale sur la publicité Extérieure – Actualisation des tarifs pour l'année 2018	P 57
2017-095	Stationnement payant – avenant n°4 au contrat de délégation de service public Q-Park France – modification des conditions de gratuité du stationnement payant sur voirie	P 58
2017-096	Exploitation de la fourrière municipale pour véhicules : lancement d'une procédure de délégation de service public d'une durée de 5 ans	P 60
2017-097	Durée d'amortissement des immobilisations	P 61
2017-098	Garantie d'emprunt LOGIVIE Opération « Boulevard Tassigny » 4 allée Jean Macé – Annule et remplace la délibération 2017-057 du 14 avril 2017	P 61
2017-099	Mise à jour de la grille tarifaire 2017 – Ajout de tarifs	P 61
2017-100	Vente aux enchères en ligne de biens mobiliers et immobiliers réformés. Contrat Agorastore	P 61
2017-101	Délégations de services publics – Rapports annuels d'activité 2016	P 61
2017-102	Théâtre Municipal de Nevers – Convention de mécénat Fondation pour les Monuments Historiques	P 69
2017-103	Constitution de groupements de commandes pour la passation de marchés publics	P 70

RESSOURCES HUMAINES

2017-104	Convention portant création d'un Service Commun de développement et d'attractivité du commerce et de l'artisanat de proximité	P 73
2017-105	Mise à disposition d'un emploi de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'Agglomération de Nevers	P 73
2017-106	Journée de solidarité	P 74
2017-107	Contrat d'apprentissage	P 78
2017-108	Création d'un poste d'agent de maîtrise	P 79
2017-109	Création d'un emploi permanent de catégorie A – Chargé de projets Rénovation Urbaine	P 79
2017-110	Amicale du personnel de la ville et du CCAS de Nevers – Attribution d'une subvention – Versement du solde	P 80
2017-111	Convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre l'Etat et la Ville de Nevers	P.80

JEUNESSE – VIE CITOYENNE

2017-112	Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation financière de la ville de Nevers – Année scolaire 2016-2017	P 80
2017-113	Gestion urbaine de proximité des jeunes secteur Banlay – Attribution d'une subvention centre social Médio Banlay	P 80

DÉVELOPPEMENT URBAIN

2017-114	Acquisition foncière 2 rue Georges Malville à Sermoise sur Loire	P 80
2017-115	Terrain situé entre l'Avenue Patrick Guillot et le rond-point Georges Blanchard – Désaffectation et déclassement partiels du domaine public communal	P 80
2017-116	Terrain situé entre l'avenue Patrick Guillot et le rond-point Georges Blanchard. Vente après déclassement du domaine public	P 80
2017-117	Convention d'occupation temporaire du domaine public / Quai des Éduens	P 80
2017-118	Vente de terrains Rue des Frères Gayet – Substitution d'acquéreurs	P 86
2017-119	Convention Publique d'Aménagement du Site Colbert – Maison des spécialistes – Transfert de propriété à la Ville de Nevers	P 86

COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTÉRIEURES

2017-120	Attribution d'une subvention à l'Amicale	P 86
2017-121	Mandat spécial – Déplacement à Siedlce - Pologne	P 86
2017-122	Mandat spécial – Déplacement à Saint Albans – Grande Bretagne	P 86

CADRE DE VIE

2017-123	Eclairage public – Contrat de maintenance globale des ouvrages	P 86
-----------------	--	------

SPORT

2017-124	Subvention à l'ASPTT Tennis pour l'organisation du tournoi hiver 2017	P 86
-----------------	---	------

FORCES ÉCONOMIQUES

2017-125	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – transfert temporaire pour une maîtrise d'ouvrage unique – opération de rénovation environnementale et énergétique l'ensemble immobilier maison de la culture, maison des sports et bourse du travail	P 86
2017-126	Restructuration du centre commercial des Courlis : Avenant à la convention avec EPARECA	P 87

CULTURE

2017-127	Ecole du Louvre – Organisation de deux cycles de cours – Convention partenariat avec la Ville de Nevers 2017/2018	P 87
2017-128	Appartement quai de Médine – Modification des modalités de tarification	P 88
2017-129	Convention de partenariat avec la Maison de la Culture de Nevers Agglomération et la Compagnie du Chaland	P 88
2017-130	Dépôt d'œuvres au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts – Convention de dépôt Cite de la céramique Sèvres-Limoges/Ville de Nevers	P 88
2017-131	Mise en lumière des fresques de l'église Saint-Pierre : remboursement de frais à la paroisse Nevers-Centre	P 88
2017-132	Aménagements du fonctionnement de la médiathèque Jean Jaurès – été 2017	P 88

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2017-133	Attribution d'une subvention à l'association Nevers Triathlon – Organisation du triathlon de Nevers	P 88
2017-134	Attribution d'une subvention à l'association JGSN cyclisme – Organisation de la course prix du conseil municipal – Souvenir Jean-Luc Vernisse	P 88
2017-135	Attribution de subvention à l'association du vélo sport Nivernais Morvan – Organisation de la course cycliste du 1 ^{er} mai « Prix de la Ville de Nevers – souvenir Pierre Bérégovoy »	P 90
2017-136	Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion – Attribution d'une subvention à l'association Interstice	P 90
2017-137	Soutien aux actions de médiation – Attribution d'une subvention à l'association Médiation	P 90
2017-138	Attribution d'une subvention à la délégation générale de la Nièvre du souvenir Français	P 90
2017-139	Attribution d'une subvention à l'association Canoë Club Nivernais – Organisation de la manifestation grand prix de Nevers	P 90

MOTION

Proposée par les élus communistes concernant le projet de réduction d'horaires d'ouverture des bureaux de Poste à Nevers p 91

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017.

C'est un Conseil un peu particulier, puisqu'il se déroulera en deux temps. Il a été imparti aux différents Conseils municipaux de France de se prononcer aujourd'hui sur la désignation des délégués et des grands électeurs pour les élections sénatoriales.

Nous aurons en premier lieu à aborder cette désignation. Il y aura un temps de dépouillement, compréhensible, pour les services, durant lequel je suspendrai le Conseil municipal, et nous le reprendrons sur l'ordre du jour plus habituel.

Avant tout, je souhaitais rendre hommage à une personnalité politique qui nous a quittés ce jour, en la personne de Simone Veil. Elle a mené un combat pour les droits des femmes, pour le droit à l'IVG. On connaît aussi son combat pour le devoir de mémoire, et pour un sujet toujours d'actualité, et un sujet toujours à défendre, qui est l'Europe.

Elle était née le 13 juillet 1927, à Nice, dans les Alpes-Maritimes. Elle était l'une des quatre enfants de l'architecte André Jacob et d'Yvonne Steinmetz.

Le 30 mars 1944, sa famille sera arrêtée par la Gestapo à Nice, puis déportée à Drancy, puis à Auschwitz, puis à Bergen-Belsen, d'où elle reviendra en avril 1945. Ses parents et son frère mourront en déportation. Elle épousera l'un de ses condisciples de Sciences-Po, Antoine Veil, qui travaillera dans plusieurs cabinets ministériels, et occupera des postes de direction dans des sociétés du secteur des transports. Ils auront trois fils, dont Jean Veil, l'avocat de Jacques Chirac et de la Société Générale. Elle débute sa carrière professionnelle au ministère de la Justice en 1957 et devient Secrétaire générale du Conseil supérieur de la Magistrature en 1970, à une époque où il n'était pas usuel de voir des femmes à ce type de fonctions.

Nommée ministre de la Santé en mai 1974 par Jacques Chirac, elle passera cinq ans à ce poste, marqués bien sûr par le vote, grâce à de très nombreuses voix également de Gauche, contre la plupart des députés de la majorité, de la loi dépénalisant l'avortement – c'est un combat qu'elle a mené aussi au sein de sa famille politique – à savoir la loi du 17 janvier 1975, qui porte son nom. Et elle fut l'auteur de la première loi anti-tabac. En mars 1993, elle est nommée ministre des Affaires sociales par Édouard Balladur, poste qu'elle occupera pendant une période de deux années. En février 1998, elle est nommée au Conseil constitutionnel, par le Président du Sénat, René Monory. Le 1^{er} janvier 2009, elle est élevée directement à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur, dans la promotion du Nouvel an. Elle fait son entrée à l'Académie française – chose qui reste encore rare pour les femmes –, au fauteuil de Pierre Messmer, où elle avait été élue en novembre 2008. Elle sera qualifiée de « femme préférée des Français » par un sondage IFOP en 2010.

En retrait de la vie publique depuis le décès d'Antoine Veil, elle laissera l'image d'une femme de cœur et de pouvoir, façonnée par les tourments du 20^e siècle, qui la vit survivre aux camps nazis, voir naître l'Europe et légaliser l'avortement en France.

Je vous propose, en hommage à cette personnalité majeure de notre pays, de lui réserver une minute de silence.

(Un temps de silence est observé).

Je vous remercie.

Je vais donner lecture des procurations.

Fabienne Dessartine a donné procuration à Michel Suet, temporairement puisque son arrivée est annoncée vers 20 heures. Guy Grafeuille m'a donné procuration. Véronique Lorans à Gilles Voisin. Guillaume Maillard à Philippe Cordier, jusqu'à 20 heures. Chrystel Pitoun à Myrienne Bertrand. Chrystel Pitoun est en représentation en Pologne, dans le cadre du jumelage. Élisabeth Gaillard à Philippe Cordier, à partir de 22 heures. Oscar Dos Reis à Mahamadou Sangaré. Christine Villette à Florence Vard. Yolande Frémont à Wilfrid Séjeau. Nathalie Charvy donne pouvoir à François Diot à partir de 21 heures. Nathalie Royer à Florent Sainte Fare Garnot à partir de 21 heures. Patrice Corde à Delphine Fleury.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance, qui pourraient être, s'ils l'acceptent, Mahamadou Sangaré et François Diot.

Nous avons aussi l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du 15 novembre 2016, mais qui est repoussée, car l'un des membres du Conseil n'a pas signé le compte rendu dans les délais. Donc, nous n'avons pas pu vous le joindre. J'invite M. Lagrib, qui devait passer le 23 juin, à le faire, à régulariser, pour que nous puissions évoquer ce point lors de la prochaine séance.

M. Lagrib – Je tiens à signaler qu'on ne me l'a pas envoyé. On m'a demandé simplement de passer le signer. J'avais demandé à ce que je puisse l'obtenir. On ne me l'a même pas envoyé. Je l'ai récupéré ; on me l'a transmis par mail, tout simplement. Je le ferai dans les plus brefs délais.

M. le Maire – On me confirme que cela ne s'envoie pas par mail. À partir du moment où vous êtes secrétaire...
Je pense que les autres le font aussi, quel que soit le mouvement qu'ils représentent. Ils passent en mairie prendre connaissance du procès-verbal et signent le document. Vous deviez passer le 23 juin. Ce qui n'a pas été le cas.
Donc, on ne peut pas vous le présenter ce soir.

2017- 086

Élections sénatoriales - Désignation de 5 délégués supplémentaires et 11 suppléants

M. le Maire – Je vais aborder la première partie de ce Conseil, qui concerne les élections sénatoriales. Il m'appartient dans un premier temps de faire l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Denis Thuriot, présent

Amandine Boujlilat, qui devrait arriver.

Xavier Morel, présent

Anne Wozniak, présente

Guillaume Maillard, procuration à Philippe Cordier

Michel Suet, présent

Philippe Cordier, présent
 Fabienne Dessartine, qui ne sera pas là pour cette première partie, et qui a donné pouvoir à Michel Suet
 Guy Grafeuille, qui m'a donné procuration
 Véronique Lorans, qui a donné procuration à Gilles Voisin
 Corinne Mangel, présente
 Daniel Devoise, présent
 Christine Villette, procuration à Florence Vard
 Danielle Franel, présente
 Pierrette Concile, présente
 Jacques Francillon, présent
 Yolande Frémont, a donné procuration à Wilfrid Séjeau
 Mahamadou Sangaré, présent
 Marylène Rocher, absente, sans procuration
 Élisabeth Gaillard, présente
 Myrienne Bertrand devrait arriver. Elle a la procuration de Chrystel Pitoun. Elle ne sera effective que quand elle sera là.
 Catherine Fleurier, présente
 Isabelle Kozmin, présente
 Hervé Barsse, présent
 Yannick Chartier, présent
 Mohamed Lagrib, présent
 Nathalie Charvy, présente
 Patrice Corde, a donné procuration à Delphine Fleury
 Nathalie Royer, présente pour le vote
 Delphine Fleury, présente
 François Diot, présent
 Florent Sainte Fare Garnot, présent
 Christophe Gaillard, absent
 Blandine Beltier, présente
 Oscar Dos Reis, a donné procuration à Mahamadou Sangaré
 Wilfried Séjeau, présent
 Florence Vard, présente
 Gilles Voisin, présent
 Chrystel Pitoun, a donné procuration à Myrienne Bertrand, quand elle sera là.

Je vais ensuite rappeler le Code électoral et notamment ses articles L 285, L 287 et L 289, et donner lecture du décret du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

« Publics concernés : collèges électoraux convoqués pour élire les sénateurs ; administrations déconcentrées de l'État ; communes.

Objet : convocation des collèges électoraux en vue de l'élection des sénateurs.

Le décret a pour objet d'arrêter la date de convocation des collèges électoraux en vue de procéder à l'élection des sénateurs :

- les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 24 septembre 2017 pour élire les sénateurs ;
- les candidatures peuvent être déposées du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2017 à 18 heures ;

- l'élection des délégués et des suppléants des Conseils municipaux est fixée au vendredi 30 juin 2017 dans les départements de la série 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'Intérieur,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 276, L. 278, L. 283, L. 294, L. 295, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, L. 439, L. 441, L. 446, L. 556 et L. 557 ;

Vu la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle,

Décrète :

Article 1

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 24 septembre 2017 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 2

Pour le premier tour de scrutin, les déclarations de candidature sont reçues en préfecture à partir du lundi 4 septembre 2017 et jusqu'au vendredi 8 septembre 2017 à 18 heures.

S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les déclarations de candidature doivent être déposées auprès des services du représentant de l'État le jour du scrutin au plus tard à 15 heures.

Article 3

Dans les départements de la série 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral où les élections ont lieu au scrutin majoritaire, en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le premier tour de scrutin sera ouvert à 8 h 30 et clos à 11 heures. S'il y a lieu d'y procéder, le second tour de scrutin sera ouvert à 15 h 30 et clos à 17 h 30.

Dans les départements de la série 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral où le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle, le scrutin sera ouvert à 9 h 00 et clos à 15 h 00.

Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, le président du bureau du collège électoral pourra déclarer le scrutin clos avant les heures prévues s'il constate que tous les électeurs ont pris part au vote.

Article 4

Dans les départements de la série 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Article 5

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, et la ministre des Outre-mers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 2 juin 2017.

Signé : Le Premier ministre, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et la ministre des Outre-mers.

Je vais également donner lecture, pour extrait, concernant la Ville de Nevers, de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017.

« *Le Préfet de la Nièvre*

L'arrêté du 20 juin 2017, relatif à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 2017 est abrogé. En application du décret du 2 juin 2017 susvisé, les Conseils municipaux du département de la Nièvre sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017.

Article 1 : Le nombre de délégués et suppléants à élire pour chaque conseil municipal et le mode de scrutin sont fixés aux articles suivants.

Article 2 : Le scrutin se déroulera dans les conditions précisées par la circulaire du 12 juin 2017 susvisée.

Article 3 : Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent être ni membres du conseil électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants ». (Cet article n'a pas vocation à s'appliquer pour notre enceinte, puisqu'il n'y a pas de cas correspondant).

Article 4 : Le mode de scrutin applicable pour ces élections diffère selon que la commune compte plus ou moins de 1 000 habitants selon le chiffre authentifié par le décret du 30 décembre 2016 susvisé ».

Je n'évoquerai pas, bien sûr, les dispositions et articles qui ne concernent pas la commune de Nevers, et j'irai directement à l'article 18.

« Article 18 : Dans la commune de Nevers, dont la population est fixée à 34 485 habitants, les 39 conseillers municipaux sont délégués de droit. Il appartient au Conseil municipal d'élire parmi les électeurs de Nevers cinq délégués supplémentaires et 11 suppléants.

Mode de scrutin pour l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants.

L'élection des délégués supplémentaires et des suppléants a lieu sur la même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Article 19 : Dans les communes de 9 000 habitants et plus, où les membres du Conseil municipal sont délégués de droit, les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française sont remplacés tant pour la désignation des délégués supplémentaires que des suppléants pour l'élection des sénateurs par les candidats de nationalité française venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont

présentés lors de la dernière élection municipale. Dans ce cas, il ne peut pas être fait appel au suivant de la liste. Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne sont pas remplacés ».

Je vous l'ai dit, cela ne s'applique pas.

Article 20 : Les conseillers municipaux qui détiennent également un mandat de député, de conseiller régional ou de conseiller général ne peuvent pas être désignés délégués élus ou de de droit ni suppléants par les Conseils municipaux dans lesquels ils siègent. Ils participent néanmoins au scrutin du 30 juin 2017. »

Pour être clair, trois personnes sont concernées dans cette enceinte : Delphine Fleury, Guillaume Maillard, Myrienne Bertrand. Ils peuvent participer à l'élection de ce soir, mais ils ne voteront pas aux sénatoriales en tant qu'élus municipaux. Ils le feront en tant qu'élus départemental ; ou régional en ce qui concerne Guillaume Maillard.

« Dans les communes de 9 000 habitants et plus, un remplaçant est désigné par le Maire, sur proposition de cet élu. Cette désignation est de droit dès lors qu'il possède la nationalité française et qu'il est inscrit sur la liste électorale de la commune et qu'il jouit de ses droits civiques et politiques.

Article 21 : Le Secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui devra être affiché dès réception et notifié par les soins du maire à tous les membres du Conseil municipal en exercice, qui précisera le lieu et l'heure de la réunion du Conseil municipal du 30 juin 2017. »

Je vais désigner un secrétaire de bureau, et la constitution d'un bureau de vote. Il sera composé des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes.

Les deux conseillers les plus âgés qui sont présents sont Jacques Francillon et Danielle Fanel.

Myrienne Bertrand est arrivée ; elle peut donc officier avec la procuration de Mme Pitoun.

Les deux plus jeunes sont Amandine Boujlilat, mais elle n'est pas arrivée. Et Mohamed Lagrib.

Nous allons remplacer Amandine Boujlilat par le plus jeune après elle, qui doit être Wilfried Séjeau.

Je propose par cohérence que le secrétaire désigné pour le bureau soit le secrétaire qui a été désigné pour le Conseil, c'est-à-dire Mahamadou Sangaré.

Je vais tout d'abord donner lecture des remplaçants des élus qui voteront ce soir, mais qui ne voteront pas en tant qu'élus municipaux aux sénatoriales le 24 septembre, et qu'ils ont choisis.

M. Guillaume Maillard, conseiller régional, a désigné comme remplaçant M. Alban Cailliau.

Mme Myrienne Bertrand, conseillère départementale, a désigné comme remplaçant M. Patrick Bertrand.

Mme Delphine, conseillère départementale, a désigné Mme Marie-Cécile Renard, épouse Gaulon.

Ce sont des désignations. Donc, il n'y a pas de vote sur ces choix.

Amandine Boujlilat annonce son arrivée, mais elle ne siègera pas, puisqu'elle n'est pas présente à cet instant. En revanche elle donne procuration à Anne Wozniak, le temps qu'elle arrive.

La parole est à M. Lagrib.

M. Lagrib – C'est qu'elle vous a fait parvenir la procuration ?

M. le Maire – Tout à fait. Elle est là. Si vous voulez que l'on suspende le temps qu'elle arrive, cela ne me dérange pas. Nous avons su nous montrer conciliants d'autres fois.

Je vais inviter les élus qui présentent des listes à le faire, s'il vous plaît. Delphine Fleury.

Mme Fleury – Nous avons donné les bulletins de vote. Nathalie Charvy va les donner.

Mme Charvy – Pour la liste Nevers à Gauche :

Jimmy Derouault
Sylvie Dupart-Muzerelle
Christophe Warnant
Dominique Méchin
Claude Loussier
Marie Martinez
Sébastien Jeanneau
Sandra Pardal
Robert Tardivat
Jakeline Cifelli
Alain Chevrat
Chantal Amelot
Didier Bourotte
Geneviève Girault
Thierry Boidevezy
Thérèse Nivot

M. le Maire – Merci. La parole est à Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Pour le groupe Nevers à Venir, nous présentons :

Christine Kronenberg
Basile Khoury
Muriel Marty née Lambert
Jean-Louis Clème
Monique Wignolle, née Legrand
Arnaud Benoît
Lydie Dupont
Alain Korman
Isabelle Gaudin
Jean-Philippe Rault
Colette Meunier
Jérôme Daugy

Véronique Vincent née Lion
 Alain Frémont
 Christiane Labarre, née Message
 Vadim Darocourt.

M. le Maire –

Nous allons pouvoir procéder aux opérations de vote. Je rappelle qu'il y a cinq délégués supplémentaires titulaires à désigner, et onze suppléants.

Les bulletins de vote vont être distribués.

Je reprécise qu'il s'agit d'un vote pour cinq titulaires et onze suppléants, qu'il n'y a qu'une liste, et j'indique que le calcul sera d'abord fait pour des titulaires, en fonction de la règle de la proportionnelle, et qu'après nous le ferons pour les suppléants, sachant que c'est dans l'ordre de la liste, bien évidemment, et que seront retenus les premiers de la liste en tant que titulaires.

Je rappelle que ceux qui ont des procurations le précisent à la remise des enveloppes, pour avoir deux enveloppes, quand c'est le cas, s'il vous plaît.

Mme Royer signale qu'une erreur matérielle a été relevée sur l'identité de Marie Martine, il s'agit de Marie Martinez. Il est convenu à l'unanimité que les bulletins sont conservés avec cette erreur, mais fera l'objet d'une mention au procès verbal.

(Il est procédé aux opérations de vote)

Je vais vous donner connaissance du calcul du quotient électoral pour les délégués et pour les suppléants.

Tout d'abord pour les délégués titulaires, la liste Nevers à Venir obtient trois sièges. La liste Nevers à Gauche obtient un siège. Il y a donc un siège à pourvoir. Nevers à Venir obtient un siège à la plus forte moyenne. Ce qui fait un total pour la liste Nevers à Venir en titulaires de 4 sièges. La liste Nevers à Gauche a un siège.

En ce qui concerne les suppléants, le quotient électoral est de 4. Nevers à Venir : 6. Nevers à Gauche : 2. Il reste donc 3 sièges répartis à la proportionnelle. Nevers à Venir obtient 2 sièges en plus. Nevers à Gauche obtient 1 siège en plus. Soit, pour les suppléants, la liste Nevers à Venir, 8 sièges ; la liste Nevers à Gauche 3 sièges.

Il est proclamé les résultats suivants, par rapport aux personnes désignées :

- Pour les titulaires :

. En ce qui concerne la liste Nevers à Venir, les 4 titulaires seront les suivants : Pour les personnes présentes, je leur demanderais de répondre qu'elles acceptent ; pour celles qui ne sont pas là, le procès-verbal sera notifié demain par la police municipale :

Christine Kronenberg, accepte

Basile Khoury. Absent. Cela lui sera notifié

Murielle Marty, née Lambert, accepte

Jean-Louis Clème, accepte.

. Pour la liste Nevers à Gauche, en titulaires :

Jimmy Derouault. Cela lui sera notifié demain. Nous avons pris soin de vérifier que les personnes seraient présentes pour recevoir la notification.

- En ce qui concerne les suppléants :

. Pour la liste Nevers à Venir :

Monique Wigniolle, née Legrand, accepte

Arnaud Benoit , accepte
 Lydie Dupont, accepte
 Alain Korman, accepte
 Isabelle Gaudin. Elle est absente, cela lui sera notifié.
 Jean-Philippe Rault, accepte
 Colette Meunier. Notification.
 Jérôme Daugy. Absent. Notification.

. Pour la liste Nevers à Gauche :
 Sylvie Dupart-Muzerelle. Notification
 Christophe Warnant. Notification
 Dominique Méchin. Notification également.

Je tenais bien sûr à remercier l'ensemble des personnes, quelles que soient les listes, qui ont accepté de jouer ce rôle citoyen, de voter pour les sénatoriales, et qui, du fait de la répartition proportionnelle, n'ont pas été retenues, mais qu'elles en soient remerciées.

Je demanderais à chaque élu de désigner la liste sur laquelle il sera éventuellement fait appel à un suppléant pour le remplacer lors du 24 septembre 2017. Je rappelle que le vote est obligatoire. Sauf cause légitime, ne pas voter est réprimé d'une contravention de 100 euros. Le 24 septembre est un dimanche.

Denis Thuriot : liste Nevers à Venir
 Amandine Boujlilat : liste Nevers à Venir
 Xavier Morel : liste Nevers à Venir
 Anne Wozniak : liste Nevers à Venir
 Guillaume Maillard : liste Nevers à Venir
 Michel Suet : liste Nevers à Venir
 Philippe Cordier : liste Nevers à Venir
 Fabienne Dessartine (par la voix de M. Michel Suet) : liste Nevers à Venir
 Guy Gafeuille (par la voix de M. le Maire) : liste Nevers à Venir
 Véronique Lorans (par la voix de M Voisin) : liste Nevers à Venir
 Corinne Mangel : liste Nevers à Venir
 Daniel Devoise : liste Nevers à Venir
 Christine Villette (par la voix de Florence Vard) : liste Nevers à Venir
 Danielle Franel : liste Nevers à Venir
 Pierrette Concile : liste Nevers à Venir
 Jacques Francillon : liste Nevers à Venir
 Yolande Frémont (par la voix de Wilfrid Séjeau) : Nevers à Gauche
 Mahamadou Sangaré : liste Nevers à Venir
 Élisabeth Gaillard : liste Nevers à Venir
 Myrienne Bertrand : liste Nevers à Venir
 Catherine Fleurier : liste Nevers à Venir
 Isabelle Kozmin : liste Nevers à Venir
 Hervé Barsse : liste Nevers à Venir
 Yannick Chartier : liste Nevers à Venir
 Mohamed Lagrib : liste Nevers à Gauche
 Nathalie Charvy : liste Nevers à Gauche
 Patrice Corde (par la voix de Delphine Fleury) : liste Nevers à Gauche

Nathalie Royer : liste Nevers à Gauche
 Delphine Fleury : liste Nevers à Gauche
 François Diot : liste Nevers à Gauche
 Florent Sainte Fare Garnot : liste Nevers à Gauche
 Blandine Beltier : liste Nevers à Gauche
 Oscar Dos Reis (par la voix de Mahamadou Sangaré) : liste Nevers à Gauche
 Wilfried Séjeau : liste Nevers à Gauche
 Florence Vard : liste Nevers à Venir
 Gilles Voisin : liste Nevers à Venir
 Chrystel Pitoun (par la voix de Myrienne Bertrand) : liste Nevers à Venir.

Je signerai les arrêtés de notification pendant la séance, pour éviter de retarder le cours des débats.

Je vous propose, avant d'entamer nos discussions, de partager avec vous un film qui a été tourné sur notre ville, et qui est un film support que nous envisageons de diffuser régulièrement. Il a été mis sur les réseaux sociaux, avec plusieurs dizaines de milliers de vues.

(Projection d'une vidéo)

M. le Maire – Merci à Gildas Bizeul, qui s'occupe de la communication, et à tous ceux qui ont contribué à ce film. Au prochain Conseil communautaire, nous diffuserons aussi les deux films qui viennent d'être terminés avec le partenariat d'Air France, et qui seront diffusés pendant six mois.

Nous allons passer aux délibérations, à examiner peut-être de façon séparée, et voir si nous votons ensemble les autres. Y a-t-il une opposition à maintenir cette règle ? Sachant que je précise que nous retirons du vote de ce soir la délibération n°111 qui concerne la convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre l'État et la Ville de Nevers, dans la mesure où nous sont annoncées des modifications législatives imminentes. Nous repasserons bien sûr cette convention lors d'un prochain Conseil, qui est fixé, sauf changement, le 26 septembre à 18 h 30.

Je vais inviter les groupes à nous indiquer les délibérations à retenir de façon individualisée.

Je passe la parole à Anne Wozniak pour le groupe Nevers à Venir.

Mme Wozniak – Le groupe Nevers à Venir abordera les délibérations n°087, 088, 089, 090, 091, 095, 096, 101,102,104,106,107, 125 et 138.

M. le Maire – Je précise que la délibération n° 118 a été posée sur table, car nous n'étions pas en mesure de vous l'envoyer avec les autres pièces du Conseil.
 Je passe la parole à Delphine Fleury.

Mme Fleury – Pour le groupe Nevers à Gauche, les délibérations n° 087 (décision n° 66 et 92), 090, 091, 094, 095, 101, 103, 104, 106, 117, 133, 134. Une motion a été communiquée. Nous n'avons pas reçu les délibérations déposées par votre groupe. Seulement François Diot en a été destinataire. Nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, que cela soit envoyé à notre collaboratrice de groupe, et elle pourra ensuite dispatcher.

Peut-être les a-t-elle reçues, mais il y a eu de gros problèmes au niveau du local, avec fuites d'eau à répétitions, sur les plafonds, puis déménagement du matériel informatique pour la mise en sécurité, rebranchements, etc. Cela n'a pas été évident pour elle, qui est d'ailleurs agent de la Ville, j'en profite pour le dire, et qui travaille dans des conditions quand même parfois difficiles. Ce n'est de la faute de personne, mais c'est à souligner.

M. le Maire – On me confirme que tout a bien été envoyé. S'il y a eu des difficultés matérielles chez vous, j'en prends acte, mais en tout cas cela ne vient pas ...

Mme Fleury – Ces locaux sont loués par la Ville. Les locataires du dessus sont coutumiers des fuites d'eau à répétitions, qui traversent les plafonds, etc. C'est vrai que c'est compliqué. Tout est dans les tuyaux pour les assurances et compagnie. Du coup, Carole travaille dans des conditions qui sont un peu difficiles.

M. le Maire – Nous en prenons acte, mais le nécessaire avait bien été fait.
Nous allons voter ensemble les délibérations suivantes : 092, 093, 097, 098, 099, 100, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 135, 136, 137 et 139.
Sur ces délibérations, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

2017- 087

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire – Nous allons commencer par les décisions du Maire. Je vous laisse évoquer celles que vous avez proposées.

Mme Fleury – C'est la décision n° 66. Elle concerne l'étude et la maîtrise d'œuvre scénographique pour le théâtre municipal de Nevers. Demande de subvention.
Il y a une question, une demande, et une remarque.
Dans cette décision, il y a également une décision qui est présente ici, c'est la décision 2017-DEC 107 qui attribue le marché. Le principe, c'est que le marché est signé une fois les subventions acquises. On est d'accord ? Le principe, c'est que le marché est signé une fois que les subventions sont acquises ? Monsieur Suet. Je parle sous votre contrôle.
Or, là, en l'occurrence, on nous présente, pour la maîtrise d'œuvre, une étude, en précisant qu'une demande de subvention sera faite au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Sauf à ce que vous ayez déjà la notification de la subvention... Des décisions sont également présentes là et elles concernent le théâtre municipal, c'est au nom de ce principe-là que cela nous pose question. La subvention du Conseil régional est-elle acquise ? Sinon, le marché ne peut pas être signé.
J'avais par ailleurs une demande. Nous avons formulé à plusieurs reprises, lors de différents Conseils municipaux, une demande de présentation d'un bilan du coût complet de la réhabilitation du théâtre et des subventions qui y sont associées. Ce serait bien qu'il y ait cette présentation. Nous l'avons évoquée en commission. Je ne doute pas que la présentation soit faite. C'est une demande que nous réitérons à cette occasion.

Je voulais par ailleurs souligner qu'il y a trois décisions, en plus des deux que je viens d'évoquer, la 95, la 110 et la 143, qui concernent également les maîtrises d'œuvre pour le théâtre, après bien d'autres qui sont intervenues antérieurement et qui viennent modifier par avenant les marchés passés. Tout cela nous laisse interrogatifs sur le fait que la phase de conception ait été effectivement bien appréhendée dans toute sa globalité au départ. Lors de plusieurs Conseils municipaux, on a passé des décisions du Maire concernant ces marchés, ces avenants par rapport à la maîtrise d'œuvre. C'était pour la remarque.

La demande, c'est donc que nous ayons une présentation du bilan.

La question, c'est « Est-ce que la subvention au Conseil régional qui nous est présentée à la 66 est acquise ? » Qu'en est-il »

- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances.
- M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. La subvention qui a été demandée au Conseil régional est refusée, car il y a une absence de label.
- Mme Fleury – Une absence de label par rapport à quoi ?
- M. Suet – Oui, bonne question ; nous avons eu la réponse aujourd'hui. Très honnêtement, je suis pris de court, mais je vous annonce déjà que cette demande est refusée, parce qu'il y a une absence de label. La demande de subvention pour l'étude de la scénographie ; que sur cet aspect.
- Par rapport au budget global, pour l'instant, on est dans le budget global. Je reconnais, il y a eu beaucoup d'avenants, sur lesquels il y a eu des dépassements, d'autres d'ailleurs ont été nettement en dessous. Pour l'instant, on est dans le budget.
- Sur les subventions, nous vous avons déjà fait un point la dernière fois, mais je peux vous le refaire. De la Région, nous avons eu 300 000 euros. Le fonds de soutien à l'investissement de l'État : 200 000 euros. Une DCE 2015, du Département, de 35 160 euros. La Fondation Total : 100 000 euros. Nous l'avions annoncée là. La Fondation du Patrimoine, actuellement, nous sommes à 80 220 euros. La Fondation du Crédit Agricole : 30 000 euros. Le Crédit Mutuel : 20 000 euros. La Fondation des Monuments historiques : 3 000 euros. Il y a une délibération dans ce sens, que vous allez voir aujourd'hui. Et la DRAC, étude des décors : 11 000 euros. Étude scénographique : zéro, puisque cela a été notifié aujourd'hui.
- Globalement, on est dans le budget. Bien entendu qu'après, à la fin, nous aussi nous voudrions un point précis budgétairement. Vous pensez bien qu'il n'y a aucun problème pour qu'il vous soit transmis.
- M. le Maire – Madame Fleury.
- Mme Fleury – Merci. Je ne doute pas que l'on reste dans le budget. Tant mieux. La demande, c'est juste que l'on ait un petit point d'étape, et pour que l'on s'y retrouve, qu'il y ait effectivement, face aux dépenses qui ont été générées par la réhabilitation, un état des subventions. Vous les avez énumérées, merci. Savoir à quoi elles correspondent, et pour quels types de phases de réhabilitation elles ont été obtenues, ce serait plutôt pas mal. C'est un projet important. Le petit théâtre tient à

cœur beaucoup de Neversois. Nous également. Ce serait intéressant qu'à un Conseil municipal, si vous en étiez d'accord, nous puissions avoir un petit point d'étape concernant cette réhabilitation.

M. le Maire –

Le théâtre municipal de Nevers tient particulièrement à cœur à l'équipe municipale, qui a décidé de l'ouvrir ; et pas de le fermer. Donc, effectivement, nous sommes particulièrement motivés par ce projet qui était un de nos projets phares de mandat. En ce qui concerne les décisions du Maire, je rappelle qu'elles sont prises par délégation du Conseil municipal, et que cela n'empêche pas que nous ayons des échanges, bien sûr. Mais elles continueront à l'être, dans la mesure où c'est dans les attributions que j'ai ; ne serait-ce que pour des soucis de rapidité.

En ce qui concerne le théâtre lui-même, effectivement, il y a des subventions que nous avons pu avoir. Certaines étaient demandées sur la scénographie, mais il y a des critères, auxquels nous répondons parfois, et pas d'autres.

Je voulais confirmer ce qu'a dit Michel Suet : nous sommes dans le budget. Nous ferons les comptes *in fine*. Nous avons juste une bonne et une mauvaise surprise à la fois : c'est-à-dire que nous avons découvert une deuxième toile de toit, qui est une richesse historique, que nous allons essayer d'exposer aux Neversois, y compris dans le cadre de sa rénovation, qui sera demandée par la DRAC. La difficulté, c'est que cela rallonge les travaux, puisqu'il y a des techniques de démontage très particulières qui nous seront imposées par la DRAC, peut-être avec un architecte. Nous allons voir si nous pouvons maintenir ou pas l'inauguration au mois de décembre, mais l'ouverture du théâtre est décalée d'à peu près trois mois, à cause de cette découverte, qui était inattendue. L'ouverture du théâtre, définitive, se fera au printemps, avec une saison culturelle qui démarrera au 1^{er} juillet, par rapport à la DSP que nous avons lancée.

Une autre décision du Maire, s'il vous plaît ? Sauf si Michel Suet voulait rajouter quelque chose ?

Mme Fleury –

Cela concerne la maison des Montots, la salle des fêtes des Montots. La question était : « Quel est le projet exactement d'occupation de cette salle des fêtes ? ». Cela concerne l'aménagement de la salle. La décision porte sur l'aménagement d'une salle des fêtes, avec une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville 2017. Nous souhaiterions savoir pour quelle utilisation, dans quel cadre, etc., pour ce projet-là.

M. le Maire –

Je n'apprendrais à personne que notre ville n'a pas de salle des fêtes, ce qui est assez inopportun pour une ville comme Nevers, et assez unique en France. Nous avons, comme vous le savez, proposé la disposition du château des Loges dans des conditions tarifaires raisonnables, mais qui ne permettent pas d'accueillir tout type de manifestations, et qui présente un nombre limité d'accueil de personnes, compte tenu de la taille du château. Les extérieurs sont intéressants. Les salles intérieures sont limitées en surface.

Il est dans notre projet de mandature de réaliser une salle des fêtes. J'ai eu la possibilité, avec le Préfet, d'orienter la DPV, la Dotation pour la Ville, sur cet équipement de l'ancienne maison des Montôts qui est en souffrance depuis longtemps, qui a été fermé et sur laquelle nous avons travaillé en début de mandat. Nous étions prêts, y compris sur le dépôt des permis de construire. La seule difficulté, c'est que, de par la baisse des dotations, nous ne pouvions pas le réaliser.

Cette Dotation pour la Ville va nous permettre de financer une bonne partie de son coût de réhabilitation et de proposer une offre de salle des fêtes. Nous avons confirmation de l'allocation de cette subvention, avec la convention qui vient d'arriver.

La raison et l'objet, c'est la réhabilitation d'une friche, qui est en plus très visible, et qui va devenir, avec les atouts qu'elle présente, notamment un parking, la salle des fêtes de la ville de Nevers, à proximité du château des Loges. De surcroît, c'est un équipement qui est en deux parties, avec une grande salle et une salle plus petite, pour l'accueil éventuel des événements d'ampleurs différentes à offrir aux Neversois.

La parole est à Florent Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci. Tout d'abord, je me réjouis que vous ayez la perspective d'un financement du projet ; c'est une excellente chose. Simplement, pourriez-vous prévoir, lors d'une séance prochaine du Conseil municipal, une présentation du projet architectural, le programme d'utilisation, et peut-être aussi le budget de fonctionnement ? Parce que, si la nouvelle liée à cette décision est bonne, nous avons pour autant besoin de la mettre en perspective dans un projet général. Tout de même, compte tenu des sommes, hors subvention – 675 000 euros tout de même –, il me semble qu'il serait bon que nous puissions avoir une présentation et un débat avec vote sur le projet. Je pense que ce serait une bonne chose dans l'esprit démocratique de nos débats.

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous avons l'opportunité, comme vous l'a dit Monsieur le Maire, d'affecter une DPV d'un montant de 388 147 euros, sachant que la DPV totale qui nous avait été accordée était de 456 644 euros. La différence a été mise sur l'école Pierre-Brossolette.

Sur les charges de fonctionnement, pour moi, tout nouvel investissement ne doit pas générer de charges supplémentaires. Aujourd'hui les charges de fonctionnement ont été évaluées pour 37 000 euros. Vous aurez bien entendu un détail au moment où tout cela sera finalisé. Il faut regarder les recettes. Comme Monsieur le Maire vous l'a dit, ce sera en priorité un établissement pour les Neversois, bien entendu, mais au-delà des week-ends, car les salles des fêtes sont surtout louées par les particuliers les week-ends, les vendredi, samedi et dimanche. Nous sommes en train de réfléchir également pour que ce site soit utilisé plus souvent. Il nous faut impérativement avoir autant de recettes que de charges de fonctionnement. C'est la règle d'or que je me fixe : tout nouvel investissement ne doit pas nous générer des charges de fonctionnement dans un moment de restrictions budgétaires infernal.

M. le Maire – Ce projet sera effectivement présenté en Conseil municipal en temps voulu. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Le projet est un aménagement qui sera composé de deux salles. Par rapport aux éléments qui ont été apportés – pour vous donner une information supplémentaire, car j'avais mené au départ ce projet –, sur un comparatif de même ordre en termes de salles, on est plutôt sur des sommes de 1 million ou de 2 millions, sur des salles avec la même capacité d'accueil.

Le projet permet d'enlever une friche également, d'avoir une possibilité de stationnement aux alentours, un aménagement. Le projet, si la majorité l'accepte, pourrait être présenté, parce qu'il est déjà monté quasiment en totalité. Les frais de fonctionnement ont été rappelés. Normalement, juste avec les week-ends. Tout dépend du prix de location que l'on attribuera aux Neversois...

Il faut savoir aussi que 80 % des salles des fêtes sont louées par les Neversois aux alentours. Ils sont même sur listes d'attente. Il y a donc une grosse demande à ce niveau-là. Cela pourrait désengranger pour pouvoir donner plus d'opportunités aux Neversois et aux Neversois. Tout dépend du prix que l'on établira, parce qu'après il faut se positionner pour que l'on puisse établir un prix de mise à disposition, de location. En fonction de cela, je pense que cela couvrira en totalité les charges. De surcroît, si on met les salles en location en semaine aux associations ou en mise à disposition, cela permettra de pouvoir avoir un lieu de vie qui fonctionne toute l'année.

- M. le Maire – C'est un projet qui a un peu évolué depuis que M. Lagrib l'a connu. Il peut même contenir à la base trois salles, mais nous sommes en train de voir la faisabilité, du point de vue des normes d'accessibilité et aussi sur l'intérêt. Ce qu'il faut, c'est aussi répondre aux demandes, et voir le dimensionnement des salles, par rapport à la plupart des demandes, pour que cela génère des recettes, qui devraient permettre d'équilibrer – c'est notre ambition en tout cas – peut-être un peu plus, les choses. Monsieur Sainte Fare Garnot, vous vouliez répondre, et puis Xavier Morel.
- M. Sainte Fare Garnot – Oui, brièvement. D'abord, j'ai le sentiment que la paternité du projet fait l'objet d'une discussion, mais cela ne nous regarde pas.
- M. le Maire – Je vais vous dire, Monsieur Sainte Fare Garnot, la paternité du projet, c'est Nevers à Venir.
- M. Sainte Fare Garnot – C'est parfait.
Sur le fond, c'était plus de vous redemander, parce que vous n'avez pas répondu sur ce point précis, Monsieur le Maire, qu'une délibération puisse être présentée, avec la totalité du projet, c'est-à-dire à la fois, bien sûr, son contenu, et que, sur la forme, il y ait un vote. Les enjeux financiers sont tout de même relativement conséquents. C'est aussi un projet intéressant. Nous sommes plutôt ouverts à le soutenir. Mais sur le plan formel, et démocratique, je pense que c'est important de passer par le vecteur d'une délibération.
- M. le Maire – C'est votre demande. Nous verrons. Madame Beltier.
- Mme Beltier – Le projet sera-t-il proposé et présenté aux riverains ?
- M. le Maire – Pour tous les projets que nous faisons, nous associons les riverains, soit dans des réunions spécifiques, soit dans les réunions Caf'échange que nous faisons régulièrement aux différents endroits. Je précise que cette salle a déjà connu une activité. Donc, ce n'est pas une découverte. Les riverains, en face, c'est l'hôtel des impôts ; je ne pense pas qu'il y a une activité nocturne majeure. Et après, il y a le collège des Loges. Même chose. Donc, c'est suffisamment éloigné des habitants. Ce qui génère souvent les difficultés, on le sait, c'est quand les gens repartent ou

claquent les portes de voiture, plus que l'activité elle-même, puisque ce lieu sera bien sûr rééquipé, réhabilité en fonction de l'usage, et donc isolé au maximum. Xavier Morel m'avait demandé la parole, et Daniel Devoise.

- M. Morel – Juste pour apporter un point financier sur la location. Comme l'a souligné M. Lagrib, il y a une forte demande sur les locations de salles. Effectivement, comme l'a dit Monsieur le Maire, nous n'avons pas de salle des fêtes. 37 000 euros de frais de fonctionnement, c'est 700 euros de chiffre d'affaires par semaine de location pour couvrir et mettre au point mort les frais de fonctionnement, ce qui est plus que largement réalisable, si cela peut vous conforter dans la vision que l'on peut en avoir. Cela ne peut être que positif.
- M. le Maire – Par contre, je confirme ce qu'a dit M. Lagrib. Nous refaisons en partant d'un existant. C'est la suppression d'une friche, et cela permet aussi d'avoir un investissement moins onéreux que de partir à zéro en faisant une construction complètement neuve. Daniel Devoise.
- M. Devoise – Je voudrais juste apporter quelques éléments. Le projet en est à son début. Monsieur Lagrib a parlé de deux salles, ou de trois salles ; ce n'est encore pas acté, puisqu'il y a la notion d'accessibilité qui sera à traiter, puisque les deux bâtiments ne sont pas à la même hauteur. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de vous présenter un projet abouti. Je pense qu'au milieu du deuxième semestre de cette année, nous aurons un projet qui tiendra la route, et qui pourra prendre en compte la partie accessibilité de manière importante.
- M. le Maire – Mohamed Lagrib.
- M. Lagrib – Merci. Il me semble qu'à l'époque, l'accessibilité avait déjà été étudiée, par une rampe d'accès par l'extérieur côté collège des Loges. Mais c'est peut-être encore à affiner par rapport aux nouvelles réglementations. Ce que je propose, c'est que le projet puisse être concerté, comme cela a été évoqué. Je pourrais vous faire parvenir déjà ce qui a été mis en amont dans un premier temps. Nous avons aussi soulevé une question : vu qu'il y avait un pan de toiture qui était exploitable par les panneaux photovoltaïques, cette option a-t-elle été étudiée ou pas ?
- M. Devoise – Sur ce bâtiment spécifiquement, je ne peux pas vous répondre que le dossier ait été étudié. Par contre, l'ensemble des toitures de la Ville de Nevers a fait l'objet d'une étude approfondie pour essayer justement de les utiliser pour produire de l'électricité. C'est en cours de réflexion, et nous nous positionnerons le moment venu. Pour revenir sur ce projet, la rampe extérieure avait effectivement été envisagée tout au départ, avec les deux salles. Demain fera-t-on une seule grande salle, puisque dans le premier projet, ce serait à peu près 230 m² à 250 m². Est-ce que la Ville de Nevers peut ne pas avoir une salle peut-être un peu plus grande, sachant qu'il y a à peu près 2 000 m² de parking?

Pour l'instant, oui, il y a eu des choses de faites. Nous travaillons sur ce qui avait été prévu au départ, et nous essayons de l'améliorer et de trouver aussi d'autres solutions, afin de réduire le coût si possible.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, ne diffusez pas trop de choses qui risquent d'être obsolètes, puisque nous remanions le projet, qui est un projet de notre groupe, auquel vous avez contribué au départ du mandat, je n'en disconviens pas. Mais encore une fois aucun projet n'a à être personnifié ; il appartient au groupe qui le porte. Par contre, si vous voulez le financer, tout don est bienvenu.
Une dernière intervention, car nous n'en sommes qu'aux décisions du Maire, et ce serait bien que nous terminions à une heure raisonnable.

M. Lagrib – Tout simplement, je suis dans le partage et la concertation. Si on peut apporter des idées, je suis preneur de toutes les idées. J'en propose une à l'instant, c'est de pouvoir améliorer le projet, comme il a été dit précédemment, tout simplement, car c'est un projet pour les Neversois avant tout, et c'est la seule chose qui compte.

M. le Maire – Formidable, mais vous pourrez peut-être vous rapprocher du groupe Nevers à Gauche, que vous avez utilisé pour le vote des sénatoriales. Comme cela, ce sera plus facile pour l'échange.
Y avait-il une autre décision du Maire ? C'est tout.
Nous allons maintenant évoquer les délibérations.

2017-088

Délégation du Conseil municipal au Maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - Extension

M. le Maire – J'appelle la délibération n° 088 qui concerne la délégation du Conseil municipal au maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et une extension à cette délégation.
Je rappelle que le maire peut par délégation du Conseil être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat d'un certain nombre de compétences qui sont limitativement énumérées, et que par décision de notre Conseil du 15 avril 2004, nous avons donné délégation au maire pour décider dans différents domaines. La loi du 27 janvier 2017, dans son article 85, et une autre du 28 février 2017, dans son article 74, ont étendu les possibilités de délégation du Conseil municipal au maire dans trois cas :

- Pour demander à tout organisme financeur dans les conditions fixées par le Conseil l'attribution de subvention ;
- Par ailleurs, en ajoutant :
 - . un alinéa n° 27 à l'article L 2122-22 qui prévoit la possibilité « de procéder dans les limites fixées par le Conseil municipal au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux »,
 - . un alinéa n° 28 au même article, qui prévoit la possibilité « d'exercer au nom de la commune le droit prévu au 1° de l'article 10 de la loi du 31 décembre 1975 relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ».

L'idée de donner délégation sur ces domaines au maire est de permettre d'être plus réactif et de ne plus attendre de présenter une délibération en séance du Conseil municipal. Il s'agit, de façon positive, d'obtenir des subventions, et de s'adresser à

tout organisme financeur, pour toute demande d'attribution de subvention, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable, et de déléguer au maire les deux compétences supplémentaires, qui sont des ajouts que j'ai rappelés tout à l'heure.

Il est rendu compte à chaque Conseil des décisions prises par le Maire. Vous le savez, puisque vous posez légitimement des questions. Y a-t-il des questions sur cette proposition d'extension ? Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Monsieur le Maire, une remarque de principe. Depuis le début du mandat, plusieurs décisions du Maire ont engagé des projets à hauteur, parfois, de sommes importantes, sans vote. Plusieurs décisions municipales l'illustrent encore ce soir : des travaux de voirie (c'est un projet déjà engagé, sur le Mouësse, à hauteur de plus de 700 000 euros), l'autorisation de travaux de voirie et paysagers à hauteur de 2 M€ pour une première tranche, et de 2,4 M€ pour une autre tranche à venir, sans précision de leur géographie, des travaux pour le théâtre à travers plusieurs décisions, lesquelles s'accroissent (60 000 euros sur l'une, 110 000 euros sur l'autre, ce soir), une décision qui concerne le square Thévenard et la rue Saint-Martin ; la somme totale s'établit autour de 900 000 euros. La salle des fêtes, pour 675 000 euros. Bien sûr à chaque fois avec des natures de décisions différentes. Mais sur des sommes conséquentes.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, je veux le redire ce soir, nous considérons que le recours aux décisions du Maire sur des sommes de cette importance et des projets qui concernent manifestement les Neversois et le débat politique sur l'intérêt général dans notre Ville ne nous paraît pas être une bonne solution ni une bonne pratique. C'est une pratique de pouvoir qui réduit l'espace du débat, et de la démocratie, ou à tout le moins du débat contradictoire sur les décisions que vous êtes amené à prendre. Depuis le début de mandat, si nous regardons les choses avec un peu de distance, et sans passion, nous avons très peu débattu des projets d'aménagement de la Ville. C'est donc, de notre point de vue, un problème de culture de pouvoir que nous souhaiterions soulever ce soir.

C'est aussi un problème financier, car des dépenses importantes sont engagées sans vote et sans possibilité de débattre de l'exécution du budget municipal. Il est évident que les décisions sont précédées par un budget, lequel vous autorise, et a été voté. Personne ne le conteste. Mais l'exécution de ce budget a elle aussi besoin d'être suivie, débattue, dans le cadre d'un débat contradictoire. C'est la culture démocratique de notre pays.

Nous croyons, pour notre part, groupe Nevers à Gauche, en une démocratie vivante, qui assure le succès des projets, et l'efficacité de la dépense publique par le débat contradictoire, et par l'équilibre des pouvoirs entre le pouvoir exécutif que vous exercez, et c'est normal, et le pouvoir délibératif que nous exerçons ensemble, majorité et opposition, dans nos rôles respectifs.

Aussi les élus socialistes demandent à nouveau la présentation des projets municipaux au-delà du seuil de 500 000 euros, qui nous paraît raisonnable. Cela signifie que vous avez, et chacun peut l'entendre, une liberté exécutive au quotidien, mais qu'elle ne doit pas être excessive. Nous demandons qu'au-delà de 500 000 euros, les projets fassent l'objet d'une délibération présentée et votée en Conseil municipal.

Nous alertons sur les risques que cela fait courir à la qualité des projets, parce que le contradictoire fait progresser la qualité des projets ; sur les risques que fait courir cette pratique sur les finances municipales, du fait d'une dévitalisation de ce qui est à notre échelle le pouvoir législatif, à savoir le Conseil municipal.

Vous présentez, Monsieur le Maire, et Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, une délibération prévoyant l'extension des pouvoirs personnels du maire en matière de recours aux décisions personnelles et exécutives. Elles portent pour partie sur le recours à des subventions, mais aussi sur d'autres domaines ; vous l'avez évoqué tout à l'heure. Ce projet revient à pousser encore d'un cran la logique de concentration des pouvoirs exécutifs et le recul des pouvoirs législatifs, ceux du Conseil municipal. Le maire pourra demain demander des financements sans aucune limite de montant ni de nature de projet. Autrement dit, vous pourrez appeler des subventions sur des projets structurants pouvant engager plusieurs millions d'euros à terme, et ce sans autorisation préalable du Conseil municipal, sans information, ni vote.

Sans mettre en cause la qualité des projets qui pourraient mobiliser demain cette procédure, nous alertons sur le fait que le recours à la concentration des pouvoirs sur le pouvoir exécutif, et en l'occurrence dans les mains de la personne du maire, nous paraît excessif, et il nous paraît important de rester dans les limites d'un juste équilibre des pouvoirs, cher à Montesquieu. Le maire ne peut pas, de notre point de vue, demander de financements pour des projets au-delà de 500 000 euros sans autorisation préalable du Conseil. Cela ne nous paraît pas raisonnable. Nous pensons que revenir au contradictoire ne va pas ralentir les projets, mais au contraire les faire monter encore en qualité. Je vous remercie.

M. le Maire –

Vous citez Montesquieu, Monsieur Sainte Fare Garnot, que je connais un peu aussi. Je ne savais pas que vous étiez devenu le Parlement. Nous ne faisons qu'appliquer la loi dans ce Conseil municipal. Nous ne décidons pas de la loi ; ce n'est pas cette instance-là. Elle vient d'être constituée au niveau national.

Je n'ai pas le sentiment, quand je vois la longueur régulière de nos débats, que nous ne débattions pas des sujets. Vous me direz que ce n'est pas la longueur qui fait tout. La qualité est importante ; on peut débattre très rapidement de façon intelligente et très longuement de façon un peu lénifiante. Simplement, le débat a lieu dans un cadre, qui est celui du Conseil municipal, qui est celui du Code des collectivités territoriales, et je n'entends pas rajouter à la réglementation quelque chose qui n'existe pas, et notamment le seuil des 500 000 euros que vous évoquez.

Je veux vous rassurer. Le théâtre, vous étiez éventuellement en projet de le refaire pour six millions d'euros. Nous, nous le refaisons pour trois millions d'euros, et nous tiendrons grosso modo ce chiffre. Vous le voyez, il n'y aura pas de difficultés. Je pense que nous respectons et la loi et la démocratie. Et je pense que les plus légitimes d'ailleurs pour nous aider dans la co-construction des projets, ce n'est pas le groupe Nevers à Gauche, ce sont les Neversois, que nous associons très régulièrement. Et je vous invite à venir à ces réunions parce qu'elles sont ouvertes à tous les élus. Mme Beltier, il n'y a pas longtemps nous a fait l'amitié de venir à des manifestations. Tous les élus sont les bienvenus, parce qu'*in fine* les projets sont portés par le Conseil municipal au global, que l'on se prononce pour ou contre. C'est plutôt cela à mon avis la vraie contribution des Neversois ; que nous sommes légitimes aussi à représenter quand il le faut, pour aussi décider et trancher quand il

le faut, pour éviter de retarder des projets qui sont parfois attendus depuis très longtemps. Je vous le dis, en respectant la loi et la démocratie.

Nous appliquons aussi une modification législative récente, qui est prise par l'ancien gouvernement au mois de janvier ou de février. Je ne fais que proposer, comme le font vraisemblablement les maires de France, l'application de cette évolution législative à une délégation qui est une délégation positive, puisque la principale modification consiste à rechercher des fonds, ce qui est dans l'intérêt bien compris de la Ville de Nevers.

Nous débattons un maximum des projets. Nous voterons ceux que nous aurons à voter. Et je continuerai à prendre des décisions du Maire de par la délégation qui m'a été donnée par le Conseil municipal quand il le faudra également.

Je passe la parole à M. Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je souscris à l'intervention de Florent Sainte Fare Garnot. Certes, les Neversois sont légitimes, mais les élus Neversois le sont tout autant, et peut-être même plus, puisque nous sommes élus ici dans cette instance pour représenter les Neversois, et pour porter leur voix. Je continue à penser que l'instance du Conseil municipal est une instance tout à fait déterminante et que cela devrait être un lieu de débat et d'élaboration de réflexions communes.

Je suis frappé, comme Florent Sainte Fare Garnot, par le fait que de très nombreux grands projets d'infrastructures structurants pour la Ville finalement n'ont pas été évoqués de façon détaillée et approfondie durant le Conseil municipal ; non pas pour les retarder, Monsieur le Maire, mais justement pour en discuter, et pour y réfléchir ensemble bien en amont. Loin de nous la volonté de retarder des projets pour Nevers.

Ce que je constate aussi, c'est que finalement l'intérêt des Neversois pour les débats du Conseil municipal a tendance à s'amenuiser au cours de ce mandat, puisque l'on constate qu'à chaque Conseil, l'assemblée est de plus en plus clairesmée, parce qu'effectivement on ne débat pas ou on débat de choses qui sont beaucoup plus accessoires finalement que ces grands projets. J'aurais aimé par exemple qu'il y ait peut-être deux heures de débats consacrés à la réflexion et aux projets déjà bien avancés. Sur la place Mossé : c'est aussi un sujet très important pour Nevers, et ce serait utile que nous puissions en débattre lors du Conseil municipal.

Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de rajouter des pesanteurs ou de rajouter du formalisme, mais de souhaiter que le Conseil municipal puisse jouer son rôle d'organe vivant de réflexion et de concertation.

M. le Maire –

Je n'ai pas dit autre chose sur le rôle des élus. Ce n'est pas parce que j'associe les Neversois que je méprise les élus. Vous interprétez les absences de certains élus ce soir ; je pense que nous sommes quand même une bonne partie du Conseil municipal présent. Vous parlez du public, pardon : sur cela, on fait recette ou on ne fait pas recette. Cela dépend aussi des sujets et du temps qu'il fait dehors.

Je voulais ajouter que vous êtes très régulièrement conviés à des tas de choses, et on ne vous voit jamais. Je me permets de vous le dire. Puisque vous nous permettez quelques reproches, permettez-moi les miens. À part Mme Beltier, qui était présente lors de l'inauguration de la rue Claude Parent avec nous, il n'y a pas longtemps. Voilà, mais très bien, félicitations. Et je pense que c'est dans l'esprit que

l'on souhaite. Mais vous êtes très régulièrement invités par un grand nombre d'élus, à contribuer à des projets, pas seulement au niveau de l'inauguration.

Je rappelle qu'un travail se fait aussi en commission. Mais faut-il, pour certains d'entre vous, y être présents, ce qui n'est pas le cas. Donc, il faut aussi rappeler qu'il y a des instances, et qu'il y a des échelons d'instances, et des étapes.

J'entends vos remarques. Le Conseil municipal restera saisi dans tout ce qui nécessite qu'il doive être saisi, et au-delà, parce que nous partageons aussi des projets, y compris qui sont parfois *in fine* en décisions du Maire. Mais j'applique, encore une fois, la réglementation, et le rôle du Conseil, que je respecte entièrement, en fonction de ce qui est prévu au vote ou pas au vote.

Je pense qu'il y a une urgence à agir, qui ne doit pas mépriser le rôle des élus, mais qui doit être aussi privilégiée. Monsieur Lagrib.

M. Labrib –

Je serai très bref. J'entends ce qui a été dit précédemment. Vous parlez des commissions. Dans les commissions, nous avons très peu d'informations, et très peu de retours à nos différentes requêtes. Les élus qui sont en place dans les commissions ne sont pas forcément en mesure de répondre aux diverses questions que nous exprimons lors de ces commissions. Encore faudrait-il, comme vous l'avez rappelé, que les personnes soient présentes. Malheureusement, ce n'est pas forcément seulement celles de l'opposition qui sont absentes ; les élus de la majorité sont absents également.

Jusqu'à présent, vous nous demandez de vous faire confiance pour agir dans l'urgence. Nous avons vu ces derniers temps à quoi ces décisions nous ont conduits. Je ne vais pas toutes les re-citer. Je veux bien entendre que vous puissiez prendre des décisions dans l'urgence, mais encore faudrait-il que vous nous ayez donné les arguments pour vous faire confiance. Or, à ce jour, à titre personnel, je ne peux vous faire confiance, du fait des différents faits qui se sont passés sur ces trois dernières années.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, vous ne me ferez jamais confiance, puisque je n'ai pas pu vous faire confiance. La confiance doit être réciproque, sinon elle n'existe pas.

Je suis tout à fait d'accord que l'on fasse des réunions spécifiques sur un sujet, et pourquoi pas un Conseil extraordinaire sur un sujet, car l'idée aussi est de ne pas sacrifier le temps à des délibérations importantes, mais je suis tout à fait d'accord pour qu'on le voie aussi comme cela.

Une dernière intervention, puis je vous propose de voter, pour que nous avancions un peu. Delphine Fleury.

Mme Fleury –

C'était juste, Monsieur le Maire, pour dire qu'en fait, ce ne sont pas des reproches qui vous sont adressés ; c'est juste une demande d'un peu plus de démocratie, pour que le débat puisse vivre. Je ne vais pas reprendre ce que disaient et Wilfried Séjeau et Florent Sainte Fare Garnot. Quand bien même il y a d'autres moments où on peut prendre connaissance des projets, et vous avez rappelé le moment de présentation notamment à la population, etc., tous ces moments-là sont importants, nous n'en disconvenons pas, mais le seul moment où la collectivité est à même de rendre effectives les décisions qu'elle prend, c'est le moment du Conseil municipal, même si, et c'est légitime, il y a des réunions de travail du groupe majoritaire ou des commissions, et la présentation à la population. Le moment où ces décisions deviennent effectives, c'est le moment du Conseil municipal. C'est pour cela qu'il est

important que nous puissions en parler. Et d'ailleurs le débat, ce n'est pas forcément pour dire qu'il ne faudrait pas faire comme cela, ou encore que ce vous faites ne serait pas bien, etc. Il y a quantité de choses qui sont faites en matière d'aménagements sur lesquelles nous pouvons nous retrouver. Nous aurions fait les choses probablement différemment, mais on peut convenir, et d'ailleurs nous le faisons, quand nous en avons l'occasion, et disons que c'est plutôt une bonne chose pour la Ville. Il n'y a aucun problème là-dessus. Le débat, c'est un enrichissement réciproque, ce n'est pas une critique systématique ou une mise en cause systématique de la manière de faire. C'est plutôt quelque chose de positif, d'autant plus que notre assemblée est publique. C'est le seul moment où toute la population peut assister à ces débats, les comprendre, les regarder. Et encore une fois, c'est le seul moment où les décisions deviennent effectives.

M. le Maire –

Ce n'est pas tout à fait le seul moment où la population peut connaître des débats et des dossiers, puisque nous pratiquons très régulièrement – et nous n'attendons pas les échéances électorales pour le faire – les rencontres avec les habitants dans des formats divers et variés et des lieux divers et variés. Là-dessus, je ne partage pas ce que vous dites.

En plus, vous ne montrez pas forcément l'exemple de critiques souvent très constructives ; elles sont plutôt de réappropriation de critiques, mais c'est votre droit. Vous ne nous avez pas beaucoup habitués à de la critique constructive ; je le dis au passage.

Maintenant, pour conclure, je dirais que je ne fais que respecter le fonctionnement démocratique du Conseil municipal, comme le font tous les maires de France, comme le font ceux qui dirigent n'importe quelle collectivité, y compris celle à laquelle vous appartenez. Le président ou le maire a des pouvoirs qui lui sont délégués. Comme tout pouvoir, il ne faut pas en abuser. Cela n'empêche pas que nous allions au-delà.

En termes de débat ou de démocratie, on peut tous toujours mieux faire, mais il y a aussi un cadre et des limites qui sont définies par le législateur et que nous veillons à respecter. Ce n'est pas une fin de non-recevoir, mais je vous dis simplement que je resterai dans le cadre des limites légales et réglementaires. Je n'en ajouterai pas d'autres. Mais, par contre, nous ferons le maximum sur les projets pour en discuter ensemble à divers lieux. Mais nous ne re-ferons pas, dans cette instance, le travail qui n'est parfois pas fait en commission ; ce n'est pas sa vocation non plus.

Une dernière intervention, s'il vous plaît, Monsieur Sainte Fare Garnot, en synthèse, pour que nous puissions avancer sur la suite du Conseil.

M. Sainte Fare Garnot – Ce sera très court. Pour préciser l'objet de notre désaccord. C'est bien un désaccord politique, sur la pratique de concentration des pouvoirs. Ce n'est pas du tout dans notre esprit un débat de droit. Personne ne vous accuse en la circonstance d'une pratique illégale. Ce n'est absolument pas le sujet.

Simplement, nous disons que vous vous saisissez du droit de manière à construire un pouvoir exécutif dans le fonctionnement de cette équipe, qui est personnel, qui est très fort, et qui dévitalise le pouvoir de nature délibératif qui est celui du Conseil municipal. Et comme le législateur l'a prévu – c'est dans votre délibération –, la loi dit les choses de manière extrêmement claires : le droit prévoit que le Conseil municipal a une compétence générale de droit commun. C'est ce que dit le législateur. Et il la délègue selon son choix majoritaire en fixant lui-même des seuils. Personne ne vous

demande d'inventer des seuils que le législateur n'aurait pas créés. Le législateur nous demande à nous tous dans notre diversité, conseillers municipaux, de décider de ce qu'il convient de vous déléguer en décisions du maire, et de ce qu'il convient de conserver en pouvoir délibératif.

Je voulais éviter qu'il puisse y avoir de mauvaises interprétations sur notre propos. Nous avons une différence. Cela fait partie de la démocratie.

M. le Maire – Elle n'est pas tout à fait politique ; elle est de conception. Mais je pense que, quand vous étiez maire, vous preniez aussi des décisions sans forcément les mettre au débat en Conseil municipal. Toute personne à ces fonctions le fait nécessairement, à partir du moment où elle respecte les choses. Mais je vous le dis, je ne me contente pas de cela, et nous mettons souvent à la discussion d'autres sujets que nous mettons au vote ou pas, car ce n'est pas forcément obligatoire, mais en tout cas en débat. Je pense que nous l'avons fait à de nombreuses reprises depuis trois ans.

Michel Suet, puis nous allons passer au vote, justement, majoritaire.

M. Suet – C'est un peu surnaturel, ce débat, dans le sens où il est parti des subventions demandées. Il est demandé une subvention, pour moi, il n'y a pas corrélation avec la présentation d'un projet en Conseil municipal. Pourquoi y a-t-il eu cette délégation donnée au maire pour demander des subventions ? Tout simplement pour avoir un temps de réaction plus rapide. C'est tout. Ce n'est que cela.

M. le Maire – Nous votons pour cette délégation donnée au maire. Y a-t-il des voix contre ? 10 voix contre. Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 10

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

201-089

Transfert de compétences usages numériques

M. le Maire – Nous allons envisager la délibération sur le transfert de compétences sur les usages numériques.

Le Conseil communautaire de Nevers Agglomération, par délibération du 8 mars 2017 a décidé de se doter d'une compétence facultative relative aux usages numériques et de procéder à la modification de ses statuts.

Cette compétence, complémentaire à celle relative aux réseaux d'infrastructures numériques, permettrait notamment les usages du numérique au bénéfice du développement de l'économie locale, en renforçant la capitalisation et la sécurité des données par notamment la réalisation d'un *data center*, l'accompagnement des entreprises par une meilleure appropriation du numérique, le développement de la filière des entreprises des technologies de l'information et de la communication, les usages du numérique pour rapprocher le citoyen des services publics, tels que la personnalisation des accès en ligne aux services publics, le développement par les services numériques de l'accessibilité à tous en matière de logement, et plus largement de l'ensemble des services à la population, pour réduire les difficultés d'accès aux services publics par les TIC. Le développement des usages du numérique pour le plus grand nombre afin de favoriser le lien social, doit permettre l'appropriation des TIC par les populations en difficultés – ce qui a été fait encore

récemment au CCAS –, améliorer l'accès à la formation initiale et continue, quels que soient l'âge et les besoins, faciliter la diffusion d'une culture numérique par la promotion des actions, et le développement des communautés professionnelles.

Cette compétence doit également favoriser, avec les communes de son territoire et le cas échéant d'autres partenaires, l'impulsion, l'assistance, l'accompagnement ou la conduite d'actions relatives à l'usage du numérique à destination de l'économie locale, au rapprochement du citoyen des services publics, et plus généralement permettant le développement et la promotion des usages du numérique au bénéfice du plus grand nombre.

Il a été demandé à la commune de Nevers de se prononcer sur ces changements statutaires proposés par l'Agglomération dans un délai de trois mois à compter de la notification, puisqu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Il s'avère que de nombreuses actions sont déjà menées par la Ville de Nevers dans le secteur des usages numériques, notamment de proximité en faveur de la population et de l'enseignement scolaire, et qu'il convient de les poursuivre.

Je vous propose d'adopter la modification des statuts de l'Agglomération, et ajouter « à l'exception des actions déjà menées par les communes et des actions ou expérimentations nouvelles qui pourraient être menées par les communes sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, et du développement de services numériques qui imposeraient des modifications des systèmes d'information de la collectivité ou qui remettraient en cause leur sécurité ».

Y a-t-il des questions ? Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Sur le fait du transfert, c'est dans la cohérence. Mais en réservant la compétence de la commune aux actions qui sont déjà menées et à celles qui pourraient l'être dans le cadre de ses compétences, la rédaction telle qu'elle nous est proposée induit de fait une double compétence de la Ville et de l'Agglomération, dans la mesure où, d'une part, les actions déjà menées par la Ville ne sont pas listées dans la rédaction, et où, d'autre part les communes étant régies par la clause de compétence générale, la Ville se trouve légitimée à exercer toute nouvelle action entrant en concurrence avec celles menées par l'Agglomération. La loi prohibe la double compétence. S'agissant d'une compétence facultative, il y aurait lieu sans doute de préciser plus clairement ce qui relève de l'une ou l'autre sans doublon. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce transfert de compétence ; il s'agit d'y apporter peut-être des précisions.

M. le Maire –

Il était impossible de lister ce que vous évoquez, à la fois dans ce qui est fait et dans ce qui peut être fait.

Encore une fois, c'est une compétence facultative. Il peut y avoir des compétences complémentaires entre les deux collectivités, et c'est en ce sens qu'elles vont l'être. Par exemple, pour les écoles, l'Agglomération n'a pas la compétence. Il est peut-être envisagé un jour la mutualisation des systèmes d'information et des services informatiques, auquel cas les choses pourront être revues, mais là il est clair que nous nous articulons. Nous avons aussi un coordinateur du numérique ; et donc, il fait attention à ce qui relève de l'Agglomération et à ce qui relève de la commune. Et parfois il y a des actions qui sont portées par les deux, parce qu'elles se complètent. Y compris sur des actions menées dans le cadre du numérique. Je ne pense donc pas qu'il y ait de difficultés. J'en suis même sûr. Plutôt que d'amender la

délibération de l'Agglomération, nous préférons valider l'Agglomération, et par défaut un certain nombre d'actions, pour ne pas paralyser le fonctionnement des communes de par leur système d'information. Ce qui reste vraiment communal reste de la compétence de la commune ; ce qui est plus large peut être mené par les deux ; ou exclusivement par l'Agglomération. Pas d'autres questions ? Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-090

Réhabilitation du Café Charbon déclaré d'intérêt communautaire – Transfert de la convention de mandat et PV de mise à disposition du bien à Nevers Agglomération

M. le Maire –

Nous allons aborder la délibération n° 090, qui concerne la réhabilitation du Café Charbon, déclaré d'intérêt communautaire, avec le transfert de la convention de mandat et le PV de mise à disposition du bien à Nevers Agglomération.

Je rappellerais que le Conseil communautaire a déclaré l'établissement d'intérêt communautaire et le projet de réhabilitation/extension le 26 mars 2016.

Il est propriété de la Ville de Nevers.

Pour sa part, la Ville de Nevers a confié un mandat à Nièvre Aménagement pour la maîtrise d'œuvre publique afin de la représenter pour les actes relevant de ses attributions dans le cadre du projet de réhabilitation.

Ce projet étant désormais suffisamment avancé, il convient de finaliser le dossier avec Nevers Agglomération en organisant d'une part le transfert de la convention de mandat, et d'autre part, la mise à disposition de l'équipement Café Charbon. Les articles de la convention fixent les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence, laquelle doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties intéressées. Cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée, et une fois la mise à disposition opérée, Nevers Agglomération supportera l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation, puisque c'est la Ville de Nevers qui reste propriétaire.

Le procès-verbal doit préciser la consistance et la situation juridique du bien, l'état du bien, la valeur comptable du bien concerné et l'évaluation de sa remise en état.

Il est demandé au Conseil

- D'approuver le transfert de la convention de mandat précitée ;
- D'approuver la mise à disposition du Café Charbon à Nevers Agglomération ;
- D'approuver le procès-verbal, que vous avez eu en annexe ;
- D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents correspondants.

Y a-t-il des questions ? Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Une demande de précision, Monsieur le Maire. J'espère que je ne fais pas de mauvaise compréhension, mais l'article 9 du PV de mise à disposition envisage le

retour du bien dans le patrimoine de la Ville dans la mesure où le Café Charbon ne serait plus affecté à un usage directement lié à l'exercice de la compétence Culture de Nevers Agglomération. Il est précisé que cela se fera à sa valeur nette comptable augmentée des adjonctions effectuées par la communauté. Cette disposition est un peu floue, parce que la valeur nette comptable d'aujourd'hui n'est pas précisée. Sur quel délai la valeur nette comptable des adjonctions réalisées par Nevers Agglomération peut-elle se calculer ? Comment, dans ce calcul, les subventions perçues et la participation de la Ville de Nevers aux travaux, sont-elles prises en compte ? À ces précisions nécessaires, s'ajoute la nécessité de comprendre le sens et la portée de l'article 5, qui fait référence au contentieux. La question est : « Y a-t-il des contentieux en cours ? »

M. le Maire – À ma connaissance, sur votre dernière question, je pense qu'il s'agit là d'un article générique. Il n'y a pas de contentieux en cours.

Mme Fleury – C'était une demande de précision. Donc, là, on en est sûr, il n'y a pas de contentieux en cours ?

M. le Maire – Non. Il n'y a pas de contentieux. En ce qui concerne la valeur nette comptable, je ne sais pas si Michel Suet a eu le temps de travailler sur le dossier sur ce point.

Mme Fleury – C'est un peu technique. Mais il faudrait que...

M. le Maire – C'est très technique. Ce que je voulais surtout relever dans la délibération de ce soir, c'est l'annonce de la mise à disposition de l'équipement au titre de Nevers Agglomération. Comme tout équipement, comme c'est le cas pour la maison de la culture et d'autres, les transferts de charges seront calculés et la valeur sera calculée également. C'était peut-être un peu prématuré de le mettre ce soir. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. C'est l'occasion pour les élus socialistes de dire leur attachement sur le fond au projet que vous présentez, et leur accord. Le fait d'agrandir le site du Café Charbon, de le rénover, de permettre aux artistes de travailler dans les meilleures conditions, et au public d'être plus nombreux et mieux accueilli, ce sont autant de très bonnes raisons de faire ce projet. Nous y souscrivons. Nous y avons travaillé. Vous allez le faire. C'est très bien ainsi.

Nous avons par ailleurs un accord politique sur l'idée de la mutualisation de cet équipement au niveau de l'Agglomération. Cela va dans le bon sens, celui du partage des grands équipements de notre territoire entre l'ensemble des communes qui sont concernées. Bien sûr, le public du Café Charbon n'est pas seulement composé de Neversois, il est composé d'habitants qui viennent de l'ensemble des communes de l'agglomération, et du reste au-delà. Il est utile et sain démocratiquement que le Conseil communautaire et l'équipe communautaire

puissent décider sur un tel projet. C'est sain, c'est utile, et c'est aussi juste pour les Neversois, parce qu'ils subissent depuis maintenant très longtemps des charges de centralité, comme l'on dit – en langage moins technique, ils paient pour les autres – des équipements nombreux. Cela a été très longtemps le cas pour la maison de la culture – et c'est vrai pour l'ensemble des autres grands équipements qui étaient portés à la charge des Neversois –, sans qu'elle soit à la charge des voisins, qui pourtant en sont des usagers. C'est donc une excellente chose, et autant de raisons de voter pour.

Néanmoins – j'ouvre une parenthèse : j'espère que vous aurez noté le caractère constructif de cette intervention, et ce n'est pas une exception –, en cohérence avec mon intervention précédente. J'aimerais tout de même souligner, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, une nouvelle illustration du problème de pratique du pouvoir que nous soulignons et dénonçons : le projet en question de réhabilitation du site n'a à ma connaissance – sauf erreur de ma part – pas été présenté en Conseil municipal. Quand bien même demain, après transfert, c'est le Conseil communautaire qui décidera et financera, il me paraîtrait utile qu'avant de transférer, on ait eu une idée de ce qui va être décidé.

Voilà l'illustration de notre propos de tout à l'heure : un dossier majeur, utile qui plus est, qui va concerner les Neversois et leurs voisins, probablement, avec des sommes tout à fait conséquentes, et sur lequel nous ne pouvons pas nous prononcer avec l'ensemble des informations. C'est le genre de choses sur lesquelles nous aimerions une correction, un amendement, un progrès, si cela est possible, Monsieur le Maire, dans la deuxième partie du mandat.

M. le Maire –

Tout d'abord, merci pour votre remarque constructive ; ce qui est suffisamment inhabituel pour ne pas être remarqué. Donc, je le fais. Je partage complètement votre position sur les transferts de charges particulièrement injustes que supporte la commune centre, comme d'autres, d'ailleurs, dans une intercommunalité. Je pense qu'entre le Centre des Expositions, aussi, dont il est projeté qu'il devienne communautaire, la médiathèque, le Conservatoire, qui sont en projet, il est donné une dimension à nos équipements, il est tenu compte aussi de qui les fréquente, c'est-à-dire que la plupart du temps, c'est très partagé avec des usagers de l'agglomération, voire au-delà. Nous sommes donc tout à fait sur la même longueur d'onde là-dessus.

Sur ce que vous me suggérez en deuxième partie de mandat, je considère que ce qui a été fait dans la première n'est pas si mal ; cela peut toujours être amélioré, je suis toujours prêt à la critique, et cela peut être remis en cause. Ce qui est plus compliqué, c'est certainement – mais je peux le concevoir –, d'avoir appartenu à la majorité puis d'appartenir à l'opposition. Je conçois qu'il y a sans doute un peu de frustration, puisque les choses ne sont plus les mêmes. Encore une fois, ce n'est pas un reproche ; c'est la situation qui est ainsi, et j'imagine que si les rôles étaient inversés, je vivrais certainement les choses de la même façon. On a toujours envie de davantage s'impliquer que ce que l'on peut faire dans l'opposition. Mais encore une fois, nous sommes tout à fait ouverts à vous accueillir davantage dans des séances de travail aussi, pas seulement autour des débats de finalité.

Je précise, par rapport à votre remarque sur le sujet, que, vous le savez, les élus communautaires sont aussi des élus municipaux, et qu'ils ont donc beaucoup

travaillé au sein de la commission Culture sur cet équipement. Nous avons reçu à maintes reprises et la Direction et la présidence associative du Café Charbon. C'est un projet qui, encore une fois, est en attente depuis longtemps, et nous souhaitons avancer, bien que, peut-être la dimension financière soit revue un peu à la baisse, pour nous permettre de le faire et de mener d'autres projets aussi, et c'est ce qui s'est passé. Je pense que ce travail avance régulièrement et raisonnablement. Les élus qui souhaitent y contribuer, particulièrement au sein de l'Agglomération, puisque, vous l'avez compris, il devient pleinement communautaire, peuvent tout à fait le faire. Dont vous êtes d'ailleurs.

Nous allons voter sur ce document. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-091

Rentrée scolaire de septembre 2017 : projet d'organisation des temps scolaires et périscolaires

M. le Maire –

Nous allons aborder ensuite la partie Éducation. Madame l'Adjointe à l'Éducation est arrivée tout à l'heure. Je vais présenter l'objet de la délibération, et bien sûr, elle pourra me compléter et intervenir tout à l'heure.

Nous sommes au temps de la rentrée scolaire pratiquement 2017 après le passage des vacances, et dans le cadre de l'évolution voulue par l'actuel gouvernement, il est donné la possibilité aux communes de reprendre une liberté sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires. D'ailleurs, liberté qui était plus ou moins accordée auparavant par les dispositions liées à la loi Hamon.

Je rappelle tout d'abord que le Code de l'éducation fixe l'organisation du temps scolaire dans les écoles publiques maternelles et élémentaires ainsi que les conditions dans lesquelles des adaptations peuvent être décidées par le directeur académique des services de l'éducation nationale ;

Le directeur académique peut ainsi décider sur proposition d'une commune – c'est une proposition que nous devons voter ce soir, et non pas une décision définitive, car elle sera prise par le DASEN – ou d'un ou plusieurs conseils d'école, qui ont bien évidemment été consultés, d'une répartition des enseignements sur huit demi-journées au lieu de neuf.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, la semaine scolaire dans nos écoles à Nevers, qu'elles soient maternelles ou élémentaires, est organisée en neuf demi-journées, les lundis, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin. Dans le même temps, de nouveaux services périscolaires municipaux ont été instaurés : garderie et restauration le mercredi, garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 16 h 30, et temps d'activités périscolaires, un jour par semaine de 14 h 45 à 16 heures, en fonction de la sectorisation.

La réforme des rythmes scolaires mise en œuvre depuis 2013 a fait l'objet d'une consultation auprès des parents d'élèves et des enseignants des écoles publiques de Nevers. Je tiens à préciser que nous avons tenu dès 2014 à faire cette consultation régulière pour voir comment elle était perçue et par les parents et par les enseignants, comment elle pouvait évoluer, ce qu'il fallait conserver ou modifier ou faire évoluer. Nous avons, au-delà de l'avis du Conseil ce soir, au-delà de l'avis

des conseils d'école, été plus loin que ce que nous impose la réglementation, c'est-à-dire avoir l'avis des parents, ou de ceux qui répondraient, et des enseignants, et des directeurs.

En ce qui concerne les parents d'élèves, 1 482 personnes ont répondu. 960 (64,77 %) se sont prononcés en faveur d'une réorganisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées dès la prochaine rentrée.

Sur les avis des conseils d'école, puisque certains se sont tenus encore récemment, du 13 au 27 juin 2017, 14 se sont prononcés favorablement à une réorganisation sur la semaine de 4 jours, c'est-à-dire 8 demi-journées, et donc 4 de façon défavorable, ce qui fait un taux de 78 % favorables, et de 22 % défavorables, à partir de la rentrée 2017.

Le Comité technique de la Ville de Nevers s'est aussi prononcé de manière unanime de façon favorable le 23 juin 2017, puisque cela impacte également le fonctionnement des services.

C'est la raison pour laquelle, forts de ces retours, les enseignants se sont prononcés aussi favorablement à hauteur de 78 % pour le retour de la semaine à 4 jours.

Nous vous proposons de soumettre au directeur académique des services de l'Éducation nationale une évolution de l'organisation des temps scolaires dès le mois de septembre prochain, dans toutes les écoles publiques de la Ville de Nevers, maternelles et élémentaires. Il est proposé une répartition sur 8 demi-journées, les lundi, mardi, jeudi, vendredi, en privilégiant les horaires du matin, qui sont, aux dires des enseignants, les plus favorables à l'attention des élèves, de 8 h 30 à midi ; une pause méridienne de 2 heures, pour permettre les deux services de restauration scolaire, en sachant que nous allons laisser une latitude aux écoles de 10 minutes en plus et de 10 minutes en moins à partir de midi et avant 14 h 00, pour réduire éventuellement ce temps, notamment pour tenir compte aussi du temps de sieste des petits. Et puis, le temps d'enseignement l'après-midi réduit de 14 h 00 à 16 h 30. Je l'ai dit, des décalages sont possibles pour tenir compte aussi parfois – je pense à l'école Lucette Sallé, maternelle et élémentaire, qui sont séparées – de la question des fratries, et permettre aux parents d'avoir le temps de partir dans l'autre établissement. Nous prendrons en compte, bien évidemment les remarques aussi. J'ai participé moi-même à un certain nombre de conseils d'école, ce que je fais régulièrement, et j'ai indiqué que nous essaierions d'être le plus souples possible, tout en respectant bien sûr un fonctionnement généralisé des services, et en prenant en compte les contraintes particulières de certaines écoles, et des familles, voire les circulations aux abords de certains sites en fonction des heures de sortie.

Bien sûr, sous la condition expresse que cette proposition d'organisation soit retenue par le Directeur académique, dès le 1^{er} septembre 2017, je vous propose d'adopter ce soir la suppression de tous les services périscolaires proposés le mercredi, les garderies de 16 h 00 à 16 h 30 et les temps d'activité périscolaire et la tarification correspondant à ces activités, ainsi que la restauration des centres de loisirs. Voilà la délibération proposée. Je vais passer la parole à Nathalie Charvy, puis à François Diot.

Mme Charvy –

Je voudrais plaider ce soir pour l'aménagement des rythmes scolaires, que vous balayez d'un revers de main.

L'aménagement des rythmes scolaires, c'est une obligation pédagogique et humaine. Je voudrais rappeler un peu la genèse. La nécessité de l'aménagement des rythmes scolaires a longtemps fait consensus, parce que la semaine de quatre

jours crée chez l'enfant une dette de sommeil et une désynchronisation des rythmes biologiques, la pause du mercredi étant jugée délétère. Voilà pour l'avis des chronobiologistes.

Avant l'aménagement des rythmes scolaires, la durée de la journée scolaire était de 6 heures de temps contraints, 5 heures 30 minutes de temps pédagogique, et 30 minutes de récréation. Elle était ainsi – et j'insiste – la plus longue du monde. Il faut ajouter à cela, bien sûr, la durée des devoirs effectués à la maison, et autres temps contraints. Si on se fonde par exemple sur les observations filmées tout au long du temps scolaire, aucun enfant de l'école primaire ne peut être vigilant, réceptif pendant 5 heures 30 minutes de temps pédagogique, même quand elles sont interrompues par des moments de détente. Au cours préparatoire, par exemple, par jour de classe, on peut estimer à 3 heures 30 minutes la durée vraiment utile des activités pédagogiques. Et dans les cours moyens, on peut l'estimer à 4 heures 30 minutes. C'est-à-dire la quantité de temps pendant lequel la vigilance et l'attention sélective des enfants sont suffisamment élevées pour que les savoirs et connaissances soient efficacement transmis. La disponibilité aux apprentissages des enfants de tous âges est sensiblement meilleure le matin. Ainsi une matinée de 4 heures avec deux pauses de 15 minutes est beaucoup plus efficace. Oui, en France, on peut le dire, on a longtemps gavé les élèves.

Par ailleurs, vous avez parlé des temps périscolaires. Je crois à leur intérêt pour l'ouverture de l'école sur son territoire. C'est mon deuxième argument. L'aménagement des rythmes scolaires a obligé chaque territoire à concevoir un projet éducatif adapté en termes d'infrastructures, et de professionnels d'animation, d'éducation et d'encadrement. Il ne diminue pas le temps scolaire. Des millions d'enfants jadis livrés aux écrans pratiquent maintenant des activités collectives. Bien sûr, les municipalités ont vu croître leurs responsabilités, donc leurs charges, en matière éducative, mais c'est une question de priorités.

Sur le terrain, la qualité de la mise en œuvre de la réforme doit beaucoup à l'implication des acteurs, à la finesse avec laquelle le plus souvent ils ont su tisser un projet cohérent, enrichissant, en s'appuyant sur les ressources locales. Je reprends l'expression d'une institutrice rurale, qui dit que la réforme a exigé des acteurs qu'ils soient humbles et ambitieux. Humbles, parce qu'il ne s'agissait pas d'imaginer des ateliers extraordinaires, ni d'attendre le « grand soir », mais ambitieux pour savoir utiliser l'aspect précieux et utile de chaque situation.

Une modification des rythmes scolaires, justifiée unanimement par les scientifiques du point de la fatigue et de l'attention, a une autre conséquence, qui est peut-être encore plus importante : elle permet la modification des pratiques pédagogiques. Elle implique de voir l'élève autrement, non pas comme un apprenant à gaver dans un temps compressé, mais comme un acteur de ses apprentissages, auquel on donne du temps pour expérimenter, devenir un vrai élève, et un citoyen dans le temps scolaire, un enfant actif et intéressé dans le temps hors scolaire. Reconnaître le caractère éducatif des activités périscolaires, c'est retrouver les fondamentaux de l'éducation populaire, et affirmer que l'éducation, ce n'est pas qu'à l'école.

Je terminerai par le retour en arrière, au sens propre et au sens figuré. Au mépris de ces considérations, vous préférez revenir en arrière. Vous lancez des sondages et des enquêtes hasardeuses, mal ficelées, qui nous révèlent non pas un bilan digne de ce nom, mais des réponses qui font essentiellement référence à une organisation déjà existante, et à vrai dire à des habitudes de fonctionnement sans que jamais rien de nouveau ou d'original ne soit proposé.

Le nouveau décret sur les rythmes scolaires ouvre la possibilité de demandes contraires à l'intérêt de l'enfant. Il nie l'engagement des personnels. Il fait craindre une grande confusion pour la rentrée à venir. On reconcentre les heures de classe sur un trop petit nombre de jours, on réintensifie le travail des élèves comme des personnels, et, par la même occasion, on dégrade les conditions d'apprentissage et les conditions d'exercice des enseignants.

Cette précipitation – un Conseil municipal le 30 juin pour la rentrée de septembre – est regrettable, parce qu'une fois de plus on ne se donne pas le temps d'élaborer de vrais projets partenariaux étayés sur un inventaire des besoins, des ressources et des résultats. On s'interdit dans le même temps d'évaluer scientifiquement avec un avant et un après les effets des changements mis en œuvre, seul moyen pourtant de pouvoir pérenniser ou pas les choix faits.

Peut-on à ce point ignorer la place à accorder au temps nécessaire à la formation, à la réflexion commune, à la concertation pour construire réellement un projet qui soit commun et partagé ?

Je voudrais emprunter à Pierre Mendès-France la phrase suivante : *« Si les hommes auxquels le pouvoir est confié interprètent convenablement la réalité historique, ils peuvent favoriser des accouchements, les rendre moins pénibles, moins douloureux, ou au contraire freiner tel ou tel progrès [...] Sachez bien que l'immobilisme est toujours plus dangereux que l'audace, que l'audace intellectuelle et politique, plus rare de nos jours hélas que le courage physique ».*

Ce que vous nous proposez aujourd'hui, ce n'est pas de l'immobilisme, c'est plus que cela, c'est un retour en arrière, c'est un renoncement.

Ce que je constate – et ce soir, je n'ai pas du tout envie d'être constructive, vous l'aurez compris –, c'est que vos décisions ne s'appuient pas sur des convictions, la plupart du temps. Je ne lis pas dans votre décision d'exigence intellectuelle, et encore moins d'audace. Vous privilégiez le simplisme, vous confortez le conformisme. Le retour en arrière, en effet, c'est ce qu'il y a de plus simple, et quand on dit « retour en arrière », on ne croit pas si bien dire, parce que la journée que vous proposez est la même depuis 1882.

M. le Maire –

Merci. François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, ce n'est pas un petit sujet. Or, une nouvelle fois, un sujet essentiel pour la vie des Neversois et des Neversoises est traité n'importe comment, à la va-vite, et de manière indigne d'un réel débat démocratique. Sur la forme, on a une toute petite délibération, squelettique, parce qu'elle tient en moins de deux pages, qui est censée nous amener à prendre une décision quand même lourde de conséquences, celle de bouleverser à nouveau les rythmes scolaires, les conditions d'apprentissage des enfants, et le rythme de vie quotidien des familles dès la rentrée prochaine, c'est-à-dire dans deux mois.

Cette délibération n'a même pas été présentée dans les commissions municipales qui se sont réunies il y a moins de 10 jours ; c'est un vrai problème. À quoi servent donc les commissions municipales si elles ne permettent pas d'étudier les délibérations du Conseil municipales, *a fortiori* des délibérations d'une telle importance ? On a donc d'abord un premier problème, de respect des élus, et de respect du débat démocratique dans cette assemblée municipale. C'est même pire. Nous avons dans les dossiers des commissions municipales une délibération qui a

été retirée de l'ordre du jour au dernier moment, et qui décrivait l'organisation des temps d'activités périscolaires pour l'année prochaine, ce qui signifie qu'il y a encore quinze jours vous étiez parti sur le maintien d'une semaine de 4,5 jours et que les choses étaient même calées pour cela. C'est le second problème. On a de toute évidence affaire à une décision improvisée, prise à la va-vite, et dont les conséquences ne sont visiblement pas étudiées. On nous demande le 30 juin de prendre une décision qui s'appliquera dès la rentrée prochaine. Or, cela a été dit, rien n'oblige à une telle précipitation. D'ailleurs, de nombreuses collectivités, prenant acte de la nouvelle possibilité offerte par le gouvernement de revenir à la semaine de 4 jours, envisagent de le faire, mais à la rentrée 2018 ; se donnant donc le temps de la réflexion, du bilan des trois années passées, et de l'étude des conséquences d'un nouveau changement de rythmes, tant pour les enfants que pour les familles, et les intervenants des temps d'activités périscolaires, dont nous avons eu la longue liste dans la décision du Maire n° 63, en début de Conseil.

Le bilan et les conséquences. C'est le troisième problème que pose la délibération. Avant de prendre une telle décision, ne faut-il pas avoir un bilan des trois années écoulées ? Comment se sont déroulés les temps d'activités périscolaires ? Qu'est-ce qui a marché ? Qu'est-ce qui n'a pas marché ? L'avis des enseignants ? L'avis des parents ? L'avis des syndicats ? L'avis des intervenants ? Les premiers enseignements sur le progrès ou pas dans les conditions d'apprentissage des enfants ? Rien de tout cela. On change, c'est tout, sans explication aucune.

Quelles conséquences ? On nous dit : suppression de tous les services périscolaires proposés le mercredi. Suppression des garderies de 16 h 00 à 16 h 30. Suppression des temps d'activités périscolaires. Et suppression des tarifications correspondantes. Conséquences pour les enfants ? Conséquences pour les familles, qui devront, dans les deux mois d'été qui viennent, se retourner pour trouver un mode de garde pour leurs enfants le mercredi ? Conséquences sur les intervenants des TAP ? Médico, le Club Léo-Lagrange, Acroballe Circus, le Comité Handisport, le Dojo Nivernais, le cercle Nevers Escrime ? Et tous les autoentrepreneurs divers et variés, avec lesquels nous passons des contrats de prestation de services, pour l'encadrement des TAP ? On leur dit le 30 juin : « En septembre, c'est fini » ?

Alors, vous allez nous dire qu'il y a eu une consultation, auprès des parents d'élèves et des enseignants. Nous avons malheureusement l'habitude désormais de vos consultations « alibi », qui n'ont strictement rien d'une consultation, car elles ne posent en aucune manière les termes du débat. J'ai sous les yeux le fameux questionnaire de cette consultation. C'est simple ; il y a trois cases : « Êtes-vous favorable à un retour à la semaine de 4 jours ? » « Êtes-vous favorable au maintien du système actuel avec les TAP ? » Ou « Êtes-vous favorable au maintien du système actuel sans les TAP ? ». Point. « Cochez la bonne case ».

Excusez-moi, mais moi, je n'appelle pas cela une consultation. Le débat public, dans ce pays, cela ne se résume pas à « Oui », « Non », « Favorable », « Défavorable ». Le débat public, c'est des éléments d'appréciation, c'est des considérants, c'est des arguments pour, des arguments contre, et, de là, après un débat, sort un avis éclairé. Rien de tout cela dans les consultations bidon ou les votes par internet que vous organisez depuis le début du mandat.

Sur la forme, nous contestons vigoureusement la méthode employée, qui est réellement indigne d'un vrai fonctionnement démocratique, et j'ajoute particulièrement désinvolte au regard de l'importance de l'enjeu, à savoir les

conditions d'apprentissage des enfants neversois.

Sur le fond ensuite, c'est plus discutable : des avis différents, des expériences différentes s'expriment sur le bienfondé ou non de la semaine de 4,5 jours. C'est bien normal ; il y a des experts. Mais j'ai sous les yeux la note de synthèse d'un rapport parlementaire tout récent, de juin 2017, de la commission de la Culture et de l'Éducation du Sénat. Un rapport qui a été cosigné par quatre sénateurs, deux de droite, un socialiste, et un communiste. Je ne doute pas que vous en ayez pris connaissance, avant d'engager la Ville de Nevers vers un retour à la semaine de 4 jours, mais ce rapport qui s'intitule « Rythmes scolaires, faire et défaire – En finir avec l'instabilité » – ce qui revient exactement à ce que vient de dire Nathalie Charvy – émet cinq principales recommandations, et je vous lis textuellement la troisième recommandation, intitulée « Ne pas revenir à la situation antérieure à la réforme de 2013 » : « Dans l'attente d'une véritable évaluation, les rapporteurs prennent acte du besoin de stabilité exprimé par les différents intervenants. Compte tenu des inconvénients de la semaine de 4 jours, qui ont été mis en évidence de manière répétée, ils recommandent de ne pas revenir sur le principe de la réforme, à savoir mieux répartir le temps scolaire en vue de favoriser les apprentissages ». Et si contrairement à ce que préconise le groupe de travail, la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours est proposée par le gouvernement, ce qui est désormais le cas, quatrième recommandation de la commission : « Pour les communes souhaitant revenir à la semaine de 4 jours, deux réserves. La première, instituer un maximum horaire de 5 heures 30 minutes d'enseignement par jour, impliquant une réduction à due concurrence des vacances scolaires sur le modèle de ce qui avait cours avant 2008. » Or, d'après mes calculs, vous proposez 6 heures d'enseignement par jour – 3 heures 30 minutes le matin, et 2 heures 30 minutes l'après-midi -. Et deuxième réserve du rapport sénatorial : « pour les communes qui souhaiteraient revenir à la semaine de 4 jours, garantir une prise en charge possible de l'ensemble des enfants le mercredi ». Or, vous, vous supprimez tous les services périscolaires le mercredi, renvoyant les familles, d'après ce que j'ai compris hier dans la presse, vers les centres de loisirs. Vous êtes finalement en opposition sur toute la ligne avec les préconisations de ce rapport sénatorial, qui non seulement préconise de ne pas revenir à la semaine de 4 jours, mais qui émet des conditions en cas de retour à la semaine de 4 jours, auxquelles vous décidez de ne pas satisfaire. Je vous invite à lire ce rapport sénatorial. Il me semble, à mon sens, que l'on ne peut pas se permettre d'être à Nevers en dehors des clous de cette manière. En disant cela, je n'enlève rien à toutes les réserves que nous avons formulées à l'époque de la mise en place de la semaine de 4,5 jours, à savoir notamment la question du financement des TAP, qui devrait être pris en charge totalement par l'État, dont c'est la compétence quand même au titre de l'Éducation nationale. Or, aujourd'hui, chacun sait qu'entre la moitié et les deux tiers du coût des TAP, reviennent à la charge des communes. Vous avez évoqué le coût annuel, je crois, de 110 000 euros pour la Ville de Nevers. C'est un réel problème. Ce n'est pas à nous de payer cela, effectivement. Et je pense que c'est d'ailleurs l'une des motivations premières, sans vous faire de procès d'intention, de votre décision de mettre fin à la semaine de 4,5 jours. Ce sont ces 110 000 euros-là qu'il faut que nous essayions de récupérer. C'est cela le fond de l'affaire. Ces 110 000 euros devraient donc être pris en charge par l'État. Oui, nous nous sommes battus pour, à l'époque, en faisant un petit peu de politique, et nous avons raison. Peu de chances que cela aboutisse désormais, avec l'annonce par M. Macron de 60 milliards de réduction

supplémentaire des dépenses publiques. Donc, réglé.

La deuxième réserve que nous avons formulée, à l'époque, c'est l'inégalité que l'instauration des TAP crée entre les communes riches et les communes pauvres, et plus largement entre les territoires urbains et les territoires ruraux, inégalité bien visible quand on compare la qualité des TAP à Nevers, qui est réelle, même si elle ne dure qu'un jour par semaine, et celle d'un RPI du Morvan, par exemple. On ne parle pas de la même chose.

Mais revenir à la semaine de 4 jours, dans certaines communes et maintenir la semaine de 4,5 jours dans d'autres communes, ce qui est la proposition de M. Macron, loin d'atténuer ces inégalités territoriales, en crée encore d'autres. Et au final, on se demandera ce qui restera un jour de la promesse de l'égalité républicaine qui fonde quand même le système éducatif français. On est à 100 % dans la mise en concurrence des territoires, et dans la mise en concurrence des établissements, cachée derrière le soi-disant vocabulaire moderne, « la plus grande autonomie laissée aux établissements et aux acteurs locaux ». C'est l'anarchie, et que le meilleur gagne. C'est cela, l'« autonomie des établissements ». Pire encore, tout le monde sait que le mercredi, les enfants des milieux aisés ou culturellement favorisés auront accès à des activités extrascolaires, proposées et financées par leurs parents, ce qui n'est pas le cas des enfants des milieux défavorisés. Votre décision à vous d'un retour à la semaine de 4 jours risque donc de creuser en plus les inégalités entre élèves d'une même classe.

Donc, au bout du bout, et pour finir, Monsieur le Maire, il me semble que la décision que vous nous proposez de prendre est une décision qui fait passer l'intérêt des adultes avant celui des enfants. Le ministre actuel de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, d'ailleurs, appelait encore récemment à propos de la semaine de 4 jours à ce que le monde des adultes ne s'entende pas sur le monde des enfants. Lui-même le disait à l'époque, avant...

C'est une décision, le retour à la semaine de 4 jours, qui fait passer, à notre sens, des considérations budgétaires de la Ville de Nevers avant l'amélioration des conditions d'apprentissage des petits Neversois.

Aussi, Monsieur le Maire, soucieux avant tout de l'intérêt des enfants de notre ville, les élus communistes s'opposeront à cette délibération.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit. La décision était déjà prise bien avant que les consultations soient faites. La preuve, c'est que cette décision était soumise au Comité technique avant même d'avoir les dernières consultations. Après, 4 jours, 4,5 jours ; les différents points de vue ont été partagés et évoqués précédemment.

Moi, ce qui m'intéresse aujourd'hui – car je pense que la décision va être prise – c'est de savoir, car vous dites qu'il y aura 110 000 euros d'économies par cette décision, comment vont être réaffectées ces sommes. Comment allez-vous les mettre pour éviter de creuser encore plus les inégalités, en fonction de ce qui a été dit précédemment ? Je voudrais savoir quelles seront les conséquences pour les associations qui interviennent dans les TAP. Nous voyons aujourd'hui également l'importance que jouent les associations, que l'on a tant pénalisées ces dernières années. Cela a été signalé depuis un certain temps.

Je voulais aussi poser une autre question. On a fermé des écoles pour générer des économies. Or, le bilan, on ne l'a toujours pas. Des économies ont-elles été

engendrées ? Ces économies seront-elles réaffectées également dans le même domaine, dans l'éducation populaire ?

M. le Maire –

Merci. Nathalie Royer.

Mme Royer –

Je partage ce qui a été dit précédemment. Je voulais juste rappeler que les Fédérations de Parents d'élèves ont voté contre ce projet, en expliquant les raisons de leur opposition : rupture d'égalité, intérêt des enfants qui passe au second plan, non-respect de leurs besoins, et dégradation de leurs conditions d'apprentissage, et donc de leur droit à réussir. En effet, le temps des élèves ne doit pas dépendre des desiderata des communes et de leurs choix politiques de ressources humaines ou financières. D'ailleurs, la réforme des rythmes scolaires s'est arrêtée au milieu du gué, car le rythme annuel n'a pas été repensé. Effectivement, les enseignants sont majoritairement favorables à la semaine de 4 jours et justifient cette opinion en mettant en avant un impact négatif sur les conditions de travail et d'exercice du métier et la dégradation de leur vie personnelle. Cela dit, ils sont majoritairement favorables à une pause méridienne raccourcie, les enfants ne pouvant pas se reposer en collectivité, ce qui n'apparaît pas dans le découpage hebdomadaire proposé dans cette délibération.

La Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale, les fameux DDEN, vous a alerté sur ce qu'elle qualifie de « parodie de concertation », et demande un report de cette décision pour la rentrée 2018, intégrant une réelle consultation et concertation avec les différents partenaires. Cela, c'est pour la forme. Sur le fond, ensuite, et je la cite : « *Nous nous permettons de vous rappeler que, sur les rythmes scolaires, après un siècle de recherches chronobiologiques et chronopsychologiques et quarante ans de concertation, les principaux acteurs, les usagers, les partenaires de l'école, y compris les responsables des collectivités locales et territoriales, s'étaient déclarés favorables à la suppression de la semaine de 4 jours. À ce jour, les évaluations et les rapports scientifiques justifient le maintien de la semaine de 4,5 jours : amélioration des apprentissages et du climat dans les classes. Il nous semble incompréhensible et prématuré de modifier dans la précipitation les rythmes scolaires* ».

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Madame l'Adjointe à l'Éducation.

Mme Dessartine –

Bonsoir à tous. J'aimerais ce soir vous donner mon avis d'enseignante. Je sais que je ne représente pas tous les enseignants ; c'est évident. Quand nous avons consulté les conseils d'école, quinze se sont prononcés pour la semaine de 4 jours. Je suis d'accord avec vous : les enfants sont plus attentifs le matin. Mais qui peut récupérer son enfant en début d'après-midi ? C'est vraiment impossible pour la plupart des parents. Cette réforme a été très critiquée à l'époque. Elle est appliquée depuis trois ans. Le constat sur le terrain est partagé par les enseignants et les parents. Les enfants sont plus fatigués. Ils ont des journées plus longues et plus fatigantes, et ceci n'est pas franchement une réussite si on en croit les échos venant du terrain. Plus de mercredi en plus pour souffler. Une matinée supplémentaire signifie des après-midis de classe plus courts, quoiqu'actuellement on finisse à 16 h 00 au lieu de 16 h 30, et une fois par semaine à 15 h 00. Des activités périscolaires plus longues. C'est là, je pense, la limite de la réforme. On note également des pertes de repères spatio-temporels, surtout en maternelle,

avec confusion du scolaire et du périscolaire. Les enfants ont affaire à un nombre très important d'adultes. La journée de l'enfant est complexifiée. On a l'intervenant garderie, l'intervenant cantine, l'intervenant des TAP, l'ATSEM en maternelle, les enseignants ; plus personne ne s'y retrouve. De plus, l'occupation des salles est un réel problème, et les enfants sont surexcités. Dans certaines écoles, c'est sûr que les activités sont très intéressantes, mais elles ne durent qu'une heure. En une heure, le temps d'installer le matériel, le temps de ranger, il reste une demi-heure. Souvent les enfants n'ont plus envie de venir aux TAP, parce qu'ils sont fatigués. Les TAP créent de plus une inégalité de traitement entre les communes, comme vous le disiez. Entre les communes riches, qui peuvent proposer des activités plus intéressantes, et les autres, où les parents doivent payer, et où c'est une simple garderie. J'ai lu un rapport de l'Inspection générale qui constatait l'absentéisme le mercredi, surtout en maternelle ; des enfants plus énervés et une moindre attention. Voilà ce que je voulais dire. Le constat est vraiment partagé par beaucoup d'enseignants.

M. le Maire – Merci. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame l'Adjointe. Je m'inscris dans la logique des interventions précédentes de notre groupe, avec ma sensibilité propre évidemment. D'abord pour dire que des débats passionnés entourent l'école dans notre pays depuis toujours. Ce n'est pas une nouveauté, qu'il s'agisse de la question scolaire au 19^e siècle, avec les lois Ferry, qui ont déchiré, passionné, autour des questions de laïcité et de séparation des églises et de l'État, qu'il s'agisse de la question du collège unique après la Seconde Guerre mondiale, avec des débats absolument homériques sur la question de l'égalité des chances, avec la fin du petit collège et la création d'une même voie, générale, pour tous les enfants ; la fin au fond d'une orientation automatique des enfants des classes populaires vers des orientations professionnelles. Avec encore l'objectif de 80 % de bacheliers, et la place centrale de l'enfant dans l'école, avec la loi Jospin. Les débats n'ont jamais manqué dans notre pays sur l'école. Et pour cause : elle est centrale dans le pacte républicain français, parce qu'elle ne fait pas que former les esprits, et préparer l'avenir professionnel, elle crée le vivre ensemble, et elle transmet aussi les valeurs de la République, compte tenu du lien passé des églises et de l'Etat en France. Depuis 10 ans, une nouvelle querelle s'est ajoutée à notre histoire politique déjà mouvementée sur le sujet, celle des rythmes scolaires. Xavier Darcos a brutalement mis fin à la semaine de 4,5 jours d'école en 2008, sans concertation, ouvrant une polémique qui dure encore à ce jour. J'aimerais rappeler aux défenseurs de la semaine de 4 jours qu'un an après, il disait lui-même dans la presse, dans *Libération*, qu'il ne voyait aucun inconvénient à la semaine de 4 jours et demi, lui-même étant à l'origine du retour à la semaine de 4 jours. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, constatant la baisse mesurable du niveau scolaire des élèves concernés, qui s'inscrivait dans la baisse mesurable et mesurée du niveau scolaire général dans notre pays, a réintroduit la semaine des 4,5 jours en y ajoutant le volet des nouvelles activités périscolaires, que l'on appelle TAP ou NAP, selon les communes, destinées à l'éveil des tout jeunes élèves, puis à la découverte de disciplines culturelles, sportives et scientifiques pour les élèves plus avancés dans leur scolarité. Une possibilité est ouverte, Monsieur le Maire, par le nouveau gouvernement, de

revenir à la semaine de 4 jours, sans obligation pour autant. La mesure va donc connaître des traductions différenciées dans les territoires.

Vous souhaitez, Monsieur le Maire, engager cette réforme, le retour aux 4 jours pour la rentrée de l'année en cours, dans des conditions qui ont été évoquées, de rapidité, et, à notre sens de précipitation.

Les élus socialistes, et l'ensemble de notre groupe, Nevers à Gauche, voteront contre – vous l'aurez compris – cette proposition.

Je souhaite, dans toute la mesure du possible, sur un sujet aussi sensible, apporter à mon tour un éclairage sur notre vote, et sur ce débat, en prenant de la hauteur et sans céder aux passions et aux excès.

Nous ne croyons pas, je ne crois pas, à titre personnel, qu'on doive avoir une religion scolaire. Cela aveugle dans des débats d'une telle complexité. Mais je suis convaincu, en revanche, qu'il faut sur cette question, celle de l'école, des convictions fortes, et user de raison. Ces convictions, les miennes, me poussent à considérer que cette réforme n'est pas bonne pour les Neversois, et en tant qu'ancien maire, il est de mon devoir de le dire, et c'est singulièrement vrai pour les plus importants d'entre eux, les jeunes Neversois.

J'aimerais, de manière synthétique, évoquer les raisons de cette analyse.

D'abord, cela a été très bien dit, les études montrent que les apprentissages se font mieux en 4,5 jours qu'en 4 jours. Elles montrent aussi – c'est une étude toute récente des services statistiques de l'éducation nationale – que si l'on peut noter une très nette différence entre les apprentissages d'une semaine de 4 jours et ceux d'une semaine de 4,5 jours, en revanche, on voit peu de distinction au sein de la semaine de 4,5 jours entre les organisations avec l'école le mercredi matin et les organisations avec l'école le samedi matin. Sur ce point, des débats passionnés ont eu lieu, et les faits scientifiques indiquent que le samedi matin n'a peut-être pas la prééminence que certains chercheurs nous ont dite il y a quelques années. Voilà un point sur lequel il était intelligent et possible de bouger. Mais pas sur le retour à la semaine de 4 jours.

Les résultats scolaires des élèves sont améliorés par la semaine de 4,5 jours, donc leurs possibilités d'évolution scolaire et, à terme, professionnelle. La France est singulière par sa culture du diplôme, et disons-le tout nettement, parce que c'est la vérité : le diplôme détermine la carrière en France, à la différence des pays anglo-saxons. Le diplôme prime sur la compétence, et sur l'expérience professionnelle ou de vie. Et nous savons donc, tous les parents le savent, que la réussite scolaire est un enjeu majeur d'éducation et d'émancipation professionnelle pour nos enfants. Autrement dit, cette réforme que vous présentez ce soir, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les membres de la majorité, est majeure, et probablement l'une des plus importantes des décisions que vous ayez présentées depuis le début de mandat.

Les nouvelles activités périscolaires permettent de faire découvrir à des enfants de milieux modestes des disciplines participant à leur réalisation personnelle. C'est l'accès à des instruments de musique, qui ne sont pas présents à la maison, l'accès à la culture scientifique, y compris avec l'expérimentation, dans la logique de « La Main à la Pâte », cette association nationale qui a développé le recours à l'expérience scientifique en France. C'est la sensibilité au développement durable, et pourquoi pas, aux grandes valeurs républicaines autour notamment de la laïcité. Autant d'outils d'égalité et de promotion sociale luttant contre la reproduction des destins inégaux.

Et pour finir, à Nevers – et je ne suis pas d'accord avec vous, Madame l'Adjointe –, cette réforme a été très concertée, et elle s'est très bien passée. Elle est montrée en exemple par le ministère de l'Éducation nationale pour son résultat et la manière dont elle a été coconstruite. Cela ne signifie nullement, et je le dis avec la plus grande clarté, qu'elle corresponde forcément aux attentes de tous, et qu'elle réponde avec excellence sur tous les points. Qui peut afficher une telle satisfaction de soi sur un sujet aussi compliqué ? Pas nous, en tout cas. Mais personne ne contestera que cette réforme à Nevers fonctionne bien aujourd'hui, et qu'elle n'a pas violenté le corps social.

Aussi, à Nevers, l'école a été jusqu'à ces dernières années un point fort et un élément d'attractivité reconnu pour notre commune, comme peut l'être son cadre de vie, ou la qualité de sa programmation culturelle.

Monsieur le Maire, vous allez prendre une décision importante. Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, et conseillères municipales, nous allons prendre une décision importante, et nous avons le sentiment au sein de notre groupe que les raisons qui y président sont d'abord budgétaires. Or, si les finances comptent – en tant qu'ancien Premier adjoint en charge des finances, je souscris à cette idée –, elles ne doivent pas primer sur la réussite des enfants.

Dans un esprit réaliste et responsable, nous devons mettre nos finances au service de l'intérêt général supérieur. Et donc, si des économies sont nécessaires dans l'avenir, et elles le seront, compte tenu des annonces du gouvernement, elles ne doivent pas être trouvées dans une réforme de retour en arrière et de baisse de qualité des apprentissages dans les écoles de notre ville.

La concertation a été expéditive, les enjeux n'ont pas été suffisamment présentés, et nous risquons d'assister à un affaiblissement de l'un des points forts qui constituaient la réputation de notre ville ; c'était la solidité de ses écoles et de son organisation scolaire.

Pour ces raisons, je voterai contre, avec l'ensemble des membres de notre groupe, en regrettant ce que je pense sincèrement être une mauvaise décision. Je vous remercie.

M. le Maire –

Madame Royer, sur la pause méridienne, je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit, encore une fois, de permettre deux services de restauration, compte tenu de la taille de la plupart des restaurants scolaires. Sinon, effectivement, une logique de 1 heure 30 minutes aurait été bien. Sachant que l'on peut quasiment revenir à 1 heure 40 minutes si on joue sur les deux fois 10 minutes, ou en tout cas le temps d'accueil, notamment des petits. Chacun a le sentiment d'avoir raison dans ce qu'il dit, je n'en sais rien, mais je pense qu'en réalité il faudrait plusieurs rythmes scolaires, et que l'on n'adapte pas le même rythme à un tout petit de deux ans et demi ou de trois ans qu'à un CM2 qui va passer en sixième ; voilà la réelle difficulté. Donc, je veux bien que vous nous accusiez de tout, mais en tout cas, j'ai cette conscience-là.

Sur ce que vous évoquez, Monsieur Lagrib, oui, le Comité technique a été saisi le 23 juin. Et alors ? Il faut bien qu'il se prononce. Autrement, il se prononce sous réserve du Conseil municipal. Arrêtez de voir partout comme si les choses étaient terriblement suspectes systématiquement.

Et encore une fois, les conseils d'école se sont prononcés entre le 13 et le 27 juin. Donc tout s'est fait dans un déroulé qui était prévu et proposé.

Vous évoquez – évidemment, vous essayez de faire feu de tout bois – les associations « malmenées » ; elles ne sont pas si malmenées que cela, je les vois

très souvent, et nous travaillons en fort partenariat, peut-être un peu différemment d'avant. Et d'ailleurs, si cette réforme des 4 jours est adoptée par le DASEN en fonction de la décision aussi de notre Conseil municipal de ce soir, il est évident que les associations vont aussi retrouver des adhérents qu'elles ont perdus, parce que nombre d'enfants avaient parfois une activité culturelle le samedi, et le mercredi après-midi, une autre activité, sportive. Ou l'inverse. Et ils ne peuvent plus faire les deux parce que cela ne tient pas le mercredi après-midi et que les week-ends, notamment avec les familles recomposées, ce n'est pas facile. Donc, vous affirmez des tas de choses dont vous ignorez véritablement les retombées. Je le sais, beaucoup nous l'ont dit, la réforme, en mettant le mercredi matin, a enlevé beaucoup d'adhérents et d'enfants dans les structures, quelles qu'elles soient.

Je ne vais pas revenir sur les fermetures d'écoles que vous évoquez, qui ont été faites dans un souci de rigueur, plutôt que de chauffer des mètres carrés non occupés. Aujourd'hui, à ma connaissance, je n'ai aucune plainte du fait de ces rapprochements d'écoles, qu'il fallait faire. Et le groupe Nevers à Gauche, duquel vous vous rapprochez, voulait le faire. De toute façon, il y avait une conscience de cela, et aujourd'hui, est-ce que l'enseignement est moins bon ? Les résultats des enfants à Lucie-Aubrac sont-ils moins bons ? Qu'on me le démontre. Ce qui fait l'intérêt, c'est la capacité éducative des enseignants. C'est cela qui fait la richesse. Et d'ailleurs, je vais même vous dire, j'étais en comité de pilotage, avec le Préfet, et beaucoup d'acteurs, sur la rénovation du Banlay, et, dans le cadre des multiples échanges participatifs co-constructifs que nous avons faits, ce sont même les parents qui proposent de regrouper Guynemer et Blaise-Pascal. Ce n'est pas une idée qui nous est venue comme cela. Cela avait été éventuellement une piste au début de la restructuration. C'était une idée des parents, pour mieux réaliser ce lien entre la ville et ce quartier, qui va être profondément modifié. Donc, vous le voyez, les rapprochements d'écoles, ce n'est pas un gros mot ; c'est une utilisation rigoureuse, intelligente, parfois optimale d'un certain nombre de surfaces. Blaise-Pascal, qui a beaucoup de classes qui ne sont pas occupées, mérite une rénovation importante. Cela peut être une idée, en tout cas, sur laquelle nous allons réfléchir et travailler.

Monsieur Diot, vous évoquez le fait que nous ferions les choses n'importe comment, sans nuance. C'est votre avis ; ce n'est pas le mien, vous vous en doutez. Moi, je dis que vous dites les choses n'importe comment parfois, mais c'est comme cela.

Comment expliquez-vous le positionnement des parents et des enseignants, que nous avons pris soin de consulter ? Nous n'étions pas obligés de les consulter. Alors oui, on peut toujours mieux faire ; on peut faire dix réunions, si l'on veut. Simplement, la consultation, cela n'est jamais un « alibi. »

Pour répondre à M. Sainte Fare Garnot, je n'ai pas de religion, et je n'ai pas de religion sur ce plan également, dans la mesure où ce qui doit primer, c'est l'intérêt des enfants. Et qu'en savez que l'intérêt des enfants, ce serait le mercredi matin ? Parce qu'il y a autant de rythmes scolaires que d'avis d'experts, et d'avis d'experts qui se contredisent ou qui sont favorables ou qui sont contraires. J'ai pris le temps de les étudier et de les regarder. Si vous voulez qu'on les cite tous, on peut y passer un moment, mais si vous estimez, vous, avoir la bonne parole et nous la mauvaise, c'est du dogmatisme, et c'est ce que je combats. Donc, cela me motive encore plus. En réalité, nous avons demandé l'avis des parents et du plus grand nombre. Nous étions prêts à continuer ce qui était fait. Cependant, comme nous le faisons sur un grand nombre de nos sujets, nous tenons compte de l'intérêt général et donc de

l'avis du plus grand nombre. Or, je considère que pratiquement 1 500 réponses sont quand même un chiffre significatif pour que nous le prenions en compte. Donc, nous avons travaillé aussi avec les services dès que nous avons su que cette possibilité était redonnée aux villes, pour voir aussi le sujet par rapport aux personnels de la Ville. Le Comité technique, unanimement, n'a pas émis de remarque ni d'avis contraire. Donc, c'est aussi un symbole que le système n'est pas forcément mauvais.

Vous utilisez quelque chose qui me paraît un petit peu mesquin, en disant « vous supprimez la garderie de 16 h 00 à 16 h 30 ». Évidemment, puisqu'il y aura des cours jusqu'à 16 h 30. Donc, nous n'allions pas faire de garderie. C'est cela, le sens du vote. Par contre, je rassure les Neversois, il y aura la même garderie jusqu'à 18 h 30. Donc, si vous voulez jouer sur les mots et les horaires, je veux bien que l'on joue et l'on va jouer. Mais nous n'avons pas à jouer sur un sujet important. En revanche, et je suis d'accord sur le fond, et ce n'est pas simple.

Je vous le dis franchement ; cette consultation, je l'ai lancée sans arrière-pensée ou sans idée préconçue, contrairement à ce que vous vous permettez d'affirmer péremptoirement, mais les affirmations péremptoires ne sont pas forcément la vérité. En réalité, nous n'avons aucune ambition de faire des économies sur l'enseignement des enfants, sur l'éducation. Je suis aussi parent, j'ai été parent d'élèves, j'ai présidé une association de parents d'élèves, je vais régulièrement aux conseils d'école, nos élus aussi. Ce que je constate, ce que j'ai constaté, pour avoir pris le temps de visiter toutes les écoles, c'est qu'elles n'ont pas été entretenues, à des époques où vous auriez eu les moyens de le faire. Et cela, je le redis aux Neversois. Je vous donne un exemple. Guynemer, où j'étais la semaine dernière : pour changer les huisseries, donner du double vitrage aux enseignants, éviter qu'il y ait des espèces de rideaux qui pendouillent, qui les protègent soit du soleil soit du froid, c'est 240 000 euros. Les huisseries de Guynemer ! Vous pouvez démultiplier par le nombre d'écoles de Nevers. Aucune école n'a du double vitrage partout. Aucune école n'a du chauffage convenable. Donc, je suis désolé, je vous rappelle aussi que la qualité éducative, elle passe aussi par le bien-être des enseignants et le bien-être des enfants. Ce que vous n'avez pas pris soin de faire. Aujourd'hui on se retrouve avec une note particulièrement salée. Et nous essayons de le faire aussi au niveau de l'accessibilité, qui n'avait quasiment pas été entreprise. Donc, oui, cela par contre, c'est de l'investissement qui peut servir à la qualité éducative, parce que l'on sait que, comme tout travail, y compris pour des enfants, la qualité avec laquelle ils sont accueillis dans une école compte sur les résultats scolaires.

Je ne peux pas vous permettre de dire que nous faisons des économies sur le dos des enfants. Je pense qu'au contraire, nous planifions des travaux dans les écoles, alors que cela n'a pas été fait depuis longtemps ; et comme cela aurait dû être fait.

Madame Charvy, je ne vous permets pas de dire que « je balaie ce sujet d'un revers de main ». Je ne balaie rien d'un revers de main. Je pose un sujet. C'est quand même assez sidérant de penser que, parce que je pose un sujet, je le balaierais d'un revers de main. Cette consultation, nous n'étions pas obligés de la faire, mais il était logique de la faire. Si elle avait démontré que 70 % des parents ou des enseignants voulaient le maintien du rythme actuel, nous l'aurions maintenu, et d'ailleurs nous avons effectivement préparé dans le dossier du Conseil les TAP. Comme l'ouverture a été très rapide, nous avons réagi. Mais je le redis, ce qui m'importe, c'est l'intérêt des enfants. Je ne suis pas inconscient. Je considère que la société de demain, c'est nos enfants d'aujourd'hui, et que nous devons au contraire

tout faire. L'éducation passe par une bonne qualité, mais si vous la réduisez soit au nombre de mètres carrés de locaux, soit simplement parce que c'est sur quatre jours et demi ou que c'est sur quatre jours, je pense que c'est un peu insuffisant et un peu court.

En réalité, ce que nous avons fait, et ce qui devrait être fait par tous les élus, c'est d'être réactifs. Il y a des évolutions législatives. À nous de nous en emparer et de les proposer. Cela s'appelle un mini-référendum auprès des parents et auprès des enseignants. Il y a autant d'organisations que d'avis d'experts qui sont pour ou contre. J'ai lu celui du Sénat. Je l'ai reçu, je l'ai lu. J'ai lu d'autres rapports, qui sont plutôt dans la promotion de la semaine de 4 jours, de gens qui se prétendent aussi être des experts. Il y a autant de systèmes que d'avantages ou d'inconvénients qui sont mis en avant, qui peuvent être un peu différents.

J'ai envie de vous retourner une question. Et j'aimerais que vous m'y répondiez tout à l'heure : comment expliquez-vous le taux que je vous ai indiqué, c'est-à-dire que pratiquement 65 % des parents prônent le retour aux 4 jours ? Comment expliquez-vous que 78 % des enseignants et directeurs valident ce retour aux 4 jours, si nous étions dans l'erreur de le proposer ? Comment l'expliquez-vous ? Comment expliquez-vous que 15 conseils d'école sur 19 se prononcent pour le retour aux 4 jours ? 79 %. Je serais très intéressé d'avoir votre analyse sur ces réponses multiples.

Vous pouvez toujours dire que, quand on est rapide, c'est précipité ; je considère que c'est de la réactivité. Je considère que ne pas être réactif quand on est élu, c'est souvent passer à côté d'opportunités. Vous aviez été à l'époque, puisque c'était vous qui étiez aux commandes de la Ville, une des premières villes à changer de rythmes. Vous n'étiez pas obligés d'aller si vite. L'obligation était en 2014. Vous avez voulu l'imposer aux parents dès le printemps 2013 pour la rentrée 2013. Et vous nous reprochez aujourd'hui de faire peut-être un schéma qui vous semble inverse. Je ne le considère pas comme inverse. Je considère justement que c'est une façon d'avoir l'avis et un bilan des parents après 4 ans de pratique. Et nous sommes dans les mêmes délais pour faire ou défaire ou changer ou modifier. Cela vous oubliez de le citer. Et vous avez mis les parents dans la même situation. Je m'en souviens. J'étais parent d'enfant qui était encore dans le primaire.

Je pense qu'il y a une solution idéale, dans ce que j'ai pu lire. Encore une fois, je ne prétends pas, contrairement à vous, être un expert. Je suis tout simplement un parent, et attentif aux enfants. Je pense que le système idéal, c'est celui que nous avons connu, qui était le samedi matin, avec les 4,5 jours. Sauf que, ce que l'on nous a opposé, c'est l'absentéisme des enfants, car un certain nombre n'étaient pas mis dans les écoles le samedi, et que c'était compliqué pour les enseignants d'assurer un enseignement partagé à tous. Et puis il y a une évolution de la société avec de plus en plus de familles recomposées, des week-ends partagés, avec des parents qui sont de plus en plus éloignés l'un de l'autre, et qui obligent les enfants de partir les vendredis soirs voir leur autre parent. C'est une évolution sociétale. Il faut la prendre en compte. Être élu, c'est aussi être pragmatique et tenir compte de l'évolution de la société, qu'on la partage ou pas. Moi, j'étais convaincu que c'était sans doute le meilleur système. Si tant est qu'il y en ait un qui soit meilleur. Ou en tout cas peut-être le moins pénalisant pour les enfants.

Je le redis, ce dont je suis convaincu, c'est qu'il faudrait pratiquement peut-être un rythme par école, parce qu'il peut y avoir des formats différents ; ou, en tout cas, un rythme par tranches d'âges. Et je pense que les TAP n'étaient pas adaptés

notamment aux enfants des maternelles. C'est ce que m'ont dit quasiment l'ensemble des enseignants de maternelle, et finalement je considère que les experts dans le domaine sont un certain nombre d'entre vous qui êtes aussi enseignants, et les autres qui ne sont pas là ce soir. Ce que je relève, c'est que 78 % d'entre eux considèrent que le système des 4,5 jours n'est pas le meilleur.

Vous dites que c'est un renoncement. Je considère que c'est du pragmatisme. C'est une correction peut-être d'un système qui a été tenté, mais qui n'a pas fait ses preuves.

Je serais très intéressé à ce que vous me donniez un rapport nous disant que la semaine de 4,5 jours avec le mercredi, c'est formidable ; que les résultats scolaires sont meilleurs, que les enfants sont plus éveillés, etc. Personne ne l'a, ce rapport. Mais comme personne n'avait fait part de rapports indiquant que les 4,5 jours le samedi étaient mauvais. Comme personne n'a non plus un rapport absolu et objectif en disant que les 4 jours c'est une catastrophe pour les enfants. C'est pour cela que je me permets de vous alerter sur votre esprit doctorant nous insufflant la bonne parole. Mais est-ce que quelqu'un l'a dans cet hémicycle? Je n'en sais rien. Je ne prétends pas forcément l'avoir. Je considère que je me suis reposé derrière un avis de parents et d'enseignants –

et je serais très attentif à avoir votre analyse – qui est largement majoritaire, pour changer de système. C'est donc que je considère que le système des 4,5 jours avec le mercredi n'a pas été perçu de la meilleure des façons.

Vous oubliez de citer tout de même la fatigue, qui nous est beaucoup remontée. Beaucoup remontée, parce que, avec l'absence de coupure le mercredi, on constate des enfants fatigués le jeudi après-midi, et qui restent fatigués le vendredi. Alors peut-être que si on coupe, c'est compliqué qu'ils se remettent au travail. Tout a ses avantages et ses inconvénients. Mais cela, vous oubliez de le dire, et encore une fois, c'est aussi démontré. En tout cas, cela nous est beaucoup remonté par les enseignants que je vais rencontrer très régulièrement. Donc, le rythme de 5 jours d'affilée pose soucis, et pas forcément les 5 jours. C'est pour cela que le samedi était peut-être la meilleure des solutions, mais l'évolution sociétale est un peu compliquée pour le remettre en jeu pour l'instant, en tout cas. 64 % des parents, et 77 % des enseignants sont favorables au retour de la semaine à 4 jours.

Un mot quand même sur les activités, parce que vous semblez dire que les TAP sont la panacée, sont ce qui permet d'épanouir l'enfant, et que tout le reste ne compte pas. Le mercredi vaqué pour beaucoup était une pause salvatrice aussi dans la semaine, et une façon aussi que l'enfant ait un enseignement hors les murs de l'école, différent (culturel, sportif, social, la vie avec les autres, notamment pour les enfants uniques, etc.). Tout ceci peut tout à fait être fait. On me dit qu'il faudra parfois les lever le mercredi matin. Les mettre, aux dires des enseignants, à des activités qui ne sont pas des activités strictement scolaires ne génère pas la même fatigue, ne génère pas la même nécessité d'attention, et sont moins énergivores, et fatiguent donc moins l'enfant. Les remarques de tout à l'heure sur les activités le mercredi peuvent tout aussi être faites...

Il y a aussi les assistantes maternelles qui auront peut-être plus d'activités aussi. Il y a tout un système économique qui a été pénalisé par les 4,5 jours avec le mercredi. Il y a des parents qui ont plus de moyens que d'autres ; vous évoquez la classe populaire, il faut s'intéresser à tout le monde. Les enfants dont les parents ont moins de moyens ont des activités des centres socioculturels ou des centres de loisirs qui leur sont offertes à des tarifs tenant compte du quotient familial, notamment très

faible, voire quasi inexistantes pour certains. Je pense que Nevers reste tout à fait ouvert à toutes les familles dans ce que l'on peut proposer aux enfants. Je crois qu'au contraire les établissements culturels ont été impactés par la réforme que vous avez mise en place très rapidement en 2013, alors que vous ne vous êtes pas donné le temps d'analyser, non plus. Je vous renvoie le compliment des bienfaits des 4 jours qui étaient mis en place auparavant. Et je redis aussi qu'un certain nombre de structures associatives vont retrouver des acteurs, des adhérents, et vont pouvoir redéployer des activités.

Quant aux temps des activités périscolaires, ce bilan, on le fait chaque année. J'imagine que vous l'aviez peut-être un petit peu fait au départ, même si vous n'en avez pas eu beaucoup le temps, nous, nous avons essayé de le faire depuis 2014. Il y a peut-être des choses de qualité, mais c'est très disparate. Ce qui nous est remonté par rapport à cela, c'est parfois un manque de locaux ; c'est parfois des locaux qui ne sont pas adaptés aux activités. Comme on le disait, sur 1 heure 15 minutes, mais le temps de se déplacer, il y a des activités qui ont été arrêtées ou supprimées. Au tout début, en plus, il y a des activités qui changeaient par trimestre ; donc, l'enfant n'avait pas le temps de s'habituer, d'apprendre un minimum sur une activité qui lui était proposée. Difficulté aussi de relations avec certains partenaires. Des enseignants qui étaient restés réfractaires. Difficulté dans l'échange d'informations. Beaucoup de *turn-over* au niveau des intervenants, ce qui fait que les enfants se retrouvaient avec des tas d'interlocuteurs dans une seule journée, ce qui est compliqué aussi, en particulier, quand ils sont petits, avec notamment des fins de contrats, des arrêts maladie, etc. Une participation contrainte, ou en tout cas, vécue ainsi par les enfants, avec un comportement, pour certains, perturbateur, qui perturbait justement la bonne qualité des TAP. Et puis beaucoup de personnes, pour un enfant, rencontrées (à peu près 7 dans une journée) ; je ne suis pas sûr que cela soit le mieux. Et puis quelque part, on parle un peu en général, vous comme moi, mais il y a aussi des parents qui laissent leurs enfants à 7 h 30 à la garderie le matin et le récupèrent à 18 h 30, TAP ou pas TAP, rythmes ou pas rythmes. Donc il y a aussi un mode de vie, un mode de société, un mode de travail qui dépasse largement le débat sur l'éducation. Sur les TAP et le système de fonctionnement, la durée est parfois inadaptée à certaines activités. Donc, soit c'est bancal, soit effectivement on ne les fait pas, parce qu'elles nécessitent plus de temps. Un positionnement aussi, qui n'était peut-être pas totalement adéquat, aux dires de ce qui nous a été remonté, et qui ajoutait à la fatigue de l'enfant. Parfois l'inexpérience de certains intervenants qui nous étaient mis à disposition par d'autres structures, et qu'il fallait corriger. L'utilisation parfois de salles de classe aussi, qui n'étaient pas toujours rendues dans des conditions prêtes pour reprendre l'enseignement le lendemain. C'est aussi un surtravail pour le personnel de la Ville de Nevers. Par ailleurs, je le dis, et je pense que nous le partageons, un dispositif qui était peu pertinent en école maternelle. Donc, voilà les arguments. Je ne dis pas qu'ils sont complets, qu'ils sont exhaustifs, mais il faut en tenir compte.

Je souhaiterais maintenant que vous m'indiquiez comment vous concevez le positionnement, sur 1 500 parents, de 1 000 d'entre eux, qui se sont prononcés en faveur des 4 jours, et 78 % des enseignants pour le retour à la semaine des 4 jours. Est-ce que vous estimez qu'une grande majorité se trompe ? Ce qui est possible ; la majorité peut parfois se tromper. Je suis intéressé d'avoir votre position sur ce retour, qui n'est absolument pas tronqué, je vous le dis. Monsieur Lagrib, puis

Monsieur Diot.

- M. Lagrib – Monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois, je vais vous demander de tirer un trait sur le passé. J'ai l'impression d'avoir affaire à une ancienne copine qui est jalouse. À un moment donné, les réflexions sur Nevers à Gauche ou pas Nevers à Gauche...
- Je vais remettre les choses dans leur contexte. Quand j'ai parlé du Comité technique, c'était juste pour appuyer le fait que votre décision était déjà prise, et je n'ai émis en aucun cas le doute sur la décision qui a été prise ou sur le *process*.
- M. le Maire – Il n'y a pas de honte à être à Nevers à Gauche.
- M. Lagrib – Tout simplement, je vous le rappelle... Ne me coupez pas s'il vous plaît. Et je n'ai jamais dit que c'était une honte ou quoi que ce soit, mais vous me le rappelez à chaque fois... Bref.
- Au-delà de cette décision, je vous ai posé une question qui est simple, à laquelle vous n'avez pas répondu. Vous avez répondu à côté, pour pouvoir aller dans votre sens, mais vous n'avez pas répondu. J'ai demandé comment les 110 000 euros allaient être répartis suite à l'économie que vous allez tirer de cette décision. Quel est le montant des économies qui ont été faites sur la fermeture d'écoles? On ne va pas revenir sur ce débat-là. C'était de connaître les économies, que vous n'avez toujours pas données, et savoir également s'il y a des économies qui ont été faites. Vont-elles être réaffectées dans le même sens ? Vous parlez d'un bilan. Vous mettez en avant les commissions de travail que nous avons entre élus. Ces commissions, ce bilan que vous venez de nous évoquer, nous l'avons demandé, et nous ne l'avons pas reçu. Pour que nous puissions aussi avoir un point de vue objectif et pragmatique, comme vous l'avez rappelé, sur cette décision.
- Par ailleurs, vous parlez des associations, qu'elles ne vont pas mal. Je les côtoie, je suis tout le temps sur le terrain. Pour preuve. Vous venez de prendre comme exemple les centres sociaux. Je pense que cela fait longtemps que vous n'êtes pas très présent aux AG des centres sociaux. Parce que je pense qu'elles ne vont pas aussi bien que vous le dites.
- M. le Maire – Vous savez que le maire ne peut pas être partout. Il a aussi des délégués.
- M. Lagrib – Je m'en doute, mais les délégués pourraient vous remonter les résumés de ces assemblées générales.
- M. le Maire – Je connais très bien les centres sociaux, Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Autre chose, c'est que vous parlez de concertation et de consultation. En parlant des centres sociaux, un audit devait nous être présenté depuis des mois maintenant. À ce jour, il ne nous est toujours pas présenté.
- Permettez-nous d'avoir des doutes concernant cette décision. Je vous ai posé des questions qui sont pragmatiques. À savoir si ces 110 000 euros d'économies vont être réaffectés. Et comment ? Et également les économies sur la fermeture des écoles s'élèvent à combien ? Seront-elles réaffectées également ? Ce sont des questions simples, qui sont légitimes et sur lesquelles les Neversoises et Neversois attendent des réponses.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, les décisions ne sont pas prises en Comité technique. Sinon, vous allez froisser les autres élus. Elles sont prises en Conseil municipal ou par décisions du Maire, soumises aussi aux critiques positives ou négatives du Conseil municipal. Il fallait, si on voulait aboutir et tenir compte de la volonté du plus grand nombre et du vote de ce soir, que le Comité technique se prononce. Ce n'est pas la première fois. Il se prononce sous réserve du vote du Conseil municipal. Le Conseil municipal n'irait pas dans ce sens-là, ou le DASEN n'irait pas dans ce sens-là, le choix du comité technique est caduc. Ne voyez pas « honnis soit qui mal y pense ».

Sur ce que vous évoquez, il est bien évident que le secteur éducatif a besoin d'investissements, a besoin d'être amélioré dans notre ville. Je ne sais pas s'il est si parfait que nous l'a dit décrit tout à l'heure le groupe Nevers à Gauche, mais encore une fois, je le dis, vous avez tout à fait le droit de vous en rapprocher, puisque vous nous l'avez dit. Mais il n'y a pas de difficulté. Il est clair que ce n'est pas dans un but d'économies, et d'ailleurs, si vraiment c'était dans un but d'économies, je vais vous faire une confidence, nous ne maintiendrions pas les activités de la pause méridienne, qui coûtent 88 000 euros à la Ville, ce que nous avons décidé de maintenir, notamment pour les enfants qui sont en demi-pension. Voilà ce que je voulais dire là-dessus. Donc effectivement, si économies sont générées, il est évident qu'une partie de ces fonds seront naturellement consacrés aussi aux écoles.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Nous n'allons pas épiloguer, nous n'allons pas refaire le débat sur les rythmes scolaires, mais vous évoquez la fatigue des enfants ; je rappelle quand même que l'une des principales raisons qui ont amené à passer de la semaine de 4 jours à la semaine de 4,5 jours, c'était justement la fatigue.

Vous m'avez posé une question, je vais y répondre. Je vais tenter d'y répondre. Mais j'aimerais bien que vous répondiez aux questions que j'avais posées au départ. J'en avais un certain nombre très clairement. Pourquoi n'avons-nous pas de bilan des trois années écoulées ? L'avis de Mme Dessartine est sans doute un avis qui est éclairé, mais, ceci dit, cela ne vaut pas bilan des trois années écoulées. Excusez-moi. Moi aussi j'ai mon avis, je suis parent d'élève, mais je n'ai pas la prétention de penser que mon avis personnel vaut bilan qui permette d'asseoir une décision s'imposant à tout le monde.

Par ailleurs, pourquoi ne faisons-nous pas cela en 2018 ? Il y a plein de communes qui font cela en 2018.

Troisième chose, *quid* du devenir des intervenants en TAP ? Ils vont lire dans le journal demain matin que c'est fini en septembre. Or, ce sont des centaines et des centaines d'heures de prestations de services que l'on passait avec des autoentrepreneurs, des associations, etc. Que vont-ils devenir ? Vous dites qu'il y a des rapports divers et variés. La commission de la Culture et de l'Éducation du Sénat, à mon avis, fait autorité. Donc, les recommandations de cette commission vaudraient quand même le coup d'être suivies. J'attends des réponses à ces trois questions.

Ensuite, vous nous dites : « Comment expliquez-vous le résultat de la consultation ? » Deux explications, Monsieur le Maire. Un. C'est une consultation bidon, puisque cocher une case oui/non, ce n'est pas une consultation, encore une fois ; en tout cas, pas un débat qui permette de faire bouger les lignes, d'amener des éléments de réflexion à des gens. Cela ne tient même pas en une demi-page. En

trouvant cela dans un cahier de liaison d'enfants, on coche cela le soir à la maison. Je sais ce que c'est. Mais cela vaudrait peut-être le coup d'avoir des éléments d'appréciation supplémentaires. Première chose. Et deuxième chose, je l'ai dit, à mon sens, le monde des adultes prend des décisions qui s'imposent au monde des enfants. Et ce n'est pas comme cela que je le perçois. Je pense que c'est des décisions d'adultes, tout simplement.

M. le Maire – Monsieur Diot, je ne dis pas que le Sénat ne fasse pas autorité, mais le Sénat produit un certain nombre de rapports, qui d'ailleurs parfois, au fil des années, sont un peu contradictoires. Il y a aussi, et je vous invite à les consulter, des rapports de personnes faisant autorité dans le domaine de l'éducation, qui promeuvent les 4 jours. Il y en a. Je vous invite à les consulter.
Sur le bilan, je viens de vous le dresser. Sur les inconvénients des TAP. Ce n'est pas Denis Thuriot qui a décidé cela ; c'est ce que l'on nous a remonté sur les inconvénients des TAP. Il y a des avantages aussi. Cela permet de faire découvrir des activités à des enfants. Mais je pense que cela peut être proposé autrement.

M. Diot – (*hors micro*).

M. le Maire – Je pense que vous assimilez tout à la quantité. Je pense qu'au contraire, faire court est toujours une performance, à partir du moment où il y a un peu de contenu. C'est beaucoup plus dur de faire court que de faire long.

M. Diot – Aura-t-on droit à l'avenir, sur des sujets de cette importance, à un bilan ? Et un bilan, ce n'est pas quelques éléments donnés en séance par le maire.

M. le Maire – Si vous me donnez une heure et demie, je peux disserter là-dessus.

M. Diot – Non. 10 pages.

M. le Maire – Je peux le faire.

M. Diot – 10 pages. On écrit suffisamment de pages sur tout un tas de sujets, qui ne servent pas à grand-chose parfois.

M. le Maire – Pourquoi 10 pages ?

M. Diot – On a 150 pages de compte rendu du crématorium tout à l'heure. Je ne suis pas sûr que tout le monde l'ait lu.

M. le Maire – Il y a des obligations de rapport.

M. Diot – Par contre, le bilan des TAP, ce serait pas mal.

M. le Maire – Un bilan « d'étape » ? Ou « des TAP » ? C'est un peu la même chose.
Sur 2018, je suis sidéré d'entendre cela. Quand on a dû restructurer le patrimoine scolaire, on a dit que ce n'était pas une mauvaise idée, mais « l'année prochaine ». Quand on veut faire une évolution, c'est « l'année prochaine ». Mais on en souffre de cela ! On en souffre dans tous les domaines.

Il y a une différence entre la précipitation et la réactivité. Vous ne faites pas forcément la nuance, et vous mélangez les deux. Moi je la fais. Encore une fois, quand une réforme législative est proposée aux communes, que nous considérons que c'est une bonne chose de la mettre en débat auprès de nos concitoyens, nous le faisons, et je ne vois pas pourquoi on attendrait 2018.

Je pense que les remontées, nous sommes capables de les faire, puisque nous avons assuré ce suivi chaque année, et Fabienne Dessartine s'est assurée, avec les services, de demander chaque année l'avis des parents sur ce qu'ils pensaient, pour faire évoluer les TAP. Nous avons des rapports chaque année, ou des remontées, en tout cas, chaque année, qui permettent de vous faire même un rapport de 50 pages. Si cela peut vous faire plaisir, nous pouvons aller même au-delà de 10 pages.

Sur le personnel TAP, il y a du personnel municipal, qui restera municipal. Il reste des activités en pause méridienne. Sur le personnel qui était mis en partenariat avec d'autres partenaires, ils retrouveront aussi des enfants dans un autre cadre et dans d'autres activités, c'est évident.

Je voulais simplement conclure, en ce qui concerne votre intervention. Vous me dites que c'est une consultation « bidon ». Si on n'avait pas consulté, on serait des méchants qui ne tiendraient pas compte de l'avis des parents et des enseignants, et vous auriez peut-être raison. Là où on consulte, c'est « bidon ». De toute façon, vous trouverez toujours quelque chose à dire. Sur « remplir des cases », quand chacun d'entre nous, lorsque nous avons voté et que nous avons appuyé sur un bouton pour désigner le président de la République, est-ce « bidon » ?

M. Diot –

Ce n'est pas la même chose.

M. le Maire –

C'est la même chose. On vous pose une question, vous répondez par une personne. Là, on vous pose une nouvelle forme d'organisation.

Les parents et les enseignants sont quand même des gens suffisamment responsables pour comprendre la question. Ce n'est pas parce que l'on fera trois pages ou une dissertation avant, qu'il ne faudra pas qu'au bout d'un moment ils répondent par oui ou par non.

M. Diot – (*hors micro*)

M. le Maire –

Cela dépend. Le numérique est un peu binaire, parfois. Effectivement, je pense qu'il faut parfois être dans la nuance. Je pense que ce n'est pas une consultation « bidon ». Je vous assure que l'on vous donne le retour. Le retour serait différent... Je vous l'ai dit, je ne suis pas parti avec des idées préconçues. J'ai un avis partagé ; je pense qu'il y a du bien, et du moins bien, dans chaque cas de figure.

Ce que j'ai voulu, comme nous essayons de le faire sur la plupart de nos grands sujets, c'est tenir compte de l'avis des Neversois et des Neversoises, et notamment des experts, qui, pour moi, ne sont ni vous ni nous, mais sont les enseignants qui pratiquent au quotidien les enfants, et qui ont réellement fait le constat d'une fatigue réelle des élèves le jeudi, qui ne participe pas à la qualité de l'apprentissage. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole. D'abord, je redis, parce que je crois que le sujet est infiniment complexe, que je ne prétends pas détenir une vérité.

Je n'ai pas de religion scolaire, mais en revanche, je suis animé par des convictions, fortes, et qui ne relèvent pas du pragmatisme, mais d'une méthode politique, qui clairement nous différencie, et en l'occurrence nous oppose.

Un sourire rapide, Monsieur le Maire ; je n'ai pas trouvé votre réponse tout à l'heure très constructive. Vous avez multiplié les affirmations péremptoires. « Un partout ». « Balle au centre ».

Je reviens sur le fond. D'abord pouvez-vous – et c'est une question authentique et sérieuse – nous citer les rapports favorables aux 4 jours qui fondent votre raisonnement ? Autrement dit, au plan du débat scientifique, qui n'est pas le seul niveau du débat, mais qui est fondamental – dans une démocratie, autant que je sache, parce que le peuple est souverain, il doit être éclairé. De la même manière que parce que nous avons des responsabilités importantes, nous devons décider sur des arguments fondés, et échanger –, vous avez dit tout à l'heure que vous disposiez de rapports. Nous aimerions bien les connaître, pour pouvoir connaître de leurs arguments. Parce que nous connaissons les rapports qui indiquent que la semaine de 4 jours dégrade les apprentissages. Ceux-là, nous les connaissons. Nous connaissons les avis négatifs de plusieurs instances : le Sénat. Mais c'est vrai aussi du Conseil supérieur de l'Éducation, du Conseil national de l'Évaluation des Normes, qui, tous les deux, le jeudi 8 juin, ont émis un avis négatif. Autrement dit, pour le moment, au plan du débat scientifique, nous disposons d'avis négatifs sur votre réforme, mais pas d'avis positifs. Si vous en avez, il est important que vous puissiez les livrer au débat.

Mais quand bien même. Au fond, cet échange permet d'éclairer une opposition, parce que c'est plus qu'une différence, entre nous. Vous avez très clairement indiqué, avec une authentique clarté, que vous considériez que l'argument qui prime *in fine* sur ce sujet si complexe, avec tant d'enjeux, c'était le suivi de l'opinion. Qui plus est, une opinion des parents qui a été recueillie dans des formes expéditives, et sans débat éclairé. On n'a pas dit aux parents « Autant que la science puisse nous éclairer, la semaine de 4,5 jours est plus favorable à la réussite de vos enfants. Pour autant, il y a d'autres enjeux que chacun peut accepter de prendre en compte. Dans votre responsabilité de parent, comment souhaitez-vous vous positionner ? » Cela, c'est une décision difficile, de parent et de citoyen. Mais, si on dit aux parents, qui n'ont pas tous suivi les débats – ce serait malhonnête de le supposer, honnêtement – : « Que préférez-vous ? », ils peuvent assez légitimement et naturellement se prononcer sur l'organisation de leur vie de famille. Et finalement, si on dit les choses, assez rapidement, ils peuvent se poser la question du week-end, de la garde le mercredi, qui est une question légitime. Mais ils ne sont pas devant le dilemme ; le vrai dilemme de la responsabilité parentale, c'est-à-dire entre l'équilibre du temps familial – c'est plus facile effectivement 4 jours probablement – et l'intérêt de nos enfants, de leurs enfants. Que faut-il décider ? C'est une question difficile. Et vous ne l'avez pas formulée ainsi.

Vous indiquez au fond que, sur un débat crucial, c'est le suivi de l'opinion non éclairée, et pas un argument de fond ni une conviction construite et éclairée, qui prime dans votre esprit. C'est une différence entre nous qui pose un vrai problème. Je dois dire qu'après la confession que vous faites, que votre pensée personnelle est favorable à une semaine de 4,5 jours avec le samedi matin, je ne vous reprocherais jamais de tenir compte des difficultés, parce que diriger, décider, c'est difficile ; je le sais bien. Et que les forces sociales comptent. Elles sont éclairées, bien souvent, et en tout cas, elles sont capables de résistance. Donc, je comprends

cela. Mais je ne comprends pas que vous n'ayez pas engagé un débat conforme à vos convictions. Parce que si vous aviez défendu vos idées dans ce débat, comme tout un chacun, peut-être que les lignes auraient bougé. Mais en ne le faisant pas, vous avez laissé se développer une opinion, peut-être éclairée pour une partie, peut-être insuffisamment éclairée pour une autre partie, sur un sujet aussi important ; ce n'est pas la bonne méthode.

Je conclus simplement. Je vous l'ai dit, je n'ai pas de religion, mais j'ai des convictions. Je ne détiens pas de vérités, mais j'essaie avec vous de débattre. Intelligemment, je crois. Tous ensemble. Si vous vouliez porter une réforme, elle pouvait être constructive, et pas destructive. Si les TAP ne sont pas parfaits, ils pouvaient être améliorés. Pourquoi déconstruire, alors qu'il est si difficile de construire ? Et si difficile d'améliorer encore. On dit que l'art est difficile, et que la critique seule est facile, et je pense que vous versez, dans cette affaire, dans une critique trop rapide de ce qui avait été construit, alors que vos convictions auraient pu vous amener dans une approche plus constructive.

Je m'arrête là, et je vous remercie pour ce débat, au demeurant riche et contradictoire, lui, et je pense que d'autres pourraient lui ressembler.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, tout d'abord, si j'ai été péremptoire et pas constructif, c'est parce que j'ai toujours tendance à m'adapter à mes interlocuteurs. C'est une boutade.

Je ne suis pas d'accord avec le fait que vous disiez que j'ai fait un choix où je n'ai pas eu le courage de mener autre chose. J'ai essayé de voir globalement ce qui pouvait être proposé, et effectivement, je le redis, les 4,5 jours, aux dires de beaucoup, pourraient être intéressants, mais à condition de maintenir une présence des enfants, ce qui était déjà loin d'être le cas, ce qui a généré aussi l'un des motifs de la suppression du samedi, et en même temps, l'évolution sociologique forte, avec de plus en plus de familles qui sont recomposées, et qui impliquerait un certain nombre de fortes difficultés. Je peux avoir mon opinion, ma conviction personnelle, mais celle qui doit à mon avis primer, ce n'est pas celle-ci, c'est celle du plus grand nombre.

Je vais passer la parole à Madame l'Adjointe à l'Éducation.

Vous dites que nous avons consulté des gens pas éclairés, mais qui peut être plus éclairé qu'un parent ?

M. Sainte Fare Garnot – Je n'ai pas dit « pas éclairés ».

M. le Maire –

Si, vous avez dit « pas éclairés ». « Insuffisamment éclairés ». C'est votre propos de tout à l'heure. Je le redis, qui peut être plus éclairé qu'un parent, et qu'un enseignant ? Et le poids pour moi des enseignants était primordial, parce que c'est eux qui le ressentent au quotidien. Quand je suis allé à certains Conseils d'école, et notamment parmi ceux-ci deux qui se sont prononcés contre, j'ai été intéressé de voir que certains enseignants disaient : « moi, cela m'arrangerait peut-être, bien que de toute façon les heures du mercredi auraient été compensées autrement ». Mais ils considéraient que, de leur point de vue, c'était mieux de garder le mercredi matin, et ils ont voté contre. Certains parents me disaient « pour mon organisation, ce serait peut-être plus simple », ont voté contre.

Je ne comprends pas votre procès d'intention, en disant que les parents ne penseraient qu'à eux. Bien sûr que c'est l'intérêt des enfants, mais c'est compliqué,

vous le savez, de consulter les enfants, et que cela soit eux qui décident. On essaie tous en tant qu'adultes, parents, accompagnants, citoyens, etc. de tenir compte de l'intérêt des enfants. Il n'y a que les irresponsables qui ne le font pas. Je suis convaincu que ceux qui se sont prononcés ont fait ce choix en réfléchissant à l'intérêt de leur enfant. Je me rappelle d'une maman, au conseil d'école de Blaise-Pascal, qui m'a dit être favorable à titre personnel, mais qu'elle considérerait que pour son enfant c'est bien qu'il y ait le mercredi matin, et qu'elle voterait contre. J'ai respecté ce choix ; c'est tout à fait respectable. Il y a d'autres parents, dans d'autres écoles, qui m'ont dit l'inverse, et qu'ils préféreraient que leur enfant dorme un peu plus longtemps, fasse une autre activité, etc. C'est respectable aussi. C'est pour cela que je pense que nous ne sommes pas non plus en capacité de donner des leçons ou de porter des jugements absolus sur la question. Je ne le dis pas que pour vous, mais en général.

Je ne suis pas venu avec les différents rapports et livres. Je peux éventuellement vous faire parvenir les références de ceux que j'ai consultés. Il suffit d'aller sur internet. Je le dis honnêtement, j'ai trouvé aussi des choses contraires à la semaine des 4 jours. C'est pour cela que je vous dis que je n'ai pas quelque chose de forgé de façon absolue, parce qu'il y a des arguments intéressants, et en tout cas qui méritent d'être pris en compte, dans les deux situations. J'ai pu lire des extraits de livres, d'enseignants, de sociologues, d'experts en chronologie. Je le dis, je suis honnête, je n'ai pas trouvé que des 100 % pour les 4 jours. Je n'ai pas trouvé que des 100 % pour les 4,5 jours avec le mercredi. Même si je vous donne mes sources et que je vous envoie les liens, si cela peut vous faciliter la tâche – je l'ai fait ces jours-ci, et je l'ai fait déjà avant, parce que c'est un sujet qui m'intéressait depuis longtemps –, je ne vous dis pas que ce que je vais vous envoyer sera forcément la loi absolue qu'il faut respecter. Je reste à dire, encore une fois, que l'on tient compte de tout. Ce qui nous motive vraiment à aller au-delà, ce n'est pas un choix personnel.

Je le redis à M. Lagrib, ce n'est pas parce que l'on fait un Comité technique le 23 juin que c'est décidé, parce que j'attendais vraiment le retour de tout, y compris des avis des conseils d'école. S'il y avait une majorité des conseils d'école contre, je l'aurais aussi pris en situation, parce que je me disais qu'effectivement cela compte tout autant que l'avis des parents et des enseignants.

Pour moi, il y a une conjonction dans les réponses des conseils d'école (79 % pour), et des enseignants (78 % pour), des parents (65 %). Tout me semble converger vers une situation, que vous considérez comme peu adaptée, mais qui semble correspondre aux attentes des parents et des enseignants. Madame l'Adjointe à l'Éducation.

Mme Dessartine –

Vous avez tout dit. Ce que je voulais rajouter, c'est que je n'ai pas la prétention à moi toute seule de parler pour tous les enseignants. J'ai fait beaucoup de conseils d'école. Je pense qu'il y a longtemps que cela ne vous est pas arrivé. Ce que la plupart des enseignants nous font remonter, c'est que le système ne fonctionne pas. Les enfants sont très excités. Il y a beaucoup d'intervenants. Le système ne fonctionne pas actuellement.

Sur les TAP, vous dites qu'à Nevers, cela fonctionne ; c'est faux. Les activités proposées sont intéressantes, c'est vrai. Mais une heure par semaine, avec le temps de préparation, il ne reste plus qu'une demi-heure d'activités. Tous les enfants sont dans l'école ; il n'y a pas de place. Le sport se fait dans la cour. Quand il pleut, tous

les enfants sont dans les classes. Le système actuel ne fonctionne pas.

- M. le Maire – Je pense que ce n'est pas bien de changer les rythmes tous les ans, et qu'il faudra aussi l'évaluer. J'ai envie de vous faire une suggestion. C'est que ce système, si nous le validons ce soir, et qu'il est validé par le DASEN. Ce qu'éventuellement nous pouvons modifier ce soir, si on considère que c'était une mauvaise décision. Il faut savoir aussi revenir sur les mauvaises décisions. Je ne suis pas sûr que les 4,5 jours avec le mercredi étaient une bonne chose. Et la preuve : je ne pense pas que nous aurions une majorité de parents et d'enseignants pour revenir dessus si elle était si parfaite que cela. Monsieur Lagrib, une dernière intervention. Il est déjà 22 heures...
- Mme Dessartine – Je voulais juste parler des enquêtes PISA. Je ne pense pas que les résultats des petits Français se soient améliorés depuis la semaine de 4,5 jours avec le mercredi.
- M. Sainte Fare Garnot – C'est uniquement factuel. Puisque vous m'invitez à vous répondre. Je ne suis pas en mesure de prétendre dire que les choses se soient améliorées d'une manière spectaculaire. En revanche, ce qui est sûr, et cela c'est factuel, c'est que le niveau scolaire a baissé lorsque l'on est revenu à 4 jours. Cela, c'est sûr, et c'est dans les études. Cela, c'est sûr. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on prend des risques très considérables sur l'éducation des enfants. C'est pour cela que nous sommes dans une logique d'amélioration, ouverts à ce que vous aviez repéré, qui devait être amélioré. Mais nous regrettons ce que nous ressentons comme une approche de recul ou de déconstruction.
Je ne vais pas plus loin : nous avons eu un bon débat ; les choses sont dites.
- M. le Maire – Madame Dessartine.
- Mme Dessartine – Il faudrait nous prouver ce que vous dites. Je suis au contact des enfants. J'ai beaucoup d'ancienneté, et je ne vois pas d'amélioration ni de baisse depuis la semaine de 4 jours. Donnez-moi les éléments, je serais curieuse de les voir. Je ne le vois pas sur le terrain. Pour tous les enseignants, c'est la même chose. C'est faux que de dire qu'avec la semaine de 4,5 jours, les résultats ont été ... Non. Les enfants sont fatigués, surexcités.
- M. le Maire – Je rappelle qu'*a priori*, Fabienne Dessartine sait aussi de quoi elle parle. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Je vais m'adresser à vous, Madame Dessartine, vu qu'en tant qu'Adjointe à l'Éducation, vous connaissez le sujet. Lors de la commission, on vous avait demandé un bilan, que vous ne nous avez pas fait parvenir. Vous aviez dit que les seuls retours que vous aviez, c'était les conseils d'école. À ce jour, vous n'avez fait aucune remontée des différents bilans. Vous avez indiqué également en commission que c'était un réel échec, la semaine des 4,5 jours. Qu'avez-vous mis en place, depuis tout ce temps-là – parce que vous le savez depuis un certain temps – pour pouvoir améliorer cette semaine des 4,5 jours? Au-delà de 4 jours ou de 4,5 jours, on entend les différents rapports qui se contredisent, qui se confirment, peu importe. Aujourd'hui ce dont il est question, c'est de savoir si vous avez une vraie volonté d'accompagnement et de soutien de cette semaine des 4 jours. C'est pour

cela que ma question était posée tout à l'heure : qu'allez-vous faire avec les 110 000 euros d'économies ? Vont-ils être réaffectés en ce sens ?

On parlait des conseils d'école. Vous y participez. Tant mieux. Participez-vous également ou faites un tour, en tant qu'Adjointe à l'Éducation, aux différentes réunions dans les centres sociaux ?

- Mme Dessartine – Les centres sociaux, je les visite tous les ans, effectivement.
- M. Lagrib – Tous les ans ? Il se passe beaucoup de choses en une année.
- Mme Dessartine – Je vais aux assemblées générales également.
- M. Lagrib – Je ne vous ai pas vue dernièrement.
- M. le Maire – Vous n'avez pas à vous justifier, Madame Dessartine, sur ces questions. Je considère que c'est assez déplacé.
- Mme Dessartine – Nous faisons tous les ans le bilan des TAP. Les services, tous les ans, organisent des rencontres avec les parents. Tous les ans un bilan des TAP a été fait. Nous essayons de l'améliorer, mais c'est compliqué, et il faut beaucoup de moyens.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, essayez de maîtriser un peu votre côté donneur de leçons, qui est toujours très désagréable. Je pense que les débats, jusqu'à présent, se passent plutôt bien, quels que soient les avis des uns et des autres, et je voulais indiquer que nous sommes une équipe, et que, si ce n'est pas l'Adjointe à l'Éducation qui fait toutes les AG des centres sociaux, il y a d'autres élus qui y sont présents, et que nous travaillons en équipe.
- M. Lagrib – Si vous travaillez en équipe, nous aimerions bien avoir toutes les informations.
- M. le Maire – Je voulais aussi rappeler une chose, c'est que tous les candidats aux présidentielles voulaient revenir sur le système, à part, je crois, Benoit Hamon. Il y avait une démarche annoncée, et qui est portée par l'actuel Président de la République. Je pense que ce n'est une surprise pour personne.
Je vous propose de passer au vote sur ce choix.
Y a-t-il des voix contre ? 9 contre. 1 abstention. Le changement des rythmes scolaires est adopté en Conseil municipal. Encore une fois, sous réserve de l'avis du DASEN et du CDEN.
Je signale que des parents m'ont rapporté que certains enfants faisaient du coloriage en TAP ; je ne pense pas que ce soit d'une grande utilité, même en maternelle.
Et je pense qu'il y a aussi peut-être une question de fond, qui est le nombre de jours travaillés des enfants au total sur un an. Nous sommes très en deçà de certains pays du nord de l'Europe où les résultats sont meilleurs qu'en France, avec un temps de travail plus étalé dans une année. C'est une vraie question, qui est régulièrement posée.

Oppositions : 9

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

2017-092 Décision modificative n°4
Adopté à l'unanimité.

2017-093 Prestation de conseil du comptable public – non-versement d'une indemnité de conseil
Adopté à l'unanimité.

2017-094 Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation des tarifs pour l'année 2018

M. le Maire – Je vais passer la parole à l'Adjoint aux Finances pour la délibération n° 094 qui concerne la taxe locale sur la publicité extérieure et l'actualisation des tarifs pour l'année 2018.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération relativement simple.
 Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2336 à L 233316 ;
 Vu la délibération du 25 octobre 2008 du Conseil municipal instituant la taxe locale sur la publicité extérieure ;
 Vu la délibération du 28 juin 2016 fixant les tarifs de la TOLPE pour l'année 2017, ainsi que les exonérations sur délibération ;
 Vu le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2018 qui s'élève ainsi à + 0,6 % (source INSEE) ;
 Il est proposé de réactualiser les tarifs 2018 de la TLPE en tenant compte de cette augmentation.

- Surface totale d'enseignes inférieure ou égale à 7 m² : exonération
- Surface totale d'enseignes supérieur à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² : 10,30 € le m²
- Surface totale d'enseignes supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² : 41,20 € le m²
- Surface totale d'enseignes supérieure à 50 m² : 82,40 € le m².

Dispositifs publicitaires et pré enseignes :

Supports non numériques :

Surface inférieure ou égale à 50 m² : 20,60 €

Surface supérieure à 50 m² : 41,20 €

Supports numériques :

Surface inférieure ou égale à 50 m² : 61,80 €

Surface supérieure à 50 m² : 123,60 €.

L'objet de cette délibération, c'est simplement une mise à jour des tarifs, en fonction de la variation.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. C'est une question un peu récurrente, mais qui s'adressait plutôt à Guy Grafeuille, qui n'est pas là ce soir. Peut-être qu'Anne Wozniak a des éléments de réponse. Plusieurs fois j'ai posé la question à Guy Grafeuille, notamment lorsque nous avons eu le débat sur le PADD. Je lui avais reposé la

question l'année dernière sur ce même sujet. Il s'agit d'une question sur l'envahissement de l'espace public par des panneaux publicitaires ; le fait que certaines entrées de ville à Nevers soient extrêmement chargées en termes de panneaux publicitaires. Il ne s'agit bien sûr pas de supprimer tous les panneaux publicitaires, mais peut-être d'essayer de réduire un petit peu les choses. Je me souviens que M. Grafeuille avait abondé en ce sens, en disant, je le cite, qu'effectivement il fallait faire un peu de ménage.

Ma question est récurrente de savoir si une action a pu être menée dans ce sens, en sachant que l'on constate aussi que de plus en plus d'emplacements de panneaux publicitaires sont vides, la crise étant là. Donc, une réflexion pour limiter leur nombre semble utile.

M. le Maire –

Je vais vous donner quelques éléments de réponse. Nous faisons ce travail, ne serait-ce qu'en respect aussi de nos cocontractants, parce qu'il y a des contrats, vous le savez, qui sont passés au niveau des panneaux publicitaires, et le fait d'avoir de la concurrence un peu déloyale fait que l'on est un peu irrespectueux du contrat.

Il y a eu une campagne de verbalisation et de poursuites qui a été menée, et de demandes de déplacement ou de suppression de certains panneaux. Et nous allons poursuivre encore ce qui est parfois de la pollution visuelle. Je pense qu'il faut équilibrer, entre ce qui est toléré et acceptable et des multiplications publicitaires qui ne sont pas des plus heureuses.

Je pense aussi que le numérique peut nous y aider, parce que les panneaux numériques permettent sur un seul lieu de proposer aux annonceurs plus de publicité que simplement ceux qui se déroulent et qui sont limités en général à trois (je pense aux 4X3).

Nous allons continuer ce travail, pour arriver aujourd'hui à ce que l'on ait des panneaux qui soient respectueux de la réglementation applicable à Nevers, et qu'il n'y ait plus d'autres panneaux illégaux ou mal placés, car c'est parfois en jouant de quelques mètres que l'on utilise parfois le domaine public à tort.

Sur cette modification des tarifs, pas d'autres interventions ? Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est voté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-095

Stationnement payant – avenant n°4 au contrat de délégation de service public Q-Park France – modification des conditions de gratuité du stationnement payant

M. le Maire –

Nous allons aborder maintenant la délibération n° 095 qui concerne le stationnement payant, avec l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public Q-Park et la modification notamment des conditions de gratuité du stationnement payant sur voirie que nous avons déjà annoncée. Michel Suet a la parole à nouveau.

M. Suet –

C'est une délibération là aussi simple. Par la présente délibération, il vous est proposé d'apporter une modification aux conditions de gratuité du stationnement payant sur voirie, d'une part en supprimant la gratuité du stationnement au mois d'août, et d'autre part, en instaurant la gratuité du stationnement tous les jours de la semaine du lundi au samedi de 17 h 00 à 19 h 00, jusqu'à la fin de l'année.

Cette décision est sans conséquence sur l'équilibre économique du contrat avec notre délégataire, Q-Park France. Elle sera applicable à compter du 1^{er} août prochain jusqu'à la fin du contrat prévu le 31 décembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette modification, et d'autoriser le Maire à signer le projet d'avenant n°4 joint en annexe de cette délibération.

L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire –

Madame Beltier.

Mme Beltier –

Monsieur le Maire, cette délibération est visiblement une opération blanche financièrement, puisqu'il nous est affirmé que la décision proposée est sans conséquence sur l'équilibre économique du contrat de la DSP. Nous imaginons que les calculs ont été faits, et que de toute façon, s'agissant de la fin du contrat avec Q-Park, c'est sans grandes conséquences tant pour les uns que pour les autres.

Pour autant, deux questions.

La délibération indique que la gratuité totale au mois d'août a posé des problèmes d'occupation du domaine public durant l'été dernier. Peut-on savoir de quel type d'occupation abusive il s'agit ? Et pourquoi particulièrement en 2016, alors qu'il n'en était pas question en août 2014 et août 2015?

Deuxième question : vous proposez en compensation d'instaurer la gratuité jusqu'en décembre tous les jours de 17 heures à 19 heures. Peut-on savoir quelles sont les raisons qui ont conduit à ce choix, et particulièrement sur cette plage horaire ?

M. Suet –

Sur la première question, pour le côté financier, effectivement la Ville ne perd rien. Elle est même légèrement gagnante puisqu'en fait l'encaissement au mois d'août sur la période de 2008 à 2013 – car ensuite il y avait une gratuité – était de 66 800 euros. On estime que la gratuité de 17 h 00 à 19 h 00 va coûter à peu près 28 000 euros. En différentiel, on est positif. Ceci dit, ce n'est pas cela qui a guidé la réflexion. Ce qui a guidé la réflexion, ce sont les incivilités pour certains propriétaires de véhicules. Des riverains se garaient systématiquement. Des commerçants se garaient eux aussi au plus près. Si bien que finalement il n'y avait pas plus de places au mois d'août qu'au mois de février ou au mois de mai.

Il est donc proposé, pour éviter toutes ces incivilités de remettre la tarification en place pour la journée, et par contre, d'exonérer de 17 h 00 à 19 h 00, car en fait, c'est le moment où les gens s'arrêtent de travailler, reviennent en ville, consomment, peuvent aller chez les commerces qui ferment à 19 heures. Voilà ce qui nous a guidés ; ce n'est aucunement le côté financier.

M. le Maire –

Pour compléter ce que dit Michel Suet, nous avons eu le retour aussi de Neversois. La plupart des Neversois sont plus en vacances en août qu'en juillet. Donc, ils nous disaient qu'ils n'en profitaient pas directement également. C'est un argument que nous avons entendu.

Cela n'a pas été manifesté immédiatement. Nos agents étaient pris sur un certain nombre de manifestations ; donc ils étaient moins présents sur le domaine public. Des automobilistes faisaient des voitures ventouses en bougeant très peu, et donc cela condamnait un peu la fluidité que nous recherchions, notamment plus en cœur de ville.

Enfin, comme l'a rappelé Michel Suet, sur la compensation que l'on permet sur les horaires du soir, nous avons travaillé notamment avec les Vitrites de Nevers et les

commerçants en général, qui considèrent que c'est une bonne plage horaire pour que les consommateurs viennent après leur travail, pour ceux qui ne sont pas en vacances, et qu'ils aient un accès facilité au cœur de ville. C'est ce qui nous principalement motivé ; il n'y a rien d'autre derrière. C'est préfigurateur à la gratuité totale, que nous mettrons en place, et que nous avons votée pour le 1^{er} janvier 2018, avec un agrandissement des zones bleues.

D'autres questions ? Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nous votons ce changement à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-096

Exploitation de la fourrière municipale pour véhicules : lancement d'une procédure de délégation de service public d'une durée de 5 ans

M. le Maire – Pour la délibération n° 096 et l'exploitation de la fourrière municipale pour véhicules : lancement d'une procédure de délégation de service public par concession de service public d'une durée de 5 ans, la parole est à Michel Suet.

Suet – Merci, Monsieur le Maire. Le contrat de délégation de service public de la fourrière automobile en cours avec l'EURL Garage des Courlis prendra fin le 21 février 2018. Après réflexion, la Ville de Nevers s'oriente à nouveau vers une gestion déléguée pour l'exploitation de sa fourrière dans le cadre d'une concession de service public pour une durée de 5 ans. Les raisons et caractéristiques de ce projet de concession de service public font l'objet du rapport de présentation en annexe à la présente délibération.

Vu l'article L. 14111 modifié par l'ordonnance n° 2016-65 du 26 janvier 2016 relative aux contrats de concession, et les articles L 1411-4 et L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux procédures de délégation de service public,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 19 juin 2017, ainsi que l'avis du Comité technique du 23 juin 2017,

Vu le rapport annexé à la présente délibération valant rapport de présentation de la délégation de service public contenant les caractéristiques essentielles des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L. 1411-1 du CGCT modifié,

Considérant les avantages présentés par la délégation de service public par concession de service public de la fourrière municipale,

Je vous propose :

- d'adopter le principe de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile,
- d'approuver les caractéristiques de l'ensemble des prestations que devra assurer le délégataire, décrites dans le rapport annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à organiser la procédure de délégation de service public, à mener les négociations dans les conditions prévues par les articles L 1411-1 et suivants du CGCT, et d'une manière générale d'établir tous les actes nécessaires au bon déroulement de la procédure.

La commission 1 a réservé un avis favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? L'idée, c'est que l'on arrive à un système de fourrière efficace. Pour l'instant, on fonctionne avec un garage, qui, de toute façon, risque de ne plus avoir l'agrément pour le faire. Et c'est aussi d'ouvrir la possibilité à des professionnels de l'automobile de nous proposer un service. Nous avons pensé initialement à une fourrière en régie ou intercommunale, mais cela ne retient pas évidemment l'intérêt de la plupart des autres communes de l'agglomération. Le service en régie nécessite quand même un certain nombre d'investissements lourds, que ce soit en terrains, en bâtiments et en gestion.

Donc, pour l'instant, on partirait sur cette DSP de 5 années.

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-097 **Durée d'amortissement des immobilisations**

Adopté à l'unanimité.

2017-098 **Garantie d'emprunt LOGIVIE – Opération « Boulevard Tassigny – 4 allée Jean Macé – Annule et remplace la délibération n° 2017-057 du 14 avril 2017**

Adopté à l'unanimité.

2017-099 **Mise à jour de la grille tarifaire 2017 – Ajout de tarifs**

Adopté à l'unanimité.

2017-100 **Vente aux enchères en ligne de biens mobiliers et immobiliers réformés. Contrat Agorastore**

Adopté à l'unanimité.

2017-101 **Délégations de service public – Rapports annuels d'activité 2016**

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n° 101 sur les rapports annuels d'activité 2016 concernant les délégations de service public. C'est toujours Monsieur l'Adjoint aux Finances qui nous la présente.

M. Suet –

Ce document fait état des données financières, tarifaires et techniques des délégations de service public. En conséquence, nous vous proposerons de prendre acte des informations contenues dans chacun des rapports d'activité 2016, que vous avez reçus. 150 pages, si j'ai bien compris, pour le crématorium.

Nous y trouvons :

ENEA, pour le réseau de chaleur urbain,

OGF, pour le crématorium

Q-PARK France, pour le stationnement sur voirie et parking Saint-Pierre,

INDIGO, pour le parking Saint-Aricle,

AQUADIS Loisirs, pour le camping.

Nous allons commencer par le réseau de chaleur urbain. En matière d'indicateurs d'activité, le réseau de chaleur est composé actuellement d'une chaufferie. 23 km de réseau primaire. 87 postes de livraison de chaleur. 5 100 équivalents logements.

Sur le coût de la chaleur produite et distribuée, le tarif moyen de la chaleur a baissé de 77,11 euros TTC par MW/h à 66,33 euros TTC. La tendance à la baisse se confirme, par rapport à 2013, où on était à 90,51 euros.

En matière de puissances souscrites, on constate en 2016 un ralentissement des puissances souscrites par rapport à l'objectif prévisionnel. Les diagrammes à droite nous montrent l'évolution entre 2013 et 2016 pour les 243 kW consacrés à l'enseignement, pour les kW habitat collectif, et santé (essentiellement l'hôpital).

Sur les quantités de CO₂ rejetées, on constate une baisse significative. Vous voyez que l'on est passé de 0,206 en 2013 à 0,018 en 2016.

Concernant les prévisions de travaux, on trouve à gauche les données pour la future extension, avec Fénelon, Sainte Bernadette, la polyclinique, quelques résidences privées. À droite l'antenne Pittié. C'est essentiellement la piscine, qui sera raccordée.

Quelques indicateurs financiers. On voit qu'il y a un niveau de charges de près de 2 700 000 euros, et qu'il y a 243 000 euros de frais de siège, qui sont remontés. Cela représente 9 % du chiffre d'affaires. En 2016, les charges se sont montées à 2 795 274 euros. Le prévisionnel est en vert. Et en bleu foncé, c'est le réalisé.

L'excédent brut d'exploitation : il était légèrement déficitaire en 2013. On passe à excédentaire en prévisions sur 2016, mais on voit que la réalisation commence de porter ses fruits, puisqu'il commence d'atteindre sa dimension. Nous sommes excédentaires de 103 023 euros.

En ce qui concerne les redevances versées à la Ville, celle-ci a perçu en 2016 un montant de 101 331,23 euros. Elles sont partagées en trois redevances : la redevance fixe, en bleu, et la redevance contrôle, qui est une redevance variable, qui est à 1,5 % du chiffre d'affaires. On a aussi la redevance d'occupation du domaine public, qui représente 1 % du chiffre d'affaires, de mémoire.

Nous allons maintenant passer au crématorium. Nous avons enregistré 923 crémations en 2016. L'agglomération approvisionne le crématorium à hauteur de 32,29 %, et la Nièvre à hauteur de 42,15 %, et l'extérieur à hauteur de 25,57 %.

Le total des recettes. Nous sommes passés en 2013 de 405 659 euros à 435 617 euros en 2016.

Le niveau des charges d'exploitation est de près de 200 000 euros, dont 33 000 euros de frais de siège.

Le résultat net d'OGF était en 2013 de 77 099 euros. Il est passé en 2016 à 25 992 euros. Le nouveau contrat a été négocié, avec une redevance nettement plus avantageuse, puisqu'elle est aujourd'hui à 45 % du chiffre d'affaires HT. Et la Ville a perçu un montant pour 2016 de 199 586 euros.

Concernant le stationnement, et le contrat de DSP avec Q-Park, vous avez les indicateurs d'activité du parking Saint-Pierre. Je vais m'arrêter sur 2016. En bleu clair, c'est le parking abonnements. En vert clair, le parking abonnements « bureaux ». Et on trouve aussi le parking abonnements « motos » ; il n'y a pratiquement rien. Et abonnements « nuit » : on voit que c'est relativement marginal. Concernant le nombre de tickets horaires, on est à 37 749 tickets en 2016. C'est une activité qui est légèrement en hausse, tant sur les abonnements que sur les tickets horaires.

Sur voirie, c'est plutôt l'inverse. La voirie en zone orange et rouge est en baisse. La voirie en zone verte également. Tout ce qui est forfaitaire aussi. La hausse du parking souterrain n'a pas compensé la baisse du stationnement sur voirie.

En nombre de tickets voirie, vous voyez les évolutions. Fin 2016, nous atteignons 443 931 tickets.

Un petit rappel sur les tarifs :

Voirie, tarif résident : 29 euros

1 heure en zone verte : 1,30 euro

1 heure en zone rouge : 1,80 euro

1 heure en zone orange : 1,70 euro.

Le chiffre d'affaires Q-Park pour 2016 est de 667 600 euros.

La rémunération du délégataire a nettement augmenté à partir de 2015, grâce à l'avenant établi début 2015.

Les résultats d'exploitation : pour la seconde année, vous voyez que le résultat est positif. Il augmente de 50 700 euros (+ 7,59 % du chiffre d'affaires). Il faut dire que nous avons fait cette révision de contrat contraints et forcés, car il y avait en fait une clause de revoyure qui était prévue dans le contrat initial, si la baisse du chiffre d'affaires était supérieure à 20 % par rapport au prévisionnel du contrat. Nous avons donc été contraints de revoir ce contrat et donc de faire cet avenant.

Nous passons maintenant au parking Saint-Aricle. Le nombre de tickets horaires est de 26 815 en 2016. Le nombre moyen d'abonnés est de 146,08. On constate une légère baisse de la fréquentation en 2016, avec - 7,95 %. Le nombre d'abonnements a connu une baisse de 6,71 %, après une baisse un peu plus modérée en 2015.

Les tarifs du parking Saint-Aricle : 1,60 euro pour une heure et 3,20 euros pour 2 heures. Mensuel : 53,50 euros. Le tarif des abonnements annuels était en 2015 de 525 euros. Il est passé en 2016 à 540 euros.

Le chiffre d'affaires a baissé : en 2015, il était de 137 000 euros, et il est passé à 127 000 euros en 2016. Cela est lié pour beaucoup à la panne de l'ascenseur, qui a duré plusieurs mois.

Sur le résultat net, vous voyez l'exploitation et les frais financiers ; le parking dégage une perte de 127 000 euros.

Nous passons maintenant au camping municipal. Le délégataire est la SARL Aquadis Loisirs, à Sichamps. C'est une entreprise locale. C'est le second contrat de la DSP.

En 2014, les nuitées étaient de 20 949. On est passé en 2016 à 21 552 nuitées.

Vous avez le nombre de nuitées par pays. La France, bien sûr, représente la majorité des nuitées. Puis arrivent les Pays-Bas. C'est un exploit, puisque je rappelle que la précédente exploitante était néerlandaise. Arrivent ensuite l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique, et enfin les autres pays.

La durée moyenne des séjours est stable.

Le nombre de nuitées par rapport au nombre de personnes : 1,54 nuit en 2014, pour passer à 1,58 en 2016, même si la part des séjours de très courte durée a encore augmenté. Nous avons malheureusement 72,80 % des séjours qui ne durent qu'une nuit.

La durée moyenne des séjours en 2016 : 1,58. En 2015 : 1,55.

La durée des séjours varie selon l'hébergement. Les mobil home favorisent les séjours de plus longue durée. On a ainsi une moyenne de 3,87 nuits en 2014. De 3,30 nuits en 2015. Pour remonter à 3,53 nuits en 2016.

Vous avez à droite les durées moyennes de séjour selon l'hébergement.

Concernant les indicateurs financiers, le chiffre d'affaires est de 217 000 euros, en augmentation de 10 % par rapport à 2015. La gestion 2016 dégage un résultat net

de 49 542 euros, soit 22,82 % du chiffre d'affaires. La Ville perçoit du délégataire une redevance de 13 263 euros en 2016. Tout cela pour dire que c'est une délégation qui marche bien.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions sur ces éléments ? François Diot.

M. Diot –

J'avais des remarques sur deux DSP principalement.

Sur le réseau de chaleur et sur Q- Park, pour le stationnement.

Sur le réseau de chaleur, d'abord, vous savez que c'est un dossier qui nous tient à cœur, parce que c'est un vrai, beau, et grand projet pour Nevers et ses habitants, un véritable projet de développement durable, qui permet de réduire massivement la consommation d'énergies fossiles. Et d'ailleurs, si on pouvait avoir le diaporama qui nous a été projeté, car il contient des indicateurs qui n'apparaissent pas dans le rapport du délégataire. Si vous pouviez nous l'envoyer par mail, ce ne serait pas mal, car il est encore plus intéressant que le rapport lui-même. Baisse de la consommation d'énergies fossiles pour le chauffage urbain. On réduit, je crois, de 17 000 tonnes, nos émissions de CO₂. 17 000 tonnes, rien que pour Nevers. Par ailleurs, cela amènera une baisse également très significative des charges de chauffage pour les habitants, car les chiffres donnés montrent que cette année on divise de près d'un tiers le coût du Mégawatt par rapport à l'année passée. C'est ce chiffre, si j'ai bien lu. Et en plus, c'est un projet qui permet de développer l'emploi local, en dégageant des milliers d'heures de travail pour les entreprises, et notamment pour les entreprises locales du BTP. C'est un projet social, écologique, économique, donc un authentique projet de développement durable.

Le rapport qui nous est présenté montre à quel point le projet avance, puisque trois nouvelles antennes ont été développées en 2016 : l'antenne Colbert, l'antenne de Varennes-Vauzelles, et l'antenne de Fourchambault. Avec notamment également la montée en puissance de la chaufferie bois, qui a brûlé 5 000 tonnes de bois cette année. Et deux nouvelles antennes, qui sont en cours de réalisation : l'antenne du parc, et celle de la caserne Pittié.

C'est un projet qui est aujourd'hui en plein développement, en plein déploiement, et des opportunités existent de le développer encore largement. Je pense notamment, à l'avenir, au secteur Baratte Courlis. C'est un projet de long terme, de 20 ans de DSP. Il y a des perspectives de développement très intéressantes.

Nous souhaitons pour notre part que notre ville tire à plein les bénéfices de ce projet-là. Un projet qui est certes moins visible et moins « vendeur » que l'inauguration d'une nouvelle piscine ou la rénovation d'un théâtre municipal, mais qui a du sens politique, puisque c'est une opération qui change très concrètement les choses et le quotidien de nombreux habitants.

Nous exprimons notre satisfaction de voir que ce projet se poursuit et avance.

C'était sur le réseau de chaleur.

Je serai moins enthousiaste sur le compte rendu de la DSP relative au stationnement. D'abord, parce que je ne peux que remarquer que le contenu du compte rendu d'activités 2016 est de moins bonne qualité quand même que celui de l'an dernier. On a surtout des résultats bruts transmis par le délégataire qui ne sont que très peu commentés par Q-Park ; ce qui n'était pas le cas l'an dernier, car il y avait quand même des éléments d'appréciation. L'explication tient peut-être à l'approche de la fin de la DSP, prévue en fin d'année, qui fait sans doute que le délégataire ne s'est peut-être pas donné autant de mal cette année que l'an dernier ;

au moins sur le compte rendu. Je remarque aussi qu'il y a des erreurs factuelles dans ce rapport. Certains chiffres présentés comme étant ceux de 2015 sont en réalité ceux de 2014, ce qui change beaucoup de choses. Par exemple, on nous dit, dans la page 39 du document, que le nombre d'abonnements en voirie est en baisse de 20 %, alors que la réalité des chiffres, c'est une baisse de 5 % par rapport à l'an dernier. Ils ont simplement confondu 2014 et 2015. J'espère que la commission de délégation de service public s'en est rendu compte il y a une quinzaine de jours. C'est sur la forme.

Sur le fond, maintenant, si on se limite à l'analyse du stationnement sur voirie, qui est quand même l'essentiel, on s'aperçoit que cette année encore, on a une baisse importante de la fréquentation. Donc, une baisse du chiffre d'affaires de 8 % par rapport à l'an dernier. Rappelons que l'année passée, la baisse était déjà très significative (12 %). Cela veut dire qu'en deux ans, on a perdu 20 % de chiffre d'affaires sur le stationnement de surface. Le délégataire notait l'an dernier que « les changements de zones payantes effectués en 2014 n'ont pas eu l'effet escompté, certaines zones étant encore très peu fréquentées, comme le quai de Mantoue ou l'avenue Colbert ».

Il faut reconnaître que l'évolution s'est encore accentuée cette année. On a là le résultat des modifications que vous avez fait voter le 30 septembre 2014. Plus de places payantes, plus de places plus chères, et une augmentation du tarif horaire. Résultat : une baisse significative de la fréquentation. Plus de 30 % de baisse du nombre de tickets en deux ans. C'est-à-dire un tiers de tickets émis en moins en deux ans. C'est très clairement le résultat des modifications que vous nous avez fait voter en septembre 2014. Et une baisse du chiffre d'affaires.

Pour autant, le délégataire, lui, s'en sort bien. Il améliore son résultat. Un résultat net qui était négatif en 2014, qui est devenu positif à 34 000 euros en 2015, et positif à plus de 50 000 euros en 2016. Et cela, alors que la fréquentation est en chute libre. Pourquoi ? Parce que vous nous avez fait voter fin 2014 une modification du mode de rémunération du délégataire. Le taux de rémunération du délégataire pour la part d'intéressement au contrat est passé de 30 % à 37 %, soit 23 % d'augmentation d'un coup, et autant d'argent en moins pour la Ville. Mieux : la mise en place d'un filet de sécurité qui assure à Q-Park, quoi qu'il arrive, de toucher plus de 500 000 euros au titre de l'intéressement si nous n'atteignons pas un plancher de recettes de 1 600 000 euros.

Au total, si on résume, la fréquentation baisse. Les gens vont se garer plus loin, en périphérie, là où ce n'est pas payant. La Ville touche moins d'argent, et elle est obligée de combler le manque à gagner pour Q-Park, qui finalement est le seul bénéficiaire de l'opération. Voilà le bilan. Oui, il est vraiment temps que cette DSP prenne fin. Vivement le mois de décembre. En tout cas, les modifications que vous nous avez fait voter dès votre élection ont très singulièrement dégradé la situation ; le seul bénéficiaire étant Q-Park, je rappelle, compagnie privée, qui figure dans le top 5 du marché européen du stationnement.

Nous avons alerté à l'époque. Deux ans après, on a exactement la réalisation de ce que nous craignons. Je suis curieux d'avoir votre avis sur le bilan des modifications introduites en octobre 2014.

M. le Maire –

Je passe la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

Je répondrai sur les interventions de M. Diot.

D'abord sur le réseau de chaleur. Effectivement les prix ont baissé puisqu'ils sont passés de 90 euros à 66,33 euros. C'est ce que je vous ai présenté. La délégation dure 20 ans ; c'est normal, compte tenu du niveau des investissements. Je pense que vous n'en disconvenez pas. C'est un beau projet, donc nous continuons. Il faut garder ce qui est bon, et il faut changer ce qui est mauvais. Là-dessus, vous prêchez un convaincu. Je n'ai rien à ajouter.

Par rapport au stationnement, sans doute que le rapport est moins étoffé que celui de l'année dernière ; c'est vrai. Sans doute que l'arrivée de l'échéance le 31 décembre au soir y est pour quelque chose.

Ceci dit, vous me dites que les recettes ont baissé ; oui, c'est vrai, mais je rappellerais quand même qu'à Nevers il y a plus de places gratuites que payantes. Puisque vous nous reprochez la hausse de la tarification.

En ce qui concerne la modification du contrat, ce n'est pas nous qui avons signé le contrat initial. Par contre, nous sommes contraints de respecter ce contrat initial. Relisez le contrat initial. Je ne sais pas si vous étiez au Conseil à l'époque, mais il a été voté par la précédente majorité, et, dans ce contrat initial, il était bien dit que, si la baisse du chiffre d'affaires était supérieure de 20 % à ce qui était prévu, il y avait une clause de revoyure. Donc, nous n'avions pas le choix. Si nous l'avions refusée, le tribunal nous aurait obligés de la revoir.

M. Diot – (*hors micro*)

M. Suet –

Pas du tout. Nous avons renégocié le contrat parce qu'il y avait une clause de revoyure dans le contrat initial, Monsieur Diot. N'inversez pas les choses. Vous inversez les choses. Nous n'avons fait que respecter le contrat. C'est tout.

C'est vrai que globalement toute cette négociation avait déjà été faite par l'ancienne municipalité. Vous le savez bien. D'ailleurs c'est la raison pour laquelle, pour compenser l'ouverture du parking de Colbert, vous avez appliqué la tarification sur le parc. Vous aussi, vous aviez été contraints, à un moment donné, de respecter le contrat. Voilà. C'est tout.

M. le Maire –

Je voulais rajouter, sur le réseau de chaleur, puisque nous avons inauguré la chaufferie biomasse aujourd'hui, que ce n'est plus un projet de Ville ; c'est un projet d'Agglomération, qui concerne déjà de nombreuses communes, notamment Fourchambault et Varennes-Vauzelles, et qui va en concerner d'autres, avec une ambition pour l'instant de 28 km de réseau, et qui a été primée d'ailleurs sur le plan national. Un travail est en train d'être fait sur le raccordement sur les gros équipements (préfecture, Département...). J'ai donné le feu vert pour Colbert aussi. La polyclinique également, la maison d'arrêt. Évidemment, plus il y a de structures raccordées, et plus le réseau est performant. Sachant que de surcroît nous travaillons aussi sur les Courlis, qui pourraient être un système intéressant. Et évidemment essayer de raccorder la future salle des fêtes notamment, et bien sûr la piscine communautaire.

Sur ce que vous évoquez sur le stationnement, je voulais juste nuancer un peu vos propos. D'abord il n'y a pas eu plus de places payantes. Il y a juste eu un décalage de certaines rues qui étaient payantes, qui sont devenues gratuites, et d'autres qui sont devenues payantes. Mais il n'y a pas eu plus de places payantes après 2014 qu'avant. En revanche, en cœur de ville, à proximité, là où les gens cherchent à aller absolument, il y a davantage de zones bleues ; donc ce n'est plus payant. Ce qui

explique aussi sans doute une baisse, pas forcément de fréquentation, mais une baisse de tickets, puisque nous avons essayé ce que font beaucoup de villes : des zones plus éloignées et que les gens aillent à pied et fassent 200 mètres. Mais c'est compliqué à insuffler dans la culture, pour ceux qui sont capables de les faire. Je pense que c'est plus lié à cela qu'au reste. Je tenais juste à le rappeler. François Diot.

M. Diot –

Je vais quand même rétablir un certain nombre de choses, parce que c'est un peu désinvolte de raconter les choses comme cela, Monsieur Suet.

Qu'il y ait une clause de revoyure dans une DSP, c'est normal. C'est le cas dans plein de DSP. Ensuite, que vous, vous renégociez cette clause de revoyure n'importe comment, c'est une autre chose. L'augmentation de 23 % de la part de rémunération du délégataire, c'est vous qui l'avez négociée. Le filet de sécurité de 500 000 euros pour Q-Park, c'est vous qui l'avez négocié. Vous pouvez ressortir tous les débats que nous avons eus à l'époque, nous nous y étions fortement opposés. De la même manière, la modification du périmètre, l'augmentation des tarifs, des places en zone orange et en zone rouge plus chères, etc., c'est vous qui les avez négociées. Le Quai de Mantoue, l'avenue Colbert, c'est vous ! Le résultat, il est là, c'est-à-dire 20 % de baisse de chiffre d'affaires, et une baisse sensible de la fréquentation, mais le délégataire qui voit son résultat net exploser. Hé bien voilà, ce sont les Neversois qui paient les pots cassés, et la multinationale Q-Park qui se frotte les mains. C'est aussi simple que cela.

M. Suet –

Vous m'amusez toujours, Monsieur Diot. Je rappelle quand même que c'est bien dans le contrat initial qu'il y avait une clause de revoyure. On y allait un petit peu contraints et forcés, passez-moi l'expression. C'est comme cela. Parce qu'il a fallu respecter le contrat initial. Donc, nous y allions contraints et forcés.

Que vous ne soyez pas satisfait de la négociation qui a eu lieu, pour y avoir participé, je peux vous assurer qu'elle a été serrée, mais à un moment donné on n'a pas trop le choix. Il avait été dit que l'on devait respecter l'équilibre du délégataire. Il avait perdu de l'argent ; il fallait légèrement rattraper. Malheureusement, nous avons été victimes du contrat qui avait été signé à l'époque.

Ceci dit, par rapport également à la baisse des recettes de stationnement, je fais le parallèle également avec le nombre de PV. Entre 2013 et 2016, il a été divisé par trois. Donc, je pense que l'on a été plus tolérant. Forcément, cela joue inévitablement sur les recettes.

M. le Maire –

Monsieur l'Adjoint aux Finances, c'est vrai, ce que vous dites. En même temps, il y avait un ressenti d'une ville très contraignante et qui tapait fort, comme les impôts. Donc, nous avons voulu un message que nous étions un peu plus conciliants, on va dire, tout en veillant au respect de la loi, et j'avais demandé à la police municipale d'être un peu plus compréhensive parfois, en tout cas d'analyser certaines situations. Cela a forcément généré une baisse de recettes. Peut-être un petit peu excessif par rapport à ce qui était demandé, mais cela a permis de réduire chez les gens le sentiment qu'ils pouvaient ressentir, à savoir d'être des contribuables supplémentaires dès qu'ils venaient en ville ; et d'être verbalisés parfois pour quelques minutes, ce qui fait que, du coup, par représailles ils ne revenaient plus consommer en ville ; ce qui est une erreur *in fine* aussi globale. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. Oui, ces informations sont très intéressantes. Ce qui m'intéresserait aussi, c'est que l'on puisse finalement les agréger, notamment pour avoir une sorte de carte de la fréquentation du centre-ville. Quand on regarde le stationnement de surface, le stationnement dans le parking Saint-Pierre et le stationnement dans le parking Saint-Aricle, on a quand même une donnée globale de fréquentation moindre. Bien sûr à cela il faut ajouter le stationnement gratuit. Mais ce que je veux dire c'est que, quand on a des rapports de délégataire comme ceux-là, il est aussi intéressant de pouvoir agréger ces informations pour savoir si la fréquentation du centre au moins par des véhicules motorisés a augmenté, diminué, en sachant que, ces dernières années, on a aussi toute une partie de stationnement gratuit qui a été supprimée, voire privatisée, reprivatisée, et je reviens sur le problème du parking de Mac Donald qui prive beaucoup de Neversois d'un accès aisé et gratuit au centre-ville, en sachant que, pour y passer quasiment tous les jours, ces places sont presque toujours inoccupées. Cela me semble extrêmement dommageable pour les commerçants de Nevers et extrêmement dommageable que l'on ne puisse pas trouver de compromis avec Mac Donald, même si je sais que c'est un opérateur privé.

Bref, c'était une parenthèse. D'où, à mon sens, peut-être, l'intérêt d'agréger ces données pour avoir des indicateurs sur la fréquentation du centre-ville.

Un mot sur une plus petite délégation, mais quand même celle du parking Saint-Aricle : le délégataire affiche un résultat négatif de 94 000 euros. Je suis quand même surpris par les chiffres qui sont avancés. Quand il annonce 91 000 euros de frais de personnel, cela fait quand même du monde, 91 000 euros de frais de personnel. Or, ils sont deux. Quand il annonce « frais divers de gestion : 78 000 euros », cela me semble aussi colossal. Donc, ce n'est pas difficile de dire « Regardez comme on perd de l'argent », quand on annonce des chiffres pareils. Mais quand on regarde le détail de son compte rendu de délégation, on n'en a aucun. « Frais divers de gestion : 78 000 euros ». 78 000 euros, c'est quand même une grosse somme pour des frais divers. Je trouve que leur compte rendu financier est un peu léger, et à mon avis on a quand même dans ce type de délégation ce que l'on appelle des frais de siège, des sommes qui finalement remontent aux maisons mères, que je trouve assez énormes, et à mon avis qui posent la question aussi, dans un certain nombre de cas, d'une réflexion sur le retour en régie. Merci.

M. le Maire –

Monsieur Séjeau, sur le parking à proximité du Champ de Foire, à proximité du Mac Donald, je pense que, s'il n'y avait pas le Mac Donald, il y aurait sûrement encore moins d'occupants du parking. Je rappelle que l'on a juste restitué à la demande du propriétaire leurs places qui étaient un peu, par oubli, laissées sur le domaine public, mais qui ne l'étaient pas. Ce n'est pas une volonté de la Ville de « privatiser ». Nous n'avons pas « privatisé », nous avons rendu à son propriétaire ce qu'il nous a réclamé. Cela faisait partie de l'achat. On peut mettre un terrain à disposition, et puis le récupérer, sauf prescription acquisition. L'usucapion ; Monsieur Francillon connaît cela. Par contre, si effectivement, on a un constat qu'ils n'ont peut-être pas besoin de toute cette voirie, on peut peut-être revoir les choses.

Je rappelle aussi que, sur une certaine sous-utilisation de nos parkings, nous avons les parkings souterrains ; nous allons essayer, dans le cadre de leur évolution, d'inciter à des prix plus attractifs pour qu'ils soient davantage utilisés, notamment avec les zones bleues qui se dessinent pour 2018, en particulier pour ceux qui travaillent dans Nevers, ou pour ceux qui y habitent, parce qu'il y aura bien sûr des

zones non délimitées en durée, mais qui seront évidemment sans doute très convoitées. On a peut-être aussi les effets de la gratuité du parking Colbert, qui était aussi devenu un parking un peu municipal, même s'il ne l'est pas, pendant un temps, sur une durée maîtrisée. Les choses ont un peu changé depuis. Michel Suet.

M. Suet – Ce sont trois salariés, Monsieur Séjeau, non pas deux. Je vous assure qu'il y en a trois. Les frais de siège sont importants. Je me souviens, lors de la négociation, que c'est la première chose que nous avons fait remarquer. Je suis d'accord avec vous, les frais de siège sont importants. Mais globalement, le but du stationnement, ce n'est pas de gagner de l'argent. Et d'ailleurs, c'est équilibré. Il y a un petit équilibre sur le stationnement. L'excédent et le bénéfice que vous voyez sur les comptes administratifs, c'est essentiellement les recettes liées aux PV.

M. le Maire – Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Juste une remarque. Effectivement, le but, ce n'est pas de gagner de l'argent. Mais ce n'est pas non plus d'enrichir des boîtes extérieures à Nevers. Si on peut faire diminuer le coût pour les usagers, c'est peut-être mieux.

M. Suet – Je suis tout à fait d'accord. C'est la raison pour laquelle on passe en zone bleue, Monsieur Séjeau, à partir de 2018, 1^{er} janvier.

M. le Maire – Je pense que l'on pouvait difficilement faire mieux que de mettre toute la ville en gratuité. C'est vraiment un acte politique fort. Je ne sais pas si tout le monde l'avait partagé, lors du vote, d'ailleurs.
Si vous n'avez plus que questions ou d'observations sur les rapports, je vous propose de passer à la délibération suivante.

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels d'activité des délégations de services publics.

2017-102

Théâtre municipal de Nevers – Convention de mécénat Fondation pour les monuments historiques

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n° 102 concernant le théâtre municipal de Nevers, avec la convention de mécénat Fondation pour les monuments historiques. C'est Hervé Barsse qui nous la présente.

M. Barsse – Bonsoir à tous. Dans le cadre de la rénovation du théâtre municipal de Nevers, la Ville de Nevers a recours à des financeurs privés, dont des fondations.
Dans ce contexte, la Ville de Nevers a répondu à l'appel à projets « Mise en accessibilité 2017 » de la Fondation pour les monuments historiques. Le projet déposé concerne l'installation d'un élévateur permettant l'accès des loges d'artistes à la scène pour les artistes à mobilité réduite.
Le jury a été touché par le dynamisme de la Ville et par l'exemplarité du projet pour rendre accessible la scène du théâtre aux artistes en situation de handicap (extrait de la lettre de notification de l'aide en date du 3 mai 2017).

La Fondation des monuments historiques a décidé d'apporter un soutien de 3 000 € afin d'encourager le programme d'accessibilité du théâtre.

À cette fin, un projet de convention, annexé à la délibération, a été adressé à la Ville de Nevers.

Pour rappel, la programmation des travaux liés à la rénovation du théâtre municipal a été approuvée par délibération du Conseil municipal n ° 2016-07 du 23 février 2016.

Pour permettre à la Ville de Nevers de bénéficier de ce financement privé, je vous propose de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention
- Autoriser M. le Maire à signer cette convention avec la Fondation pour les monuments historiques.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 21318, chapitre 21, antenne 500A01 du Budget 2017.

L'avis de la Commission 1 a été favorable.

Je me permets de souligner que la Fondation des monuments historiques œuvre en faveur des monuments classés, inscrits au patrimoine public ou privé. Cependant, force est de constater que les différents appels à projets sont décernés surtout à des bâtiments privés. Ainsi, pour 2016, sur les 22 projets, un seul a concerné un monument public, qui était l'aqueduc romain du Gier. Sur le volet Accessibilité, aucun bâtiment public n'a été élu. Cela a concerné trois châteaux privés, et deux abbayes.

Le montant de 3 000 euros correspond à l'élévateur qui va être établi entre les coulisses et la scène, pour permettre aux acteurs à mobilité réduite de pouvoir pratiquer leur art. Je pense que ce projet a été retenu, car la Ville de Nevers, dans le réaménagement complet du petit théâtre, a pensé à toutes les activités possibles, et a imaginé et conçu que toute personne peut s'exprimer dans l'art. Ainsi, le projet a été conçu, le projet a été amené. Je tiens à souligner l'excellent travail de Mme Moulène et de M. Leriche, qui ont soutenu ce projet. Je tiens à souligner l'effort qui est fait pour que les personnes à mobilité réduite puissent s'exprimer dans tous les domaines. Merci.

M. le Maire – Merci. Nous voulions également souligner le caractère exceptionnel de l'aide que nous recevons, puisque normalement, effectivement, une aide à ce type d'équipements n'est pas forcément octroyée.
Nous votons. Sur cette convention, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-103

Constitution de groupements de commandes pour la passation de marchés publics

M. le Maire – Je vais aborder la délibération n° 103 sur la constitution de groupements de commandes pour la passation de marchés publics. Monsieur l'Adjoint aux Finances nous la présente.

M. Suet – Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle, la Ville de Nevers, certaines communes membres de la communauté d'agglomération de

Nevers, le CCAS de Nevers, Nevers Agglomération et le Conseil départemental de la Nièvre souhaitent constituer différents groupements de commandes en vue de l'organisation des consultations pour les marchés publics suivants : acquisition de fournitures administratives, fourniture de produits d'entretien, prestation de gardiennage et de surveillance, fourniture de sel de déneigement.

Cette forme de mutualisation permettra de massifier les commandes, de faire valoir un socle commun d'exigences en termes de besoins, de bénéficier de meilleures conditions commerciales, et d'optimiser les coûts de passation des marchés publics. Conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une convention constitutive est nécessaire pour fixer les conditions de fonctionnement de chaque groupement de commandes. Ces conventions prendront effet à la date à laquelle elles seront rendues exécutoires par leur transmission en préfecture de la Nièvre, et s'achèveront à la date de fin des marchés, période de reconduction comprise le cas échéant.

Le coordinateur de chaque groupement de commandes est désigné comme suit :

Acquisition de fournitures administratives : Ville de Nevers.

Fourniture de produits d'entretien : Ville de Nevers.

Prestations de gardiennage et de surveillance : Ville de Nevers.

Fourniture de sel de déneigement : Conseil départemental de la Nièvre.

Le coordinateur aura pour mission de conduire les procédures de passation, de signer et de notifier pour son propre compte et pour chaque membre des groupements les différents marchés qui feront suite aux procédures, chaque acheteur s'assurant pour ce qui le concerne de leur bonne exécution.

En fonction des groupements et conformément aux dispositions de l'article L. 14143.II du CGCT modifié par l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 24 juillet 2015 relative aux marchés publics, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés objet du groupement de commandes pourra être soit celle du coordinateur de groupement, soit celle constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Si le marché objet du groupement de commandes est passé en procédure adaptée, son attribution sera soumise à l'avis de la commission des achats en procédure adaptée du coordinateur.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver le principe de constitution de ce groupement de commandes, approuver les termes des conventions constitutives des dits groupements, et m'autoriser à signer ces conventions. L'avis de la Commission 1 a été favorable.

M. le Maire –

Merci. François Diot.

M. Diot –

Rapidement, car c'est une remarque que nous avons été déjà amenés à formuler. Justement, il serait intéressant d'avoir un retour d'expériences maintenant, pour savoir si nos craintes étaient fondées ou pas sur la question. L'objectif de tels groupements de commandes, c'est de mutualiser les moyens, de réaliser des économies d'échelle, et de massifier les commandes, comme cela est écrit dans la délibération. Autrement dit, cela permet de tirer les prix vers le bas. Pourquoi pas ? J'attire quand même l'attention sur le fait que, quand on constitue de gros marchés, on peut être amenés à évincer des petites entreprises locales, qui peuvent se trouver incapables de répondre à des marchés au-delà d'un certain seuil. Par exemple, sur l'acquisition de fournitures administratives, ou pour la fourniture de

produits d'entretien, j'imagine qu'il y a quand même des entreprises locales qui sont susceptibles de répondre, jusqu'à un certain seuil. Est-ce que l'on ne dépasse pas ces seuils-là avec ces groupements de commandes ? On connaît quand même l'importance de la commande publique pour de nombreuses petites et moyennes entreprises locales. Attention à ne pas gagner d'un côté, en tirant les prix vers le bas, ce que l'on perdrait de l'autre en défavorisant nos entreprises locales qui sont aussi nos emplois locaux. Cela vaudrait le coup d'avoir un bilan, ou un retour d'expérience, si vous préférez, sur le sujet, parce que l'on a déjà mis en place il y a trois ans un groupement d'achats avec l'Agglomération et avec d'autres communes de l'Agglomération concernant les fournitures de bureau, les consommables informatiques, le papier de reprographie, je crois. A-t-on un bilan de ce groupement d'achats ? Cela a-t-il effectivement permis de faire baisser les prix significativement ? Ce n'est pas automatique non plus. Cela a-t-il empêché ou pas les entreprises locales de souscrire à nos marchés publics ? Je ne demande pas la réponse tout de suite. On relance un groupement d'achats ; les premiers groupements d'achats ont-ils été concluants ou pas ?

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

Je suis d'accord avec vous. C'est vrai qu'il serait bon de faire un bilan, qui n'est pas forcément fait d'ailleurs, je vous le concède. Par contre, avant toute commande, je veux impérativement qu'il y ait un recensement des entreprises ou des fournisseurs locaux qui sont susceptibles de rendre ce service. Demain, avec la mutualisation qui va s'accroître, il faudra veiller à cela. Je suis d'accord avec vous. D'ailleurs, la Directrice de la Commande publique à Dijon a fait ce travail de recensement précis de tous les fournisseurs susceptibles de répondre aux commandes. Pour nous, le marché est tellement petit que c'est facile à faire. Par contre, après, il faut veiller effectivement à ce qu'ils soient bien retenus, à la condition qu'ils soient compétitifs quand même. Parce que finalement quand même, les marchés publics ont des règles, je le rappelle. À partir du moment où on a le même service ailleurs à un prix inférieur, on n'a pas le choix.

M. Diot –

Oui, mais là, c'est la structure du marché que l'on passe qui peut mécaniquement écartier un certain nombre d'entreprises locales : plus le marché est gros, plus on fait appel à de grosses boîtes.

M. Suet –

Pour les communes que j'ai citées, Nevers, les communes environnantes, croyez-vous que les volumes soient aussi importants que cela pour les fournitures administratives, les fournitures de bureau ? Les volumes sont-ils si importants que cela ? Quand on a acheté des bureaux, à la Ville de Nevers, nous nous sommes adressés à Hyperburo. Croyez-moi, on veille à ce que ce soit les entreprises locales qui soient nos fournisseurs. D'ailleurs, 75 % de toutes nos commandes sont faites chez des entreprises du département.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Dans le cadre de la convention, nous devons désigner un représentant élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres, un titulaire et un suppléant.

Il serait proposé en titulaire Isabelle Kozmin, et en suppléant Daniel Devoise.

Il n'y a pas d'autres candidatures ? À la fois sur la délibération et les désignations, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-104

Convention portant création d'un Service commun de développement et d'attractivité du commerce et de l'artisanat de proximité

M. le Maire –

Nous allons aborder la délibération n° 104 qui concerne la convention portant création d'un Service commun de développement et d'attractivité du commerce et de l'artisanat de proximité.

Dans le cadre d'un objectif de bonne organisation et de rationalisation des services, il est prévu la création d'un Service commun Nevers Agglomération/Ville de Nevers pour partager les compétences en développement économique. Il s'agira d'assurer l'ensemble des missions de développement économique tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences. Il est convenu que ce service soit placé sous l'autorité hiérarchique de la communauté d'agglomération de Nevers. Le personnel municipal est transféré de plein droit.

Ce service a vocation à s'étendre aux communes qui désireraient en devenir membres et qui en feront la demande auprès de l'agglomération. Une convention prévoit les modalités de création de ce Service commun. Le comité technique de la Ville de Nevers et celui de l'Agglomération ont été saisis et ils ont rendu un avis favorable. La commission n°1 s'est également prononcée favorablement.

En conséquence, il est proposé un comité de suivi du Service commun de développement et d'attractivité représenté d'un représentant titulaire et d'un suppléant désigné par les organes délibérants de chaque partenaire adhérent. Il convient de désigner deux élus municipaux. Il nous est proposé ce soir de donner notre accord pour la création de ce Service commun de développement économique Nevers Agglomération/Ville de Nevers et de désigner deux représentants de notre collectivité auprès du comité de suivi.

En titulaire, il est proposé Pierrette Concile, et en suppléant Guillaume Maillard.

Y a-t-il des questions ? Ou d'autres candidatures ?

Nous votons. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Adoption à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-105

Mise à disposition d'un emploi de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers

M. le Maire –

Nous allons passer à la délibération n° 105 qui consiste en la mise à disposition d'un emploi de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers. C'est toujours en continuité de la délibération précédente, puisqu'il est proposé, dans le cadre du Service commun, de mettre à disposition un agent de la Ville de Nevers qui exercera en partie ses fonctions au sein de cette collectivité sur les missions d'élaboration et de mise en place de la stratégie de développement

commercial de proximité. L'exercice de cette compétence par l'Agglomération nécessite la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers à hauteur de 50 % de son temps. Il s'agirait de M. Éric Garnier, responsable du service Économique au sein de la mairie, pour soutenir l'exercice de cette compétence. Il démarrerait à compter du 1^{er} juillet 2017.

Y a-t-il des questions ?

Nous votons sur cette évolution du service Développement économique, qui lui donnera davantage d'ampleur et un suivi global sur un périmètre plus étendu, qui est celui des 13 communes, et en tout cas des communes qui adhéreront.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-106

Journée de Solidarité

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Yannick Chartier, élu aux ressources humaines à mes côtés, pour la délibération n° 106 qui concerne la Journée de Solidarité ;
- M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire.
M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal d'instituer une Journée de Solidarité des personnes âgées et des personnes handicapées pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.
En 2017, dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec les organisations syndicales, le 12 avril 2017, il a été décidé que la journée exceptionnelle de l'année serait confondue avec la Journée de Solidarité, et que, pour les années futures, un congé serait posé pour tous les agents sans exception le lundi de Pentecôte.
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, instituant une Journée de Solidarité,
Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 23 juin 2017,
Il est proposé d'instituer la Journée de Solidarité le lundi de Pentecôte. Le protocole d'accord sera respecté pour la mise en œuvre de celle-ci, sauf dispositions expresses de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique compétent. Ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.
Cela a reçu un avis favorable en commission 1 du 19 juin 2017.
- M. le Maire - François Diot.
- M. Diot – D'abord, il nous est toujours difficile de valider et d'accepter d'utiliser un vocabulaire aussi trompeur. Cette fameuse Journée de Solidarité n'a rien d'une journée de Solidarité.

Rappelons que tous les organismes de sécurité sociale se sont élevés en 2004 contre cette réforme, qui s'apparente à du travail gratuit et obligatoire, puisqu'il s'agit de 7 heures annuelles de travail non rémunérées faisant reposer la solidarité nationale sur les seuls salariés, épargnant les autres revenus, et en particulier les revenus du capital, qui ne sont pas mis à contribution, le tout sans améliorer réellement évidemment la situation des personnes âgées et handicapées dépendantes qui n'a cessé de se dégrader depuis 2004.

Demander aux salariés de travailler gratuitement alors que l'on concède des cadeaux fiscaux aux plus aisés, cela relève de l'imposture. Une imposture portée à l'extrême par M. Macron, qui promet pour les retraités une augmentation de 1,7 % de la CSG pour toutes les retraites supérieures à 1 200 euros par mois, soit au minimum 20 euros de CSG supplémentaires par mois pour les retraités, et qui promet dans le même temps l'allègement de l'impôt sur la fortune.

Évitons de parler de solidarité, parce que les mots ont quand même un sens.

Plus spécialement concernant cette délibération, il s'agit de l'application d'un accord signé après plus de 10 jours de grève des agents municipaux au mois d'avril dernier. Un mouvement de grève d'une durée exceptionnelle, sans précédent dans l'histoire de la Ville de Nevers. Je ne reviens pas sur tout ce que nous avons dit à l'époque, mais nous n'en retirons pas un mot.

Mais cet accord conduit à une nouvelle amputation des conquits sociaux des agents de la Ville de Nevers, donc à une nouvelle aggravation de leurs conditions de vie et de travail, alors même que nous connaissons leur dévouement, et la manière détestable dont vous les avez présentés publiquement dans la presse comme des nantis et comme des gens, je cite, aux « privilèges exorbitants ».

Pour notre part, nous désapprouvons fermement la manière dont vous avez géré un conflit social d'une telle ampleur, et la manière dont vous avez traité les employés municipaux. Nous désapprouvons donc aussi les termes de cet accord, que les organisations syndicales, parce qu'elles ont fait preuve de responsabilités vis-à-vis des agents, ont fini par signer, devant l'intransigeance dont vous avez fait preuve.

Aussi, les élus communistes voteront-ils contre cette délibération.

J'ajoute un point, quand même, qui n'est pas négligeable, c'est que, à ma connaissance, au Comité technique qui s'est réuni le 23 juin, les organisations syndicales ont exprimé un désaccord sur la manière dont cette délibération était formulée, puisqu'à ma connaissance cela ne correspond pas exactement aux termes de l'accord signé le 12 avril 2017. Il me semble, si mes informations sont justes, que les organisations syndicales ont demandé qu'il soit écrit, au deuxième paragraphe : « Dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec les organisations syndicales le 12 avril 2017, il a été décidé qu'une des deux journées exceptionnelles existantes serait transformée en Journée de Solidarité le lundi de Pentecôte et de façon pérenne ». Je n'étais pas au comité technique, mais j'alerte sur ce point, car je m'attendais à avoir une nouvelle formulation de la délibération sur table ; or, visiblement, elle n'a pas été reformulée, et re-rédigée après le Comité technique.

M. le Maire –

Monsieur Diot, je regrette toujours que l'on s'exprime quand on n'est pas présent, car on a tendance à déformer les choses, et ce que vous dites est erroné. En Comité technique, nous nous sommes expliqués sur la rédaction, et nous sommes tombés d'accord sur cette rédaction. Il y avait le rappel du protocole, qui méritait qu'il soit expliqué, ce qui a été fait ; et après, il y avait clairement la décision prise, qui était tout à fait conforme au protocole d'accord. Donc, je ne peux pas vous laisser

dire que l'avis en Comité technique était défavorable, puisqu'à ma connaissance, de mémoire, il a été adopté à l'unanimité. Donc, les choses sont claires, y compris pour les organisations syndicales.

Vous évoquez ma prétendue intransigeance. J'imagine bien que si cela avait été perçu comme cela, nous n'aurions pas eu un accord au bout de quelques jours de grève perlée, qui n'était pas une grève absolue au quotidien, avec un taux de grévistes qui était descendu à 4 %, voire à zéro le dernier jour. Ce n'est pas de l'intransigeance, c'est de la discussion, et de la conviction, sachant que les organisations syndicales comprenaient, en même temps, les décisions. Elles ne pouvaient pas forcément les partager dans leur principe initialement, mais une grande majorité des agents de la Ville les avaient comprises. Je pense que si vraiment j'avais fait preuve d'une intransigeance, le mouvement se serait durci au lieu de s'arrêter. Donc, là encore vous êtes dans l'analyse très personnelle de la situation, ce qui n'est absolument pas le cas.

Je suis un petit peu contrarié que vous déformiez mes propos. Je n'ai jamais traité les agents de la Ville de nantis. Je vous défie de me trouver l'endroit où j'aurais dit cela, ou écrit cela. Vous avez dit « Vous avez traité les agents de nantis ». Je regrette que vous me fassiez tenir ces propos. Les gens qui parlent pour les autres, c'est toujours facile, mais surtout quand c'est erroné. Cela ne sert à rien. Tout ce qui est excessif est insignifiant. Je n'ai jamais dit cela. Si je disais que Monsieur Diot a dit quelque chose que vous n'auriez pas dit, vous ne seriez pas plus satisfait que moi. Donc, je vous demande soit d'être dans l'analyse de ce que je fais, et vous pouvez ne pas être d'accord ; soit, si vous me prêtez des propos, d'être précis sur ceux que j'ai tenus et surtout sur ceux que je n'ai pas tenus, parce que ce n'est jamais un terme que j'ai utilisé.

Ensuite, sur le mot « exorbitant », je m'en suis expliqué. Il s'agit d'un terme juridique, qui veut dire « déroger du droit commun ». « Un privilège exorbitant ». « Exorbitant » n'est pas un gros mot. Vous pouvez aller le voir, il est dans tous les dictionnaires de la langue française, et en droit, et nous faisons aussi du droit puisque c'est du droit social. Un « privilège exorbitant » est quelque chose qui sort du droit commun. Vous trouverez souvent cette notion aussi en droit public. Ce n'est pas la peine, encore une fois, d'essayer de déformer aussi des choses. Tout à l'heure vous jouiez sur des chiffres. On est sur des termes, et j'aime bien que l'on soit précis, surtout quand on les prête aux autres. Comme dirait quelqu'un, je n'ai pas besoin d'un ventriloque.

Sur le conquis social, vous n'avez pas osé dire « acquis social » ; je suis très content, parce que ce n'était pas un acquis social. Sinon, je n'aurais pas pu y toucher. Et je suis respectueux du droit. Parfois vous me reprochez de l'être un peu trop. Mais ce n'est pas un acquis social, ce jour de congé exceptionnel.

Ce qui était en revanche exorbitant – j'utilise le mot à dessein, mais vous le comprendrez, sans vous insulter –, c'est de ne pas pratiquer la Journée de Solidarité. Cela n'était pas normal. C'était injuste, même, profondément, vis-à-vis des agents des autres collectivités, ou des personnels du privé. Nous avons donc remis en place quelque chose qui n'aurait jamais dû être supprimé dans son effectivité. Que l'on partage ou pas. Mais la loi s'applique à tous. Vous êtes un élu de la République, vous le savez. On peut critiquer la loi, on peut l'interpréter, mais on ne peut pas dire que l'on ne l'applique pas. Sauf si elle est scélérate. C'est la seule exception.

Je n'ai pas touché aux acquis sociaux, mais j'ai effectivement essayé de modifier des dérogations qui aujourd'hui n'étaient plus tenables pour la Ville de Nevers et n'étaient plus comprises non plus, y compris par une bonne partie des agents. Vous évoquiez la CSG. Je ne vais pas m'immiscer dans le débat national. Cela fait partie d'un programme présidentiel, qui avait été annoncé dès le départ. Je rappelle juste le corollaire, qui est la suppression, pour une bonne partie de la population, de la taxe d'habitation, qui est censée compenser aussi les choses. Mais nous verrons bien dans l'avenir. Mohamed Lagrib.

- M. Lagrib – Merci. J'étais parti pour être favorable à la délibération, car vous aviez l'intention de respecter l'accord, mais malheureusement vous avez changé les termes. Pourquoi les avez-vous changés ? Pourquoi n'avoir pas gardé tels quels ces termes ?
- M. le Maire – Assistez à tous les débats, Monsieur Lagrib ! Je l'ai redit, ce que vous avez ce soir, c'est ce qu'il y a dans le protocole d'accord. Je suis quelqu'un qui respecte les engagements ; les miens, comme ceux que je prends avec les autres.
- M. Lagrib – Vous venez de le dire vous-même. Cela a été débattu en Comité technique.
- M. le Maire – Je ne dévoierais pas les termes d'un protocole d'accord. Et en Comité technique, ce qui vous est présenté ce soir a reçu l'unanimité.
- M. Lagrib – Vous l'avez débattu en Comité technique. Je n'y étais pas présent. Je ne peux rien dire. Par contre, j'ai entendu les mêmes retours que ceux évoqués par M. Diot. L'accord initial n'était pas celui-ci, dans les termes. Pourquoi avez-vous changé ? Qu'est-ce que cela change par rapport aux premiers termes ? Vous indiquez que vous n'avez pas été intransigeant ; si, vous avez été intransigeant, et vous n'avez même pas permis aux agents de pouvoir mener leur grève dans les meilleures conditions. J'étais présent à tous les comptes rendus de vos différentes rencontres au Palais ducal, et je n'avais pas forcément ces retours-là. Donc, oui, vous avez été intransigeant. Vous aviez vos points de vue ; ils avaient les leurs. Suite à cette grève, vous êtes tombés sur un accord, et je vois que les termes ont débattus en Comité technique, je ne vous l'enlève pas. Mais je voudrais savoir pourquoi vous avez fait cette démarche de modifier les termes qui étaient initialement prévus dans cet accord.
- M. le Maire – Je ne sais pas quelle langue utiliser, pour vous dire que la délibération de ce soir est conforme au protocole, et que c'est ce qui prime, de toute façon... Vous n'étiez pas là, et vous vous permettez de dire ce qui s'est passé en Comité technique. J'y étais. Vous n'étiez pas là lors des négociations avec les syndicats pour la sortie de grève ; j'y étais. Donc, arrêtez, s'il vous plaît, de vous faire toujours le donneur de leçons ou celui qui sait tout de tout. Je vous dis simplement que je n'aurais aucun intérêt à contourner un protocole d'accord. D'abord ce n'est pas dans mon état d'esprit. Et ce serait de toute façon stupide et dommageable. Ce qui compte, c'est ce qui a été signé et acté lors de ce protocole. C'est la traduction, ce soir, que nous mettons en place. Donc, cela serait stupide de ma part de modifier ce qui a été accepté par toutes les parties. Donc, je vous rassure, ce n'est pas le cas, et cela a été validé à l'unanimité du Comité technique. Renseignez-vous mieux, plutôt que de dire des contre-vérités.

- M. Lagrib – Monsieur le Maire, si vous me permettez de réintervenir, je ne dis pas de contre-vérités, je reprends exactement vos propos. Vous l'avez dit vous-même, que ces modifications de termes ont été débattues en Comité technique. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. C'est vous-même qui l'avez dit. Je ne dis pas que vous avez transformé l'accord. Je dis que vous avez modifié certains termes. Je voulais savoir pourquoi. Tout simplement. Et c'est vos propres paroles. Donc, ne dites pas que j'entends ailleurs. C'est vous-même qui venez de le dire à l'instant.
- M. le Maire – Que vous détournez! Je vais vraiment me montrer intransigeant, Monsieur Lagrib. Sérieusement, ce n'est pas parce que l'on discute de quelque chose que je l'ai modifié. On évoque ce soir la traduction du protocole d'accord sur la Journée de Solidarité. Je vous dis simplement que cela n'a pas été modifié. Qu'il y a eu un échange sur ce sujet, puisque c'était à l'ordre du jour. C'est à l'ordre du jour du Comité technique. Donc tous les sujets à l'ordre du jour, nous les abordons en Comité technique. Ce n'est pas parce qu'on l'a abordé qu'il y a une discussion opposée à cette formulation. Et elle a été comprise par les partenaires sociaux, et elle a été validée. Je ne sais pas comment vous le répéter. J'aurais mauvaise grâce de contourner des choses en Conseil municipal, qui auraient été validées il y a quelques jours en Comité technique. Donc, je vous le redis, il n'y a pas de discussion. Il y a des commentaires sur la formulation, qui ont été expliqués, et sur lesquels tout le monde est tombé d'accord. Ne cherchez pas la petite bête là où elle n'est pas.
- M. le Maire – Nous votons pour cette Journée de Solidarité. Y a-t-il des voix contre ? 7 voix contre. Une abstention. C'est adopté à la majorité. C'est un peu dommage de s'opposer à la Journée de Solidarité, qui est légale. Que l'on peut partager ou pas. Mais qui est légale.
- Oppositions : 7*
Abstention : 1
Adopté à la majorité.

2017-107**Contrat d'apprentissage**

- M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°107 qui concerne le contrat d'apprentissage. Je profite de la présence qui nous honore pendant ce week-end de l'accueil des meilleurs ouvriers de France, et du concours de l'un des meilleurs apprentis de France, où j'étais juste avant ce Conseil municipal. Je considère pour ma part qu'il faut véritablement promouvoir – et nous mènerons localement cette politique – de l'alternance et de l'apprentissage notamment.
- Je rappelle que l'apprentissage concerne des personnes âgées de 16 à 25 ans, et qu'il est destiné à acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité, et de les mettre en application dans une entreprise ou dans une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

À l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur les possibilités de recourir au contrat d'apprentissage. C'est pourquoi nous vous proposons – et c'est aussi un geste politique fort – de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire – nous sommes là aussi dans la réactivité – jusqu'à 40 contrats d'apprentissage répartis sur l'ensemble des services de la Ville.

Avez-vous des questions sur cette proposition d'ouverture aux apprentis ?
Hervé Barsse.

M. Barsse – Je voudrais juste indiquer que c'est sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

M. le Maire – C'est tout à fait exact. J'ai sauté la parenthèse. Merci, Monsieur Barsse, d'être vigilant. Je rappelle que le contrat d'apprentissage s'adresse à des personnes de 16 à 25 ans à l'exception des travailleurs handicapés pour lesquels il n'y a pas de limite d'âge, pour l'entrée en formation.
Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je salue la délibération. Juste une question technique. Vous parlez de 40 contrats d'apprentissage. Est-ce en fonction de la capacité d'accueil de la Ville de Nevers ? Les personnels employés sont très utilisés. Comment ce chiffre a-t-il été déterminé ?

M. le Maire – Vous avez raison. Les personnels que nous employons à la Ville de Nevers travaillent. Merci à eux de faire ce travail ; c'est ce qui garantit l'exécution et l'action municipale. Si vous lisez bien la délibération, il est marqué « jusqu'à 40 ». C'est en fonction des besoins de la collectivité, de la capacité aussi d'avoir des tuteurs pour les accompagner, de l'identification de certains services qui sont davantage propices à accueillir de l'apprentissage que d'autres. Ce n'est pas 40 comme chiffre permanent et constant.

M. Lagrib – Le nombre, ou la capacité, va être évalué prochainement ?

M. le Maire – Nous arbitrons aujourd'hui la possibilité pour la Ville de Nevers de pouvoir recourir à des contrats d'apprentissage jusqu'à 40. On peut en avoir 2, ou 10 ou 12, ou 40. Cela nous donne une liberté de recruter. Nous avons de plus en plus de demandes. J'encourage, dans la mesure où c'est possible, à ce que nous le fassions. Y compris avec des stagiaires de nos écoles, parce qu'une ville étudiante, c'est aussi assumer le fait de recevoir des stagiaires. Car les stagiaires qui font des études là et qui ne trouvent pas de stages ont une image négative derrière. Nous n'allons pas les prendre tous, mais il nous appartient de montrer l'exemple, ce que nous faisons à l'Agglomération et à la Ville de Nevers. Évidemment, nous essayons d'aider d'autres recherches de stages. Je crois que toutes les formules qui doivent aider les jeunes à trouver un emploi qui soit temporaire ou plus pérenne doivent être appliquées et mises en exemple par la Ville de Nevers.

Nous allons voter pour permettre à la Ville de recruter jusqu'à 40 contrats d'apprentissage si l'occasion et les demandes se présentent. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

- 2017-108 Création d'un poste d'agent de maîtrise
Adopté à l'unanimité.
- 2017-109 Création d'un emploi permanent de catégorie A – Chargé de projets Rénovation urbaine
Adopté à l'unanimité.
- 2017-110 Amicale du personnel de la Ville et du CCAS de Nevers – Attribution d'une subvention – Versement du solde
Adopté à l'unanimité.
- 2017-111 Convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre l'Etat et la Ville de Nevers
Adopté à l'unanimité.
- 2017-112 Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation financière de la Ville de Nevers – Année scolaire 2016-2017
Adopté à l'unanimité.
- 2017-113 Gestion urbaine de proximité des jeunes secteur Banlay – Attribution d'une subvention centre social Médico Banlay
Adopté à l'unanimité.
- 2017-114 Acquisition foncière 2 rue Georges Malville à Sermoise sur Loire
Adopté à l'unanimité.
- 2017-115 Terrain situé entre l'avenue Patrick Guillot et le rond-point Georges Blanchard. Vente après déclassement du domaine public
Adopté à l'unanimité.
- 2017-116 Terrain situé entre l'avenue Patrick Guillot et le rond-point Georges Blanchard. Vente après déclassement du domaine public
Adopté à l'unanimité.
- 2017-117 Convention d'occupation temporaire du domaine public / Quai des Éduens

M. le Maire – Nous allons ensuite aborder la délibération n°117 concernant la convention d'occupation temporaire du domaine public Quartier des Éduens.
La délibération n°111 est retirée. La parole est à Xavier Morel.

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. En 2008, l'État a accordé à la Ville de Nevers à titre gratuit et pour une durée de 25 années une convention de gestion des francs Bords de Loire, notamment le lot n° 44 C 194-58, le long du quai des Éduens et de la route des Saulaies, et le boulodrome du quai des Éduens.
Cette convention de gestion ne fait pas obstacle à l'exercice des droits conférés sur le domaine public fluvial et permet à la Ville de Nevers de signer des conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Afin de développer et d'animer les bords de Loire, notamment avec la mise en place d'une guinguette pendant la période estivale, et toute autre activité commerciale, la Ville de Nevers a recherché une entreprise susceptible d'exploiter ces activités. Son choix s'est orienté sur « Guinguette On Loire », SARL représentée par son gérant, M. Christophe Bezin, pour l'exploitation d'un bar restaurant guinguette. L'exploitation de l'activité commerciale entre la Loire et le quai des Éduens au droit du rond-point Georges Simenon s'inscrit en effet pleinement dans le projet global de redynamisation de la Ville et de renforcement de l'attractivité du patrimoine ligérien. Le terrain concerné, d'une superficie de 855 m² environ, comme délimité sur le plan annexé, sera mis à disposition moyennant une redevance mensuelle fixe de 230 euros, exigible que pour la seule période d'activité, la période de fermeture étant exclue de tout paiement, ceci pour une durée de 5 années. En conséquence, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer avec M. Christophe Bezin, gérant de la société « Guinguette on Loire » la convention d'occupation temporaire du domaine public jointe en annexe.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Delphine Fleury.
- Mme Fleury – Monsieur le Maire, au moment de la commission, nous n'avions pas la convention d'occupation qui était jointe, et nous aurions voulu en savoir plus sur les activités réelles de la guinguette. Nous avons pris connaissance de la convention. Pour cette guinguette, dont le gérant est M. Bezin, il est dit dans la convention que c'est l'exploitation d'une activité de loisirs favorisant l'animation et la mise en valeur des bords de Loire. J'imagine qu'il va y avoir un bar, un restaurant, qu'il va y avoir des concerts, des bals, mais au-delà de cela, en quoi la mise en valeur des bords de Loire s'insère-t-elle dans le paysage des bords de Loire? Que va-t-il s'y passer dans cette guinguette ?
- M. Morel – Je vous invite à y aller.
- Mme Fleury – D'accord, mais OK ! Très bien. Merci de l'invitation. Franchement, je ne l'aurais pas eue, je me demande si j'y serais allée.
- M. Morel – Ce n'est pas ouvert.
- Mme Fleury – Mais, au-delà de cela ?
- M. Morel – C'est un lieu d'attractivité pour le territoire, que de faire revivre cet espace au bord de la Loire, puisque vous savez que c'est notre volonté de faire revivre tout cet espace. C'est une première étape dans tout ce qui va se passer. Anne Wozniak indiquera ce qui va se passer dans le prolongement de cet espace. Ce sera effectivement une petite restauration, des animations musicales, la guinguette au minimum en juillet et août les dimanches après-midi. Ce sera de la petite restauration et un lieu d'ambiance.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Merci. C'est un projet qui est envisagé depuis un certain temps. C'est une volonté, comme vous l'avez clairement définie, de la part de la majorité. Comment avez-vous

fait pour choisir ce projet-là plus qu'un autre, s'il y en a d'autres ? Je reprends les propos que vous avez tenus dans la presse. La Ville a fourni un plancher. Cela est intégré dans quel budget ? En commission, vous n'étiez pas présent, et aucune précision ne nous avait été apportée sur ce sujet. Vous avez dit que c'était pour être facilitateur. Mais ce sont des crédits publics ; or, c'est un projet privé. S'il fait de la restauration, est-il par ailleurs en capacité de faire de l'animation ou bien est-ce d'autres structures qui viendront faire de l'animation ? Je souhaiterais avoir un peu plus d'informations sur ce projet. Y a-t-il eu appel à projets ? Concernant le plancher, qu'en est-il exactement ? Et concernant les animations ?

M. Morel –

Je vais refaire la genèse du projet. Vous savez que nous avons été élus en 2014. Cela ne vous a pas échappé. Dans nos 85 engagements, il y avait la constitution d'une guinguette. Il fallait aller très vite, car, s'il s'avère que nous avons du temps, il faut rester quand même dans le tempo et essayer de trouver une dynamique dans ce temps et réagir assez vite. C'est ce que nous essayons de faire. Nous nous sommes donc rapprochés dès 2014 d'Yvan Doirieux, qui était le seul qui avait un point d'eau, un toilette et une petite guitoune en capacité de recevoir cet espace guinguette ; que nous avons aidé par la fourniture d'un plancher, d'un petit podium, et de tous les concerts.

Cette guinguette a vu le jour dès le 1^{er} juillet 2014, et ce pour 8 à 9 manifestations, les dimanches après-midi. Or, comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, cet événement, cette guinguette n'a pas vocation à être tenue par une municipalité. C'est un projet qui doit être privé. Or, nous avons doublé la surface de la guinguette, puisqu'elle a eu, comme vous le savez, un vif succès. La preuve, c'est que nous avons fait le journal télévisé de TF1 à une heure de grande écoute. Nous avons également accueilli de plus en plus de monde, et la clientèle était toujours demandeuse de plus de prestations, et surtout d'une prestation de meilleure qualité. « L'Abri du Castor », ce n'est pas sa vocation, et le métier d'Yvan Doirieux est l'organisation de ballades en canoé sur la Loire. Nous avons eu non pas un appel à projets, mais quelqu'un, dans cette dynamique, qui est venu se proposer, en disant que le projet l'intéressait et qu'il pouvait éventuellement monter une guinguette. Cela s'est fait comme cela.

Quant au plancher, c'est celui qui existait sur la guinguette initiale d'Yvan Doirieux, que nous avons mise trainait dans un entrepôt, et elle était vouée au rebut, car il y avait des dalles qui gondolaient, nous l'avons laissée à disposition du prestataire, la SARL « Guinguette on Loire ».

Quant aux différents travaux qui ont été faits, ils sont simples. Lorsque l'on fournit un terrain, on se doit de le mettre de façon correcte, car il n'y aura pas que ce terrain-là, et cela va dans la continuité. Je vais passer la parole à Anne Wozniak qui va vous expliquer la continuité.

Nous sommes effectivement, et vous avez bien lu le journal, et en ce qui me concerne, je le revendique, un facilitateur de projets. C'est le premier rôle que je m'attribue en tant qu'élu, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir d'élu, dans la limite de la légalité qui est due à cette fonction, pour être un facilitateur de tous les projets, ne vous en déplaise.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, puis Anne Wozniak.

- M. Lagrib – Merci pour ces éléments de réponse. Je n'ai pas loupé que c'était un projet qui était envisagé antérieurement. Je vous ai entendu à maintes reprises le rappeler. Aujourd'hui cette personne est venue vous voir pour pouvoir monter le projet. Ce que je constate, c'est qu'il n'y a pas eu d'appel à projets. Peut-être que d'autres personnes étaient intéressées. Vous dites que vous êtes facilitateur ; avec des agents de la Ville qui vont faire tout le terrassement et tout le nécessaire, ceci au bénéfice d'une entreprise privée ? Je voudrais comprendre. Est-ce le rôle d'une municipalité d'intervenir dans une affaire privée ?
- M. Morel – Le terrassement a été fait par la société Foresta, et payé directement par Christophe Bezin.
- M. Lagrib – Vous parlez de facilitateur ; j'espère également que tous les projets...
- M. Morel – Vous étiez intéressé pour monter la guinguette ? Non ? Vous aviez un investisseur, Monsieur Lagrib... ?
- M. Lagrib – Ne m'interrompez pas.
- M. Morel – Vous aviez un investisseur, Monsieur Lagrib, qui était capable de monter une guinguette ?
- M. Lagrib – Ne m'interpellez pas, s'il vous plaît.
- M. Morel – Mais je vous le demande.
- M. Lagrib – Je suis là en tant qu'élu. Et quand je parle de facilitateur, j'espère que vous aurez la même bienveillance avec tous les autres projets qui seront portés à votre connaissance.
- M. le Maire – Et même les autres, d'ailleurs.
- M. Morel – Je vais même préciser : facilitateur de tous les projets quels qu'en soient les porteurs. Je ne cherche pas l'étiquette. Cela ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est l'intérêt général. Et la guinguette, c'est d'intérêt général, même si c'est un projet privé.
- M. le Maire – Vous savez que nous nous intéressons aussi même aux projets dont vous n'avez pas connaissance, Monsieur Lagrib. Je voudrais vous rassurer. Par contre, arrêtez d'être tout le temps dans la suspicion. Vous allez faire de la paranoïa. Pierrette Concile.
- Mme Concile – Je voudrais rendre à César ce qui appartient à César. Ce monsieur, au départ, est venu voir le service Développement économique, et notamment la personne en charge des porteurs de projets. Et cela a été sa première entrée en communication avec la Ville de Nevers. Je tiens à le préciser. Il y a beaucoup de travail de fait sur les porteurs de projets, et il faut le souligner.

- M. le Maire – Merci effectivement de rappeler l'intérêt de notre service d'accompagnement. Tout à fait.
Monsieur Lagrib. En réponse, s'il vous plaît.
- M. Lagrib – Juste une petite précision. Vu que vous parlez de facilitateur, je voulais savoir combien cela coûtait à la Ville de Nevers pour pouvoir faire le nécessaire pour accueillir ce projet qui est passé par le service Économique, et dont je souhaite qu'il réussisse à dynamiser cette Loire.
- M. Morel – Je peux vous dire en revanche combien cela a fait économiser à la Ville.
- M. le Maire – Cela va surtout générer des recettes, puisqu'il y a une redevance qui est prévue. Cela va générer de l'activité. Cela fait partie de notre grand plan Loire, qui consiste à réaffecter la Loire dans ses usages. Je rappelle que nous allons, pour la première fois depuis des décennies, permettre la baignade en eaux vives sécurisée et surveillée ; c'est quand même un projet fort et attendu par les Neversois. Je remercie les élus en charge de cela. Cela fait partie d'une attractivité, et qui depuis 2014, connaît un succès grandissant, puisqu'à chaque fois il a fallu doubler la superficie, et cela ne suffisait pas.
Aujourd'hui nous accueillons beaucoup de personnes, et d'autres départements, qui viennent pour cette guinguette. On ne peut que souhaiter la réussite à ce porteur de projet, qui développe une activité que nous soutenons dans le respect des limites de ce que nous pouvons faire, mais qu'en tout cas nous soutenons dans l'esprit de ce qu'il porte, puisque cela constitue aussi l'un de nos engagements, comme Xavier Morel l'a rappelé.
- M. Morel – Et en gros, le gain financier pour la Ville est de l'ordre de 10 000 euros. Car si vous comptez les 2 760 euros qui correspondent aux 12 mois de 230 euros, plus les 7 000 euros d'économies, que nous avons investies dans les orchestres les deux premières années, vous arrivez à peu près 10 000 euros d'économies pour la Ville. Avec en plus un projet qui est intéressant.
- M. le Maire – Je vous propose d'avancer. Anne Wozniak, sur la continuité du projet de réhabilitation des bords de Loire, au sens large du terme.
- Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire. Pour répondre à Delphine Fleury, la guinguette s'insère dans un projet global de valorisation de ce terrain, qui va du terrain des boulistes jusqu'à la base d'Yvan Doirieux. C'est un peu le chaînon manquant entre le sentier du Vert-Vert, la route des Saulaies, et le quai.
En ce qui concerne les éléments de programmation de cette rénovation, il est prévu de rajeunir le sol. Ce qui a été fait au niveau de la guinguette sera fait aussi ailleurs. C'est juste qu'il fallait pouvoir installer la guinguette, commencer à faire cette tranche de travaux. L'idée, c'est aussi d'accueillir divers publics ; d'installer des tables de pique-nique, des jeux pour enfants. Une première aire est prévue entre la guinguette et la base d'Yvan Doirieux. Plusieurs petites poches sont également prévues, avec des tables de pique-nique collectives, des chaises longues. L'idée est de pouvoir accueillir le public. Des jeux pour enfants. Nous n'en avons pas en bord de Loire. L'idée, c'est aussi de replanter, et notamment compléter le mail de platanes. Ont été abattus les arbres qui étaient malades sans reconstituer le mail. Nous venons donc

redessiner un peu le mail. Certains arbres seront cependant abattus. L'idée était aussi de réorganiser le stationnement. Il a été nécessaire de créer une petite capacité de stationnement à cet endroit. L'idée était plutôt de réorganiser et de repousser les voitures vers la route et de remettre toutes les activités contre la Loire, avec la vue que l'on a sur le fleuve.

Ensuite, il faut préciser aussi que le projet est en cours de finalisation. Il a été travaillé en concertation avec les boulistes, et avec toutes les personnes parties prenantes ou qui pratiquaient le site.

Concernant le bâtiment de la guinguette, nous avons réorienté M. Bezin vers le CAUE. L'architecture, le bâtiment a été retravaillé avec les architectes du CAUE, pour apporter une qualité.

Ensuite, puisque nous évoquions tout à l'heure la présentation et l'information des projets, il sera présenté aux habitants en même temps que celui de la place Mossé en réunion publique le 8 septembre à la salle des Éduens.

M. le Maire – Delphine Fleury.

Mme Fleury – Merci pour ces précisions. Je voulais juste des précisions sur les coûts : vous nous en avez donné en partie, mais il y a aussi des aménagements dont Mme Wozniak nous parle. Encore une fois, nous aurions bien apprécié que vous soyez facilitateurs de la présentation de ce projet aux élus, pour que nous puissions avoir une idée de ce projet. Cela sera présenté le 8 septembre à la population, mais ici cela aurait quand même mérité d'être présenté dans sa globalité, et pas uniquement au travers d'une convention, où nous avons des informations somme toute assez partielles. Nous avons bien vu, sur le plan et à partir des travaux qui ont eu lieu, que c'était quelque chose de beaucoup plus ample que simplement une guinguette mise là. Les activités pétanque n'auront lieu maintenant que dans la partie la plus haute du terrain de boulistes ? Cette partie-là ne sera plus du tout utilisable par les joueurs de pétanque ?

M. le Maire – Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Le projet ne vous est pas présenté, car il n'est pas à ce jour finalisé. Nous sommes en train de régler les détails. Dès qu'il sera prêt, je le présenterai. Il n'y a aucun problème. Sur la pétanque, il y a eu un peu de négociation sur le nombre de terrains. Nous arrivons au nombre de terrains presque minimum qu'ils demandaient. Les terrains de Lyonnaises seront effectivement reportés vers les terrains de pétanque. Cela permettrait de libérer justement de l'espace pour accueillir d'autres activités et d'autres publics. C'est un peu le but du réaménagement. Concernant la somme totale du projet, je crois que l'on est autour de 550 000 euros.

M. le Maire – Xavier Morel.

M. Morel – Pour abonder, j'indique que j'ai oublié de mentionner quelques petites animations pour les enfants. Il y a un petit manège qui va être mis en place. Des structures gonflables. Christophe Bezin s'est engagé à réaliser des petites cartes magnétiques qui seront prépayables, notamment pour les coureurs qui parcourent le long de la Loire, et qui pourront s'arrêter et boire des jus de fruits pressés. Sans avoir d'argent

sur eux, ils pourront consommer durant leur footing. Si nous n'avons pas pu vous présenter les projets, c'est que Christophe Bezin est venu avec une idée de projet, et qu'il fallait le faire au plus vite, vous vous doutez bien, pour ne pas perdre ce porteur de projets. Il n'y a pas que cela. S'il y en avait eu d'autres, nous les aurions tous reçus. Il se trouve que sur la guinguette, depuis deux ans, nous attendions que quelqu'un vienne avec un projet viable et qui tienne la route, et surtout quelqu'un qui ait la surface financière pour le faire. C'est quand même un projet qui dépasse les 100 000 euros. Si vous aviez des porteurs, Monsieur Lagrib, qui peuvent venir avec un tel projet, on les aurait reçus. Il fallait ouvrir au plus vite. Donc nous l'avons aidé pour qu'il démarre sa saison, et j'espère pour lui qu'il sera ouvert la semaine prochaine.

M. le Maire –

Bien. Nous allons voter. Je précise qu'Hervé Barsse a donné procuration à Daniel Devoise, et qu'Amandine Boujllat a donné procuration à Anne Wozniak. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-118 **Vente de terrains Rue des Frères Gayet – Substitution d'acquéreurs**

Adopté à l'unanimité.

2017-119 **Convention publique d'Aménagement du Site Colbert – Maison des spécialistes – Transfert de propriété à la Ville de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2017-120 **Attribution d'une subvention à l'Amicale**

Adopté à l'unanimité.

2017-121 **Mandat spécial – Déplacement à Siedlice - Pologne**

Adopté à l'unanimité.

2017-122 **Mandat spécial – Déplacement à Saint Albans – Grande-Bretagne**

Adopté à l'unanimité.

2017-123 **Éclairage public – contrat de maintenance globale des ouvrages**

Adopté à l'unanimité.

2017-124 **Subvention à l'ASPTT Tennis pour l'organisation du tournoi Hiver 2017**

Adopté à l'unanimité.

2017-125 **Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Transfert temporaire pour une maîtrise d'ouvrage unique – Opération de rénovation environnementale et énergétique de l'ensemble immobilier maison de la culture, maison des sports et bourse du travail**

M. le Maire –

Il nous reste la délibération n° 125, qui porte sur la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Transfert temporaire pour une maîtrise d'ouvrage unique – Opération de rénovation environnementale et énergétique de l'ensemble immobilier

maison de la culture, maison des sports et bourse du travail. La parole est à Michel Suet.

M. Suet –

La délibération du Conseil municipal du 5 avril 2016 avait approuvé le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage unique par convention à Nevers Agglomération pour la réalisation des travaux d'étanchéité et d'isolation des toitures-terrasses de l'ensemble immobilier constitué par la maison de la culture de Nevers Agglomération, de la maison des sports de Nevers et de la bourse du travail.

Or, la communauté d'agglomération de Nevers et la Ville de Nevers envisagent à nouveau de porter un projet commun sur le même ensemble immobilier, pour une opération de rénovation environnementale et énergétique.

Pour rappel, Nevers Agglomération exerce la compétence de maîtrise d'ouvrage de la MCNA dans le cadre du transfert de compétences pour cet équipement culturel. La Ville de Nevers est quant à elle compétente pour les deux autres structures. Les travaux envisagés résident principalement dans l'amélioration de l'enveloppe, ainsi que dans la création d'une aire de biodiversité sur le site.

Dans le but d'optimiser cette réalisation, les parties ont de nouveau souhaité recourir aux modalités de la maîtrise d'ouvrage déléguée prévue par les articles l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports à la maîtrise d'œuvre privée.

Celle-ci prévoit dans le cadre d'une convention la désignation d'un seul maître d'œuvre lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics. Ainsi, Nevers Agglomération a été désigné comme maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, et les modalités ont été précisées dans la convention annexée.

Cette maîtrise d'ouvrage déléguée se fera sans contrepartie financière.

L'estimation provisoire du montant des travaux est précisée sur la convention.

Vu l'article 22 de la loi du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée complétée par l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 ;

Considérant l'intérêt général que présente l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;

Vu l'exposé ;

Je vous propose :

- De décider le transfert de la maîtrise d'ouvrage à Nevers Agglomération, pour la réalisation de l'opération de rénovation environnementale et énergétique de la maison de la culture, de la maison des sports et de la bourse du travail ;
- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- De m'autoriser à la signer.

Un avis favorable de la commission 1 a été prononcé.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Nous votons sur la possibilité d'avancer sous une maîtrise d'ouvrage unique sur la réhabilitation fortement attendue de l'ensemble de ces trois ouvrages, qui vous le voyez aussi connaissent une évolution au quotidien, avec de forts besoins de travaux, faute d'en avoir eus auparavant.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est un avis unanime.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

- 2017-126 Restructuration du centre commercial des Courlis. Avenant à la convention avec EPARECA
Adopté à l'unanimité.
- 2017-127 École du Louvre – Organisation de deux cycles de cours – Convention partenariat avec la Ville de Nevers 2017/2018
Adopté à l'unanimité.
- 2017-128 Appartement quai de Médine – Modification des modalités de tarification
Adopté à l'unanimité.
- 2017-129 Convention de partenariat avec la Maison de la Culture de Nevers Agglomération de la Compagnie du Chaland
Adopté à l'unanimité.
- 2017-130 Dépôt d'œuvres du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts – Convention de dépôt Cité de la céramique Sèvres-Limoges/Ville de Nevers
Adopté à l'unanimité.
- 2017-131 Mise en lumière des fresques de l'église Saint-Pierre : remboursement de frais à la paroisse Nevers-Centre
Adopté à l'unanimité.
- 2017-132 Aménagements du fonctionnement de la médiathèque Jean Jaurès – été 2017
Adopté à l'unanimité.
- 2017-133 Attribution d'une subvention à l'association Nevers Triathlon – Organisation du triathlon de Nevers

M. le Maire – Il nous reste la délibération n° 133 et l'attribution d'une subvention à l'association Nevers Triathlon pour l'organisation du triathlon de Nevers. Monsieur Morel.

M. Morel – L'association Nevers Triathlon organise le dimanche 13 août 2017 le triathlon de Nevers Magny-Cours. L'épreuve 2016 a été un véritable succès, avec des inscriptions encore en hausse, notamment l'épreuve « M ». de l'après-midi. Plus de 600 athlètes des quatre coins de la France et pour certains d'Europe se mesureront sur trois épreuves : natation dans le port de la Jonction, le parcours cycliste dont une partie à nouveau sur le circuit de Nevers Magny-Cours et la course à pied autour du canal.

Trois temps forts animeront la journée : la course, épreuves jeunes « S », enfants de 6 à 19 ans ; la distance « S » ; et la distance « M ».

Afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de cette manifestation, qui s'inscrit dans le programme estival des manifestations de la ville, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 euros. En 2016, il a été accordé la somme de 5 000 euros. En 2017, il a été demandé 5 000 euros. Le montant proposé pour 2017 est de 5 000 euros.

M. le Maire – Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoption à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-134

**Attribution d'une subvention à l'association JGSN cyclisme – Organisation de la course
Prix du Conseil municipal – Souvenir Jean-Luc Vernisse**

M. le Maire – La délibération n° 134 concerne l'attribution d'une subvention à l'association JGSN cyclisme et l'organisation de la course du Prix du Conseil municipal – Souvenir Jean-Luc Vernisse. Xavier Morel.

M. Morel – L'association Jeune garde sportive nivernaise organise le mercredi 2 août 2017 la course cycliste Prix du Conseil municipal de Nevers – Souvenir Jean-Luc Vernisse. Cette épreuve, qui rassemble environ 60 coureurs, est disputée sur un circuit de 75 km pour environ 30 tours de 2,5 km, départ rue des Champs Pacaud à Nevers. Cette manifestation regroupe un nombreux public. Afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de cette manifestation, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 euros. En 2016, il a été accordé un montant de 1 250 euros. Le montant de la subvention demandée en 2017 est de 1 450 euros. Le montant proposé pour 2017 est de 1 000 euros.

M. le Maire – Madame Beltier.

Mme Beltier – Monsieur le Maire, il s'agit du prix cycliste du Conseil municipal de Nevers. On pourrait donc s'attendre à ce que le Conseil municipal regarde cet événement avec une certaine bienveillance.

L'année passée, nous avons déjà amputé la subvention de plus de 35 %, en la faisant passer de 2 000 à 1 250 euros. Cette année, nouvelle baisse encore de 20 %. En deux ans, nous aurons donc diminué la subvention pour le prix de la Ville de Nevers. Ce n'est pas acceptable, et nous nous opposerons à cette délibération.

Plus globalement, chacun se rappelle que nous avons divisé par deux les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs depuis 2014. Nous y sommes fortement opposés.

Vous avez argumenté sur le fait que les subventions devaient dépendre de « Un projet, un budget », et donc on pourrait s'attendre à ce que cette organisation d'événements sportifs soit soutenue financièrement par la mairie, compensant quelquefois la baisse de subventions de fonctionnement. Il n'en est rien ; vous baissez à la fois les subventions de fonctionnement des clubs, et le financement municipal de leurs événements sportifs. L'exemple de la Jeune garde sportive de Nevers n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous le déplorons.

M. le Maire – Madame Beltier, une précision. Vous évoquez la baisse des subventions. Nous n'allons pas nous lancer dans le débat à cette heure-ci. Vous savez que la Ville de Nevers – ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre régionale des comptes – était 70 à 90 % au-delà de ses capacités de financement associatif, et qu'évidemment, cela c'était aussi avant la baisse des dotations. Donc nous ne pouvons plus donner ce que nous n'avions plus, de façon très large. Nous avons essayé de l'appliquer le

plus justement possible. En même temps, je le redis, les associations sont des structures avant tout autonomes. Si elles doivent uniquement dépendre des collectivités, ce n'est plus une association, c'est simplement une émanation du service public. Qu'elles fassent par contre parfois œuvre de service public, c'est tout à fait évident.

Sur cette course du prix du Conseil municipal, où je vais régulièrement, je connais leurs moyens limités, et nous avons, notamment avec Jean-Pierre Manse, essayé de trouver des solutions pour les aider à titre complémentaire plutôt qu'uniquement financièrement. Ils avaient notamment de fortes difficultés de sono, qu'ils louaient chaque année. Il leur a été proposé que nous leur fournissions gracieusement des moyens matériels qui compensent la baisse de subventions cette année, mais qui *in fine* ne leur coûtera pas davantage, puisque ce qu'ils doivent payer d'un côté avec la subvention que nous leur donnons, ils ne le paieront plus, puisque nous leur fournirons les moyens. C'est une façon différente, intelligente, mais le soutien, en l'occurrence, pour cette course, qui est importante pour la Ville de Nevers, ne baisse pas dans la réalité. Je vous en prie.

- Mme Beltier – Il aurait été bien de connaître qu'il y avait ce prêt de sono. On ne le sait pas.
- M. le Maire – Sinon, nous n'avons plus d'échanges en Conseil municipal, si nous vous disons tout.
- M. Morel – Madame Beltier, vous savez qu'il y a plusieurs formes d'aides. L'aide pécuniaire, la mise à disposition, l'aide en personnel, en matériel. Il y a la valorisation. Tout cela, il faudrait le retrouver dans leur assemblée générale. Mais vous allez le retrouver.
- M. le Maire – La question de Mme Beltier est tout à fait justifiée. Je lui donne cette réponse.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2017-135 **Attribution de subvention à l'association du vélo sport Nivernais Morvan – Organisation de la course cycliste du 1^{er} mai « Prix de la Ville de Nevers – Souvenir Pierre Bérégovoy »**
Adopté à l'unanimité.

2017-136 **Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion – Attribution d'une subvention à l'association Interstice**
Adopté à l'unanimité.

2017-137 **Soutien aux actions de médiation – Attribution d'une subvention à l'association Médiation**
Adopté à l'unanimité.

2017-138 **Attribution d'une subvention à la délégation générale de la Nièvre du Souvenir français**

- M. le Maire – Il nous reste à aborder la délibération n° 139, ce qui va nous permettre de finir avant demain. C'est l'attribution d'une subvention à la délégation générale de la Nièvre du Souvenir français.
Par courrier du 21 avril 2017, la délégation générale de la Nièvre du Souvenir français a sollicité la Ville de Nevers pour l'attribution d'une aide financière, pour

contribuer à la réalisation des travaux de peinture des sépultures des soldats morts pour la France au cimetière Jean-Gautherin, carré 15.

Le Souvenir français a effectué les travaux préparatoires, mais la mise en peinture des sépultures, qui n'est pas à la charge de l'État, sera confiée aux élèves de l'École de la Deuxième chance.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de ce projet, nous accordons à la délégation générale de la Nièvre du Souvenir français une subvention d'un montant sollicité, à savoir 150 euros. Je précise que c'est un engagement que nous avons pris en début de mandat, et que nous essayons de mettre en place avec le Souvenir français. Cela contribue à faire le lien aussi entre les nouvelles générations et le souvenir de Mémoire et d'hommage à ceux qui se sont battus pour notre pays et notre liberté.

Corinne Mangel, qui a des liens avec le Souvenir français, pour éviter tout conflit d'intérêts, ne prendra pas part au débat et au vote.

Y a-t-il des questions ? Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nous attribuons cette subvention dans le cadre de la recherche de la transmission de la Mémoire et du respect de nos Morts pour la France.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-139 Attribution d'une subvention à l'association Canoë club Nivernais – Organisation de la manifestation Grand prix de Nevers
Adopté à l'unanimité.

Motion

Proposée par les élus communistes concernant le projet de réduction d'horaires d'ouverture des bureaux de Poste à Nevers

- M. le Maire – Nous avons une motion. Je vais laisser les rédacteurs la présenter.
- M. Diot – Il s'agit d'une motion proposée par les élus communistes, mais au nom du groupe Nevers à Gauche, concernant le projet de réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste de Nevers.

« La direction de La Poste de Nevers a annoncé vouloir réduire à nouveau de 13 h 30 l'ouverture hebdomadaire des bureaux de Nevers, Challuy, Marzy.

Le bureau de poste de Challuy serait ainsi fermé trois heures supplémentaires par semaine. Celui de Marzy serait fermé le vendredi après-midi. Quant aux bureaux de poste de Nevers, les modifications annoncées seront les suivantes :

Nevers Centre : - 4 heures d'ouverture hebdomadaires. Fermé tous les jours de 12 h 30 à 13 h 30.

Nevers Courlis : - 3 heures d'ouverture hebdomadaires. Fermé le vendredi après-midi.

Rappelons que ces bureaux de poste ont déjà vu leurs horaires d'ouverture restreints en 2013, malgré la mobilisation des personnels du syndicat CGT-FAPT et du comité nivernais contre la privatisation de La Poste, qui avait recueilli 2 600 signatures des usagers. La municipalité de Nevers s'est également exprimée contre

ces réductions, par une motion votée à l'initiative des élus communistes au Conseil du 14 décembre 2012.

Cette nouvelle annonce de la Direction de La Poste, opportunément faite à la veille des congés d'été, est inacceptable sur la forme comme sur le fond. Sur le fond parce qu'un tel projet constitue un nouveau recul du service public, qui touche d'abord les populations fragiles, a fortiori dans la période de crise que nous vivons, et a fortiori dans des quartiers populaires comme celui des Courlis.

Comme chacun le reconnaît, les services publics ont un rôle d'amortisseur social dans la crise. S'engager vers une réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste va à l'encontre de l'intérêt général.

Sur la forme, parce qu'une nouvelle fois, ni les usagers ni les élus n'ont été consultés sur la question.

Or, la proximité d'un bureau de poste est un service essentiel pour les habitants.

L'accès aux services postaux est un droit. Ce n'est pas une activité commerciale.

Ces réductions d'ouverture s'accompagnent d'autres reculs du service public. - - Poursuite des transformations de bureaux de poste en agences postales communales dans le reste du département, comme à Garchizy. ;

- Poursuite des baisses d'effectifs et des suppressions d'emplois ;

- Modification du règlement intérieur obligeant les personnels à tourner sur l'ensemble des bureaux, multipliant les interlocuteurs pour les usagers et dégradant les relations humaines entre personnels et usagers.

Cette situation confirme une nouvelle fois que le changement de statut de La Poste imposé en 2009 malgré l'opposition de 3 millions de signataires de la pétition contre la privatisation de La Poste, dont 20 000 dans la Nièvre, n'a ni amélioré le service, ni diminué les tarifs, ni amélioré les conditions de travail du personnel.

Sur ces trois points, c'est même exactement le contraire.

Aucune difficulté financière ne peut être invoquée. Le groupe La Poste a réalisé un bénéfice net de 850 millions d'euros en 2016. Il perçoit chaque année entre 300 et 350 millions d'euros de crédit d'impôt compétitivité emploi. Toute « rationalisation » ne doit se faire que dans l'optique d'une amélioration du service rendu aux habitants.

Les élus de la municipalité de Nevers demandent donc à la Direction de La Poste de surseoir à ce projet.

Ils sont disponibles pour toute discussion pour étudier les éventuels problèmes rencontrés ».

Voilà la motion que nous vous proposons de voter, à l'unanimité.

M. le Maire –

La motion n'est pas systématiquement soumise au vote. Je veux bien la mettre au vote.

Je voulais simplement juste indiquer ce que j'en sais, car je ne suis pas le directeur de La Poste, mais nous avons des liens réguliers.

Il y a eu une fausse croyance, comme quoi le Maire de Nevers avait décidé de nouveaux horaires de La Poste, ou les avait encouragés, ou validés, je ne sais trop quoi. Je ne suis pas du tout pour quelque chose dans la modification des horaires de La Poste. J'ai simplement des échanges sur nos projets parfois communs, ou en tout cas sur l'intérêt que La Poste peut générer sur le territoire, et surtout sur le fait qu'elle maintienne ses bureaux de poste.

Juste ce que j'en sais, c'est qu'il y a tout d'abord des horaires d'été qui sont mis en place. Ce n'est pas nouveau ; c'est répété chaque année régulièrement. Par ailleurs,

s'il doit y avoir, après, une modification des horaires appliqués, il ne me semble pas que nous ayons pouvoir de nous immiscer dans la gestion d'un établissement quel qu'il soit, fût-il un ancien établissement public. Je le dis parce que chacun a ses contraintes de gestion et de rationalisation. Je ne pense pas que La Poste ait voté sur les modifications d'horaires que nous avons peut-être pu faire à la Ville de Nevers dans certains services, et peut-être vous avant nous.

Donc, je ne vous cache pas que cela me dérange un peu.

Dire que nous sommes à disposition pour tout échange, je le fais déjà ; donc, il n'y a pas besoin d'un vote pour cela. Je ne souhaite pas, pour ma part, prendre un parti pris sur ses exigences.

Ce que je sais aussi, c'est qu'il y a eu une analyse des flux par La Poste qui a été réalisée, pour connaître justement les besoins de la clientèle et les venues et les horaires qui sont utilisés et ceux qui ne le sont plus. Il y a une évolution de la fréquentation de La Poste. Il y a aussi, vous le savez, une baisse des courriers, ne serait-ce que par les nouveaux moyens techniques de transmission. Donc tout cela fait qu'il y a un choix qui peut être fait d'évolution. Je ne suis, comme on dit, ni pour ni contre ; bien au contraire, je n'ai pas l'habitude de ne pas prendre position, mais encore une fois, je pense qu'il faut aussi que chacun se prononce là où il est capable de se prononcer. S'il y a une attente de la municipalité soit d'un employeur soit de salariés, nous, les élus nous restons à la disposition. Cela n'a pas été le cas à ce jour. Je n'ai pas fait l'objet d'une saisine particulière en tant que maire sur d'éventuelles difficultés à La Poste qui pourraient concerner directement ou indirectement la Ville. En revanche, ce dont je me suis assuré et qui me paraît essentiel vis-à-vis de notre collectivité, c'est le maintien de l'ensemble des bureaux de poste sur le territoire de la Ville de Nevers, ce qui m'a été confirmé, y compris aux Courlis, qui sont en pleine restructuration.

Voilà la réponse que je fais à cette motion. Je ne la juge pas dans un sens ou dans un autre. J'entends ce que vous portez, mais en même temps je ne pense pas que nous ayons la capacité de porter un jugement, même par une motion indirecte. François Diot.

M. Diot –

Je suis en profond désaccord, Monsieur le Maire.

Ici, nous sommes des élus, et ce qui nous intéresse, c'est la vie des habitants.

Donc, on ne peut pas dire : « C'est les choix d'une entreprise, publique ou privée d'ailleurs, et donc on n'est pas compétent pour juger si oui ou non il faut ouvrir ou fermer les bureaux de poste tels jours telles heures ». Si. Justement. Nous sommes compétents. Nous sommes même là pour cela.

Je pense que les élus de Nevers ont effectivement leur mot à dire sur les projets de réorganisation de La Poste, et quand cela touche à la vie quotidienne des habitants – je parle notamment de ceux des Courlis, pour qui le bureau de poste serait fermé le vendredi après-midi -, on ne peut pas s'en désintéresser. Notre devoir d'élus, c'est de nous y opposer. Il y a des municipalités où on occupe les bureaux de poste. Je prends l'exemple de Garchizy. L'ancienne municipalité de Garchizy a occupé le bureau de poste pendant des années. Ce qui fait que le bureau de poste n'a pas fermé. Il y a eu un changement de municipalité, où les élus ont été visiblement un peu plus « cool », et ça y est, le bureau de poste risque de passer très rapidement en agence postale communale. Donc, c'est une question de rapport de force, et d'attitude des élus. Je pense qu'on a besoin de dire à la Direction de La Poste : « Les élus de Nevers sont vigilants, sont particulièrement attentifs au maintien d'un

niveau de service public, et refusent tout recul en la matière ». Sinon, alors, La Poste risque de nous proposer une restructuration chaque année, et cela risque de rentrer comme dans du beurre. Je pense qu'il faut que l'on s'oppose fermement aux projets de la Direction de La Poste, tels qu'ils ont été présentés, opportunément à la veille des congés d'été. Cela semble vraiment téléphoné, cette affaire. Je pense que nous avons besoin d'apporter notre soutien aux salariés et aux usagers contre la direction de La Poste et contre ce nouveau coup de force.

M. le Maire –

Que cela soit téléphoné, c'était avant les Postes et Télécommunications ! On pourrait aller occuper La Poste, car il y a largement de la place pour mettre la mairie, une partie, presque là-bas ! Un certain nombre de services l'ont quittée !

Plus sérieusement, je vous entends, mais je reste à dire que, sur le choix d'entités qui ne relèvent pas directement de nous, je ne partage pas votre avis.

En revanche, je n'attends pas les Conseils municipaux pour échanger avec les principaux partenaires du territoire, et notamment La Poste.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas dans le secret du Directeur de La Poste ou des instances nationales, régionales ou locales. Une chose est sûre, c'est que je m'attache à garder un maillage sur la Ville de Nevers. Si manifestement ils n'ont pas de fréquentation le vendredi après-midi, et qu'ils doivent fermer le bureau des Courlis, je préfère qu'ils restent les autres jours plutôt que l'on nous annonce la fermeture totale dans un quartier que nous sommes en train de réhabiliter.

Je ne préfère pas qu'ils diminuent du tout, mais en même temps, avons-nous capacité et légitimité à nous y opposer ?

C'est votre point de vue sur un plan politique. Moi, sur un plan pragmatique et économique, je n'ai pas à m'immiscer directement dans la gestion de La Poste.

Si maintenant les salariés de La Poste estiment qu'ils ont un certain nombre de désavantages ou de désaccords et qu'ils estiment devoir saisir les élus, je me tiens à leur disposition, comme je le suis auprès de la Direction. Mais encore une fois, je reste à dire, en tout cas en ce qui me concerne, que je ne souhaite pas appliquer une motion de fait sur laquelle je n'ai pas – M. Sainte Fare Garnot parlait de personnes éclairées – tous les éclairages non plus pour aller dans votre sens, puisque cela ne concerne pas directement les affaires municipales.

Et quand une entreprise privée modifie ses horaires, on ne saisit pas le maire pour savoir si cela plait ou pas aux salariés.

C'est une approche un peu différente.

M. Diot –

C'est un service public.

M. le Maire –

C'est un service public. Mais comme aussi beaucoup d'entreprises, même privées, assurent des missions de service public.

M. Diot –

Mais le jour où l'on décidera de fermer la trésorerie, d'arrêter ...

M. le Maire –

Vous m'avez mal compris. Je viens de vous dire que mon attachement était de garder un maillage sur le territoire. Que je craignais qu'il y ait des tentations, notamment par exemple aux Courlis, de profiter des modifications pour que le bureau de poste soit supprimé. C'est ce à quoi je m'attache.

En termes d'horaires, je ne suis pas le mieux placé pour dire à La Poste : « Il faut garder des horaires d'ouverture l'après-midi ou pas ». Vous comprenez, c'est

comme, lorsque nous donnons aux agents une latitude de fermer plus tôt, dans des opportunités particulières ou dans des ponts, La Poste m'écrivait en disant qu'elle ne serait pas d'accord pour que les services de la Ville ne soient pas ouverts à ce moment-là, ou restreignent des temps d'ouverture par rapport à un service public que nous assumons.

Vous voyez ce que je veux dire. Cela me dérange un peu de m'immiscer directement. Par contre, que nous soyons à l'écoute, en tant qu'élus, pour un acteur important du territoire, ou ses salariés et ses agents, sur d'éventuelles difficultés dont ils pourraient nous faire part, je veux bien. Moi, pour l'instant, je ne le sais que par la presse.

- M. Diot – La différence entre le directeur de La Poste et nous, c'est que nous, nous sommes élus.
- M. le Maire – Je ne suis pas élu par les postiers. Je ne suis pas élu pour aller gérer La Poste à Nevers.
- M. Diot – C'est un dialogue de sourds. Le maintien des services publics pour la population de Nevers, c'est l'une des préoccupations majeures en tout cas des élus communistes. J'ose espérer que c'est aussi votre préoccupation. Le jour où l'on va supprimer un arrêt en gare de Nevers, vous allez dire que vous n'avez pas vocation à savoir si le train doit s'arrêter à 20 h 00 ou à 21 h 00. Bien sûr que si ! C'est la vie des habitants ; donc cela nous concerne.
- M. le Maire – Nous disons la même chose. Mais nous avons une approche un peu différente de l'envisager. Il est clair que, si on m'annonce que l'on envisage de fermer un bureau de poste d'un quartier que nous considérons avoir de l'avenir, je m'y opposerais et que je vous demanderais d'être avec moi. Si on me dit qu'aux Courlis, il y a un peu moins de fréquentation. Nous avons réorganisé nos mairies de proximité. Nous avons tenu compte aussi de la fréquentation et de ce que nous ont remonté nos agents. Ce n'est pas le directeur de La Poste qui m'a écrit en me disant : « Ce n'est pas bien pour nos agents de La Poste. Quand ils veulent aller à la mairie de proximité, maintenant c'est fermé ». Vous voyez, c'est un peu la même chose. Cela ne veut pas dire que l'on ne fait plus de service public, mais on le fait autrement. Ce qui m'importe, c'est que La Poste continue d'assumer sa mission de service public le plus largement et le plus réparti sur notre territoire. Maintenant, de vous dire si l'on ferme à 16 h 00 le vendredi ou à 17 h 00 j'estime que je n'ai pas compétence pour aller juger ; en plus sans avoir les tenants et les aboutissants.
- M. Diot – Simplement pour finir, je ne comprends pas comment vous pensez pouvoir travailler au maintien des bureaux de poste en acceptant son affaiblissement. Justement, tous les bureaux de poste qui ferment en France ont commencé par avoir des réductions d'horaires d'ouverture. Donc, accepter une fermeture de trois heures, je crois, en 2012, mais de 4 heures supplémentaires en 2017, c'est la garantie qu'en 2020, ils vont vous proposer de toute façon la fermeture complète.
- M. le Maire – Vous savez, celui qui dure le plus longtemps dans la vie, ce n'est pas le plus fort, ce n'est pas le plus intelligent, c'est celui qui s'adapte. C'est l'exemple même de toutes

nos délibérations, et ce qui nous oppose quelque part, c'est l'adaptation, et accepter des évolutions. Cela ne veut pas dire « plier devant tout ». Sur les écoles, il ne fallait pas fermer les mètres carrés ! Alors que vous vouliez les faire. Sur la réforme des rythmes scolaires, il ne faut pas le faire, ou il faut le faire plus tard.

C'est cela qui nous tue ; ne pas évoluer, ne pas tenir compte des changements de notre société. Il y en a qui sont bien, il y en a qui sont moins bien. On a le droit d'avoir ses jugements de valeur.

Mais c'est cela finalement qui nous sépare. Et donc aujourd'hui, qu'il y ait un besoin pour La Poste d'adapter son service par rapport à la baisse du courrier et la situation d'il y a vingt ans, je ne vais pas vous l'apprendre. Donc, effectivement, les services ne sont plus les mêmes à La Poste. Si La Poste a une ambition de garder le même service courrier qu'il y a vingt ans, elle se trompera. Donc, elle s'adapte : elle fait passer les permis de conduire, etc.

Je n'ai aucune envie de dire qu'il ne fallait plus qu'il y ait de Poste, ou qu'il y ait moins de Poste. Qu'il y ait de La Poste différemment qu'il y a dix ans, ce n'est peut-être pas illogique, comme on fait du service public différemment aujourd'hui. Mais celui qui ne veut pas évoluer régresse forcément.

- M. Diot – Sauf qu'en l'occurrence, toutes les évolutions se font dans le sens d'une réduction. Or, pour moi, une modification, une réforme, cela peut aussi être positif. Ensuite, vous parliez de pragmatisme et d'économies, et vous opposiez cela aux postures politiques. Moi, pour être pragmatique, et avoir un raisonnement économique, une entreprise qui empoche 350 millions de CICE et qui distribue je ne sais plus combien de millions d'euros à ses actionnaires, en faisant un bénéfice de 850 millions d'euros, elle ne peut pas nous dire « Aujourd'hui, je dois fermer de 4 heures supplémentaires les bureaux de poste dans les quartiers populaires. » Ce n'est pas vrai. C'est un choix politique.
- M. le Maire – Politique, ou une vision de société. Je ne sais pas si c'est absolument politique. Je pense que personne n'a envie de moins de service public à Nevers. En même temps, Nevers, on n'a pas su garder nos habitants. Mais cela compte ! On est une ville de 50 000 habitants, avec 35 000 habitants. Donc, de plus en plus lourde à porter pour ceux qui sont restés. Donc, voilà, il y a des dimensions de services publics qui forcément doivent être corrélées à la population. Et s'il y a moins de gens qui fréquentent les bureaux de poste, de par la nature de ce que fait La Poste et le fait qu'il y ait moins d'habitants à Nevers, que voulez-vous que je dise à La Poste ? De garder la même voilure ? De garder... C'est cela aussi : la non-adaptation coûte, et finalement ne rapporte rien *in fine*.
- M. Diot – Je ne sais pas si vous avez récemment été au bureau de poste central. Samedi matin dernier, par exemple, il y a des gens qui renonçaient à faire la queue tellement il y avait de queue. Je ne suis donc pas sûr que cela soit un problème de fréquentation.
- M. le Maire – Mais il y a des moments de pointe. Vous savez bien que c'est compliqué à gérer. Pour les commerces aussi. On le sait. Est-ce que c'est le samedi qui fonctionne le mieux dans les commerces ? Il y a vingt ans oui ; aujourd'hui non. Pas forcément, cela dépend de la nature du commerce. Donc, c'est pareil, il y a des heures de

pointe à La Poste, et j'imagine que c'est son intérêt de les analyser et de les améliorer, pour répondre à la satisfaction des gens.

J'imagine que les choix de modification d'horaires, ce sont des périodes où il n'y a quasiment personne. Ce n'est pas simple non plus, ni valorisant pour les agents, de les mettre à un poste où ils n'ont pas d'activité. Je n'en sais rien, je le dis, je suppose, parce qu'encore une fois, je ne suis pas au fait de tout cela. C'est pour cela que c'est délicat.

Vous vouliez que l'on se prononce, nous allons nous prononcer, mais je m'abstiendrai pour ma part ; non pas que je sois contre ce que vous dites. Je ne suis contre rien du tout, bien au contraire. Mais je n'ai pas tous les éléments pour trancher et juger pour prendre une position absolue en Conseil municipal, qui est une position solennelle.

Maintenant, je reste à la disposition. Si vous voulez que l'on reçoive les agents de La Poste ensemble, je vous propose qu'on le fasse.

Si vous voulez que l'on reçoive la Direction ensemble, je vous propose qu'on le fasse. Il n'y a pas de difficultés sur le plan pratique, à être attentif au maintien du service public. Mais je ne me sens pas la compétence, dans tous les sens du terme, de prendre une décision ce soir pour juger ce que fait La Poste et savoir si c'est bien ou si c'est mal. Ce n'est pas pour cela que je suis contre ce que vous dites non plus.

Nous votons. Qui est contre cette motion ? Personne. Qui est pour ? 10 pour. Nous avons par déduction les personnes qui s'abstiennent.

Nous sommes demain. Merci de ces échanges. Nous nous rendons rendez-vous en principe le 26 septembre en Conseil municipal. D'ici là, certainement, un maximum d'événements de l'été auront lieu, en commençant notamment par le Grand prix de France historique, qui commence demain.

Je vous souhaite, pour ceux que je ne reverrai pas immédiatement, un bel été. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 0 heure 10.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

M. Mahamadou Sangaré

M. François Diot